

Université de Montréal

LE LIEN MATERNEL À L'ÉPREUVE DE LA VICTIMISATION
Impact des perceptions du rôle de mère des femmes victimes de violence conjugale
sur leur lien à l'enfant.

Par
Adélaïde Tanguy

École de criminologie
Faculté des arts et des sciences

Mémoire présenté à la Faculté des études supérieures
en vue de l'obtention du grade de maîtrise en criminologie

Août 2016

© Adélaïde Tanguy, 2016

RÉSUMÉ

L'enjeu de la violence envers les femmes est porté sur la scène publique par les mouvements féministes depuis les années 1970, et le phénomène de la violence conjugale gagne en visibilité. Avec l'émergence de la préoccupation quant à la présence d'enfants dans un tel contexte de violence dans les années 1990, les enjeux se multiplient. Notre intérêt de recherche se situe précisément au confluent de ces deux objets – la présence d'enfants en contexte de violence conjugale – et s'intéresse à la question de la maternité en contexte de violence conjugale.

Plus spécifiquement, notre étude veut appréhender la maternité et la présence d'enfants comme des possibles points tournants dans une trajectoire de victimisation. Il s'agit notamment de cerner les perceptions des femmes victimes de leur rôle de mère par rapport aux construits sociaux, et de préciser le lien mère-enfant dans le processus de dévictimisation.

Pour ce faire, un devis de méthode qualitatif a été favorisé. Des entrevues de type semi-directif ont été menées auprès des dix-sept femmes mères victimes de violence conjugale hébergées avec leurs enfants au sein de quatre maisons d'hébergement de deuxième étape à Montréal. Cette méthode est véritablement la plus adéquate pour saisir l'expérience humaine dans sa subjectivité.

Les résultats sont présentés sous forme d'articles. Le premier article s'inscrit résolument dans la lignée d'études antérieures sur le sujet, et tend à confirmer plusieurs hypothèses recensées dans la littérature. Il a pour ambition d'ajouter des données pour appuyer les conclusions d'autres auteurs, et ainsi contribuer à donner de la visibilité au phénomène de la violence conjugale qui touche encore un grand nombre de femmes. Le second article est de nature plus exploratoire. Il se concentre sur les enjeux qui surviennent après la séparation, enjeux encore méconnus, d'autant plus lorsque corrélés à la présence d'enfants.

Succinctement, nos analyses confirment la qualité structurante du lien mère-enfant en contexte de violence conjugale. Alors que l'enfant peut agir comme un ancrage dans la relation violente, il peut être aussi un formidable moteur à l'issue de cette relation. Mais alors qu'il est utilisé durant la relation par le conjoint violent comme un outil efficace de contrôle de la mère, il devient l'unique lien entre l'agresseur et sa victime en période post-séparation et est d'autant plus exploité. L'enfant devient alors une victime de première ligne. Plusieurs enjeux se dessinent, tant pour les femmes que pour leurs enfants dans un tel contexte, et doivent impérativement être maîtrisés en vue d'une dévictimisation durable et définitive.

Mots clés : violence conjugale, victimisation, maternité, lien mère enfant, exposition à la violence, trajectoire, post-séparation.

ABSTRACT

The issue of violence against women is brought to public knowledge by feminist movements since the 1970s, and the phenomenon of domestic violence is getting more visible. With the emergence of the concern about the presence of child(ren) in such a context of violence in the 1990s, the stakes multiply. Our research interest lies precisely between these two subjects and questions the issue of motherhood in context of domestic violence.

More specifically, our study apprehend motherhood and the presence of child(ren) as possible turning points in a victimization trajectory. These include identifying the women's perceptions of their mother's role compared to social constructs, and to specify the parent-child(ren) relationship in the devictimization process.

To do so, a qualitative method was favored. Semi -structured interviews were conducted with seventeen mothers victims of domestic violence accommodated in four second stage shelters in Montreal with their child(ren). This method is truly the most adequate to capture the human experience in its subjectivity.

The results are presented in two articles. The first article extends previous studies on the subject, and tends to confirm several hypotheses found in the literature. It aims to add data to support the conclusions of other authors, and thus contribute to give visibility to the phenomenon that still affects many women. The second article is more exploratory. Indeed, it focuses on issues that arise after the separation, yet still unknown, especially when correlated with the presence of child(ren).

Briefly, our analyzes confirm the structuring quality of mother-child(ren) bond in context of domestic violence. While the child may act as an anchor in the violent relationship, he can also be a tremendous motivation to end that relationship. But while it is used during the relationship by the violent partner as an effective tool to control his victim, he becomes the only link between the abuser and his victim in post-separation period and is even more exploited for this purpose. The child then becomes a primary victim. Several issues are emerging, both for women and for their child(ren), and must be controlled for a lasting and definitive devictimization.

Keywords : domestic violence, victimization, motherhood, mother child(ren) relationship, exposure to violence, path, post- separation.

TABLE DES MATIÈRES

RÉSUMÉ	I
ABSTRACT	II
TABLE DES MATIÈRES	III
LISTE DES ABRÉVIATIONS	VII
REMERCIEMENTS	VIII
INTRODUCTION	1
1. CHAPITRE I : RECENSION DES ÉCRITS	6
1.1. MÉTHODOLOGIE SUPPORTANT LA RECENSION SYSTÉMATIQUE DES ÉCRITS	6
1.2. FEMMES ET MATERNITÉ	8
1.2.1. <i>Rapports sociaux de sexe et question du genre</i>	8
1.2.1.1. Sexe et genre, deux concepts distincts	8
1.2.1.2. La domination masculine, héritage d'une société de tradition patriarcale	9
1.2.1.3. Rôle, statut et identité de la femme	10
1.2.2. <i>La figure de la mère</i>	11
1.2.2.1. Construit social de la bonne mère	11
1.2.2.2. Un mot sur la théorie de l'attachement.....	13
1.2.2.3. Déconstruire les mythes entourant la maternité	15
1.3. VICTIMISATION EN CONTEXTE CONJUGAL	19
1.3.1. <i>La problématique de la violence conjugale</i>	19
1.3.1.1. Une définition générale	19
1.3.1.2. L'entrée en scène de la typologie de Johnson	20
1.3.2. <i>Dynamique de la domination masculine en contexte de violence conjugale</i>	22
1.3.2.1. Sphère publique, sphère privée : transposition de la domination	22
1.3.2.2. Le modèle du contrôle coercitif.....	23
1.3.2.3. Mécanismes d'établissement de la domination en contexte conjugal	24
1.3.3. <i>Conflit d'approches en intervention</i>	26
1.3.3.1. Approche féministe vs approche psychologique	26
1.3.3.2. L'intervention et la maternité en maison d'hébergement	27
1.4. EXPOSITION À LA VIOLENCE ET LIEN À L'ENFANT	29
1.4.1. <i>L'instance familiale comme fondement du développement identitaire</i>	29
1.4.1.1. L'apport de la théorie de l'apprentissage social	29
1.4.1.2. L'exposition à la violence	29
1.4.2. <i>Conséquences de l'exposition à la violence</i>	31
1.4.2.1. Impact de l'exposition à la violence sur le développement de l'enfant.....	31
1.4.2.2. Reproduction intergénérationnelle de la violence	32
1.4.2.3. Différents outcomes face à l'exposition à la violence	33

1.4.3. Maternité et lien à l'enfant en contexte de violence conjugale	35
1.4.3.1. Concomitance de la violence conjugale et de l'exposition à la violence : un défi pour la parentalité.....	35
1.4.3.2. Influence de la qualité de la relation mère-enfant sur l'exposition de l'enfant à la violence.....	36
1.4.3.3. La présence d'enfant : facteur d'influence ou barrière à la capacité d'empowerment de la mère ?	37
1.5. PROBLÉMATIQUE.....	39
1.6. CADRE THÉORIQUE.....	40
1.6.1. L'interactionnisme symbolique comme cadre interprétatif.....	40
1.6.2. Dans une perspective des trajectoires de vie et turning-point.....	41
2. CHAPITRE II : MÉTHODOLOGIE	43
2.1. CHOIX DE LA MÉTHODOLOGIE.....	43
2.1.1. Une approche phénoménologique.....	43
2.1.2. Un devis de recherche qualitatif.....	44
2.2. LA NÉGOCIATION DU TERRAIN DE RECHERCHE.....	45
2.2.1. Le milieu de recrutement	45
2.2.2. Enjeux liés au milieu d'enquête.....	46
2.3. COLLECTE DE DONNÉES	48
2.3.1. Critères d'échantillonnage.....	48
2.3.2. Profil des participantes.....	49
2.4. STRATEGIE D'ENTREVUE	50
2.4.1. Processus d'élaboration de l'outil de collecte	50
2.4.1.1. La consigne de départ, amorce de l'entrevue	50
2.4.1.2. Les principaux thèmes abordés.....	51
2.4.2. Déroulement des entrevues.....	52
2.5. PROCÉDURE ANALYTIQUE : LE PRINCIPE DE TRIANGULATION	52
2.6. CONSIDÉRATIONS ÉTHIQUES.....	53
2.7. LIMITES DE L'ÉTUDE	54
3. CHAPITRE III (ARTICLE I) : VIVRE SA MATERNITÉ EN CONTEXTE DE VIOLENCE CONJUGALE : QUEL IMPACT SUR LA TRAJECTOIRE DES VICTIMES ET DE LEURS ENFANTS ?	58
INTRODUCTION	59
3.1. RECENSION DES ÉCRITS.....	60
3.1.1. La maternité en contexte de violence conjugale, un outil efficace de contrôle	60
3.1.1.1. La domination masculine, héritage d'une tradition patriarcale	60
3.1.1.2. La violence conjugale, une transposition de la domination masculine depuis la sphère publique vers la sphère privée.....	61
3.1.1.3. Présence d'enfants en contexte de violence conjugale, quel impact ?.....	61
3.1.2. Concomitance de la violence conjugale et de la présence d'enfants : un défi pour la parentalité.....	63
3.1.2.1. L'exposition à la violence.....	63
3.1.2.2. La qualité du lien mère enfant : un facteur de protection ?	64

3.2. CADRE THÉORIQUE	64
3.3. MÉTHODOLOGIE.....	65
3.3.1. <i>Devis de recherche qualitatif</i>	65
3.3.2. <i>Outils d'enquête</i>	65
3.3.3. <i>Profil des participantes</i>	66
3.4. RÉSULTATS : LA MATERNITÉ EN CONTEXTE DE VIOLENCE CONJUGALE, UN ÉLÉMENT DÉCISIF DANS LA TRAJECTOIRE DES VICTIMES ET DE LEURS ENFANTS	67
3.4.1. <i>La maternité, un point tournant dans la trajectoire de victimisation</i>	67
3.4.2. <i>La sécurité de l'enfant au cœur des préoccupations des mères</i>	69
3.4.3. <i>Bonne mère vs mauvaise mère : quand la pression sociale enferme</i>	71
3.4.4. <i>Le lien mère enfant : un élément salvateur</i>	75
CONCLUSION	79
RÉFÉRENCES	80

4. CHAPITRE IV (ARTICLE II) : PARENTALITÉ ET VIOLENCE CONJUGALE : QUELS SONT LES ENJEUX DE LA PRÉSENCE D'ENFANTS EN SITUATION POST-SÉPARATION ?..... 84

INTRODUCTION.....	85
4.1. RECENSION DES ÉCRITS.....	86
4.1.1. <i>Les pièges de la maternité en contexte de violence conjugale</i>	86
4.1.2. <i>La recherche d'aide des mères victimes de violence conjugale</i>	86
4.1.3. <i>Redonner le pouvoir aux femmes, le mandat des maisons d'hébergement</i>	87
4.1.4. <i>La présence d'enfants en maison d'hébergement, quels enjeux pour la pratique ?...</i>	89
4.2. NATURE DE L'ÉTUDE ET PROBLÉMATIQUE	89
4.3. CADRE THÉORIQUE	90
4.4. MÉTHODOLOGIE.....	91
4.4.1. <i>Devis de recherche qualitatif</i>	91
4.4.2. <i>Outil d'enquête</i>	91
4.4.3. <i>Profil des participantes</i>	92
4.5. RÉSULTATS : VIOLENCE POST-SÉPARATION ET DÉVICTIMISATION, L'ENFANT AU CŒUR DES ENJEUX POST-RUPTURE	92
4.5.1. <i>Le maintien du lien par la garde partagée</i>	94
4.5.2. <i>La garde exclusive, un facilitateur pour la reconstruction de soi ?</i>	98
4.5.3. <i>Les enfants, victimes de première ligne de la dynamique familiale post-séparation</i>	103
4.5.4. <i>Quelles implications pour le travail sur soi des mères en maison d'hébergement ?</i>	106
CONCLUSION	110
RÉFÉRENCES	111

5. CHAPITRE V : CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS 115

5.1. LA PRISE EN CHARGE EN MAISON D'HÉBERGEMENT, UNE ÉTAPE CRUCIALE DANS LA DÉMARCHE D'EMPOWERMENT DES FEMMES VICTIMES DE VIOLENCE CONJUGALE.....	117
5.2. RECOMMANDATIONS.....	123

RÉFÉRENCES	127
ANNEXE I	IX
ANNEXE II.....	XI
ANNEXE III	XII
ANNEXE IV.....	XV

LISTE DES ABRÉVIATIONS

DFPS = dynamique familiale post-séparation

DPP = dépression post-partum

GE = garde exclusive

GP = garde partagée

MH = maison d'hébergement

RVM = relations violentes multiples

REMERCIEMENTS

En préambule, je souhaitais remercier toutes les personnes qui ont contribué, de près ou de loin, à la réalisation de ce mémoire.

Je commencerais par remercier Marie-Marthe Cousineau, ma directrice de recherche, pour avoir accepté de m'encadrer. Vos conseils et encouragements ont permis de m'orienter efficacement. Je vous remercie énormément pour la confiance que vous m'avez accordée. Ces deux années de travail à vos côtés ont été très riches et m'ont beaucoup apporté, tant sur le plan universitaire que sur le plan personnel.

Évidemment, la recherche n'aurait pu se faire sans le concours des femmes victimes qui ont généreusement accepté de me rencontrer pour partager leur récit. Je tiens à les remercier chaleureusement individuellement et espère que ce mémoire sera à la hauteur de la confiance qu'elles m'ont accordée. Il avait pour ambition de laisser la place à leur voix de s'exprimer et j'espère sincèrement avoir rempli cet objectif.

Je remercie également les formidables équipes qui m'ont permis de rencontrer ces femmes, pour leur accueil chaleureux, leur énergie et leur disponibilité. Je pense particulièrement à madame Fedida, qui m'a ouvert les portes de l'Alliance des maisons d'hébergement de 2^e étape, et aux différentes directrices et intervenantes des maisons d'hébergement grâce auxquelles le recrutement a été possible.

Je veux aussi remercier les membres de Trajetvi pour leur accueil au sein de l'équipe et qui ont toutes participé, de quelques façons que ce soit, à la bonne réussite de ces deux années de labeur. Nos échanges stimulants ont véritablement développé et enrichi ma réflexion personnelle. Je remercie également certains professeurs et chargés de cours de l'Université de Montréal qui, sans être directement liés à ce mémoire, m'ont tout de même aiguillée et aidée dans ma démarche grâce à leur enseignement riche et leur disponibilité. Merci d'avoir su répondre à mes questions, nombreuses.

Finalement, je souhaite exprimer une pensée spéciale à ma famille et mes amis qui ont su me soutenir dans les moments difficiles, me changer les idées quand il le fallait, et m'encourager tout du long. Un merci particulier à Cateline et Masarah pour nos soirées « détente », mais aussi pour les encouragements mutuels que l'on a eus de cesse de s'échanger durant ces années de maîtrise. Vous m'avez aidée à rester motivée jusqu'au bout.

INTRODUCTION

Avec la préoccupation relativement récente, depuis les années 1990, concernant la présence et l'exposition d'enfants à la violence en contexte conjugal, la question de la maternité dans un tel contexte gagne un intérêt certain dans la recherche. Ce mémoire s'inscrit dans la continuité des dernières études sur le sujet et propose d'en poursuivre la réflexion. Il semble toutefois important, avant toute chose, de situer notre intérêt contextuellement. En effet, sans nier les autres perspectives, notre conception de la violence conjugale s'inscrit résolument dans une perspective féministe. Selon cette approche, la dynamique de la violence commise en contexte conjugal doit se saisir en regard des rapports de pouvoir et de domination enracinés dans des justifications patriarcales. Ceci prit en considération, nous voulions donc introduire notre intérêt de recherche par un succinct historique des mouvements féministes pour la lutte pour l'égalité entre les femmes et les hommes, afin de mieux comprendre les origines de l'intérêt dévolu aux violences conjugales.

Dans le monde occidental, l'enjeu de la violence envers les femmes est porté sur la scène publique par les mouvements féministes depuis les années 1970 et s'inscrit dans la lutte pour l'égalité entre les sexes. Toutefois le combat féministe est plus vaste, il travaille à l'*empowerment*¹ des femmes et vise à les libérer de leur condition d'opprimées. L'identité féminine s'est en effet longtemps trouvée cantonnée à la fonction biologique de reproduction qui lui était octroyée et, bien que valorisée socialement, la maternité a continuellement contribué à exclure les femmes de la vie publique, les reléguant à la sphère domestique. En regagnant leur statut de citoyennes, elles ont pu s'affranchir de cette seule fonction et ont désormais recours à d'autres formes de réalisation de soi (Tahon, 2008). Cohen (1980) au Québec, Knibiehler (1997 et 1999) en France, et Tahon (2008) par une comparaison France/Québec, sont parvenues à retracer l'histoire du mouvement des femmes par l'articulation de l'évolution de la fonction maternelle et de leur citoyenneté. Bien que les pays d'Amérique du Nord et d'Europe aient connu leur propre progression, les luttes, par l'internationalisation des mouvements, se sont coordonnées d'une nation à l'autre et on identifie trois vagues de féminisme qui se succèdent au 20e siècle.

1 « Ou autonomisation : processus par lequel une personne, ou un groupe social, acquiert la maîtrise des moyens qui lui permettent de se conscientiser, de renforcer son potentiel et de se transformer dans une perspective de développement, d'amélioration de ses conditions de vie et de son environnement. » *Office québécois de la langue française*, 2003.

La première vague féministe – de la fin du 19^e à la première moitié du 20^e siècle – s’attaque à l’obtention des droits civiques et politiques – éducation, amélioration des conditions de travail – et acquiert le droit de vote d’un pays à l’autre – en 1918 au Canada et en 1944 en France. Pour Knibiehler (2000), la maternité durant cette première vague est « glorifiée ». L’héritage du Siècle des Lumières, en France, idéalise l’amour maternel et érige la figure de la « bonne mère », tendre et dévouée (Knibiehler, 1999 et 2000). Au Québec, la presse féminine encense la maternité et valorise les rôles traditionnels des femmes. La femme, par sa fonction reproductrice, est présentée non seulement comme le pilier de la famille, mais aussi de la nation (Cohen, 1980).

La maternité, par l’enfantement et l’éducation, constitue ainsi le biais par lequel les femmes peuvent agir sur la vie nationale. Mais les opinions divergent rapidement et, alors que pour certaines la maternité s’apparente à une forme de pouvoir, pour d’autres, elle constitue un système d’oppression des structures dominantes existantes (Cohen, 1980 ; Knibiehler, 1999 ; Tahon, 2008). Après avoir occupé les emplois des hommes durant les deux guerres mondiales, les femmes sont renvoyées dans les foyers et les gouvernements mènent des politiques natalistes pour renouveler la force de travail. La maternité – de l’ordre du privé – devient alors affaire de stratégies politiques nationales et la citoyenneté des femmes s’enracine dans cette fonction (Knibiehler, 1997, 1999 et 2000).

Après une courte période d’essoufflement, le mouvement féministe se réorganise à partir des années 1950 autour de nouveaux débats sur la sexualité, les droits liés à la procréation, la famille et le travail. L’accent est porté sur la question du corps et du droit à en disposer librement (Cohen, 1980 ; Knibiehler, 1999 ; Tahon, 2008). Les avancées médicales en matière d’avortement et de contraception permettent de limiter et de maîtriser la fécondité et reprivatise la fonction de reproduction que le début du siècle avait fait basculer dans le domaine public (Cohen, 1980 ; Knibiehler, 1999 et 2000 ; Tahon, 2008). La maternité est désormais un projet qui se planifie et le pouvoir d’engendrer appartient aux femmes. La maternité « choisie » révolutionne les rapports sociaux (Knibiehler, 1999 ; Tahon, 2008).

Par ailleurs, la deuxième vague féministe dispose d’un contexte économique, politique et technique favorable à l’émancipation. Plus instruites et dotées de responsabilités civiques, les femmes éprouvent un besoin croissant d’autonomie, d’initiatives et de considérations (Knibiehler, 1997).

La question de la reconnaissance économique du travail domestique se pose, mais est sujette à controverse. Pour certains, salarier le travail ménager contribuerait à cristalliser le système des deux sphères – privée et publique – et à exclure définitivement les femmes de la vie publique (Cohen, 1980 ; Knibiehler, 1999 ; Seery, 2015). Pour cette génération de féministes, la maternité constitue une forme d'exploitation des femmes selon des valeurs héritées d'un modèle archaïque (Tahon, 2008).

Les années 1970 marquent une rupture en cela que le mouvement se radicalise et s'unifie autour de la dénonciation du patriarcat (Knibiehler, 1997). L'oppression des femmes par les hommes est vue comme le fondement du système de pouvoir sur lequel les relations humaines sont organisées dans la société. La modernité s'accompagne du dépérissement du travail domestique, les femmes remettent en cause leur place dans la société et sont de plus en plus nombreuses sur le marché du travail (Knibiehler, 1997 et 1999 ; Badinter, 2010 ; Seery, 2015). Les féministes réfléchissent, à ce moment, à une façon de concilier activité professionnelle et famille, et visent la redistribution équitable des tâches domestiques et professionnelles entre les hommes et les femmes (Knibiehler, 1999 ; UQAM et Relais-femmes, 2001). Le travail des femmes change de nature et de vocation et est de plus en plus dissocié du cadre familial. L'intégration sociale ne passe désormais plus par l'enfantement, mais par le travail, et la maternité n'est plus au centre de l'identité féminine (Knibiehler, 1997 ; Badinter, 2010).

Le nouveau féminisme – qualifié également de post-féminisme ou néo-féminisme – poursuit ce combat, dans les années 1990, de l'intégration des femmes dans une société d'hommes. Ce mouvement est difficile à catégoriser et l'on parle de troisième vague en Amérique du Nord, tandis qu'en France, il est plutôt perçu comme un prolongement du mouvement précédent. Les préoccupations féministes couvrent alors de nombreux sujets. Parmi les principaux, les droits reproductifs, la place des femmes dans le monde du travail et l'égalité homme/femme. La maternité est définitivement perçue comme un facteur d'exclusion, et le monde du travail intègre encore mal la fonction parentale (Knibiehler, 1997 ; Badinter, 2010 ; Seery, 2015). La parité parentale entre les conjoints est un objectif essentiel à atteindre pour rétablir un équilibre entre les sexes (Knibiehler, 1999 ; Tahon, 2008). Les mères n'ont pas réellement quitté le foyer, elles se sont simplement réorganisées selon leur nouveau mode de vie – une journée double de travail (Knibiehler, 1997). Malgré les avancées quant à l'émancipation des femmes, la marche vers l'égalité ne se réalise, pour l'instant, que dans un sens. Les femmes sont toujours plus présentes sur le marché du travail, mais la participation des hommes à la sphère domestique progresse lentement (Knibiehler, 1999 ; Secrétariat à la condition féminine, 2010).

La poursuite de l'égalité entre les hommes et les femmes est l'élément central des combats féministes des dernières décennies, et la lutte contre la violence faite aux femmes s'inscrit dans cet enjeu. La problématique de la violence conjugale, plus particulièrement, gagne en visibilité depuis les années 1970 et avec près d'une femme sur trois (30 %) concernée à l'échelle mondiale, l'ampleur de cette forme de violence fait du phénomène un problème de santé publique majeur (Organisation mondiale de la santé, 2013). Au Québec, en 2002, on dénombrait 16 729 victimes de crimes contre la personne commis dans un contexte conjugal², dont près de 85 % étaient des femmes. En 2012, selon les nouvelles statistiques publiées par le ministère de la Sécurité publique, ce chiffre s'élève à 19 731 individus, dont 80 % de femmes³. On enregistre donc une augmentation de près de 18 % en l'espace de 10 ans du nombre d'incidents de violence conjugale. En 2012, ces victimes représentent près du quart (24 %) de l'ensemble des victimes de violence au Québec. Outre les coûts humains qu'elle engendre, l'incidence économique de la violence conjugale se répercute sur tous les domaines de la vie et se chiffrait, au Canada, en 2009, à 7,4 milliards de dollars par an (Stewart, MacMillan, et Wathen, 2013 ; Zang, Hoddenbagh, McDonald, et Scrim, 2012). Par leur approche, les féministes souhaitent conscientiser la collectivité quant à l'aspect social globalisant que recouvre le phénomène de la violence conjugale (Bilodeau, 1990).

Au regard du rôle prépondérant joué par la maternité dans l'histoire de l'oppression des femmes, il nous a semblé pertinent d'analyser son influence dans un contexte marqué par les mêmes mécanismes de domination masculine. Depuis les années 1990, plusieurs études mettent l'accent sur la question de la présence d'enfants en contexte de violence conjugale, et parviennent à en identifier différents impacts tant sur la situation de violence, que sur le développement des enfants. La parentalité et la qualité du lien mère-enfant sont au centre de ces recherches. Par ailleurs, un autre champ d'études couvre les pratiques de recherche d'aide des mères en contexte de violence conjugale. Les résultats de ces études quant à l'influence de la présence d'enfants dans une situation de violence conjugale sont mitigés et alors que certains auteurs considèrent les enfants comme un facteur d'*empowerment* pour les femmes victimes (Moe, 2007 ; Rhodes, Dichter, Kothari, Marcus et Cerulli, 2011 ; Randell, Bledsoe, Shroff et Pierce, 2012), d'autres les identifient comme une puissante barrière à l'issue de la relation violente (Moe, 2007 ; Hien et Ruglass, 2009 ; Rhodes, Cerulli, Dichter, Kothari, et Barg, 2010 ; Rhodes et coll., 2011 ; Randell et coll. 2012).

2 La violence conjugale n'est pas reconnue comme un crime par le Code criminel au Canada, c'est pourquoi on parle de crime contre la personne en contexte conjugal.

3 Les statistiques annuelles sur la criminalité commise dans un contexte conjugal issues du ministère de la Sécurité publique du Québec proviennent des renseignements sur les infractions constatées par les services de police.

Ce paradoxe suggère que les recherches doivent se poursuivre et souligne déjà la pertinence de notre propre intérêt. En outre, ces recherches tendent à s'inscrire de façon circonscrite dans le temps : moment de la violence versus moment de la recherche d'aide. Notre étude se conçoit plutôt selon une perspective des trajectoires de vie, et s'attachera à étudier la maternité comme un point tournant capable de modifier, aggraver ou influencer positivement une trajectoire de (dé)victimisation.

Le présent mémoire se divise en cinq chapitres. Le premier chapitre vise à situer notre intérêt de recherche dans la littérature. La recension systématique des écrits articule les représentations sociales de la maternité au phénomène de violence conjugale pour amorcer notre intérêt de recherche. La méthodologie employée pour mener à bien notre étude est présentée dans le deuxième chapitre. Les troisième et quatrième chapitres dressent un portrait de nos résultats d'analyses sous la forme d'articles. Un premier article – de type confirmatoire – s'inscrit dans la lignée de la littérature actuelle et alimente et discute les hypothèses des études recensées sur l'influence de la maternité en contexte de violence conjugale. Le deuxième – de nature plus exploratoire – s'intéresse à un objet encore peu soulevé jusqu'ici, soit la dynamique familiale particulière qui s'instaure en post-séparation. L'ensemble de ces résultats est discuté brièvement et des pistes d'interventions sont proposées dans le cinquième chapitre.

1. CHAPITRE I : RECENSION DES ÉCRITS

La présente recension des écrits se divise en trois parties majeures. Après avoir présenté succinctement la méthodologie, nous nous intéressons dans un premier temps au rapport qu'entretiennent les femmes avec les représentations normatives intériorisées de leur statut de femme, et aussi vis-à-vis de la maternité. Cette première approche propose une analyse de la façon dont les construits sociaux façonnent leur rapport à la société. En outre, cette section consiste essentiellement à définir les concepts clés sous-jacents notre étude. La deuxième partie s'attache à saisir le problème de la violence conjugale selon une approche proféministe, tel qu'il a été traité jusqu'à aujourd'hui. Ce choix est consistant avec notre intérêt de recherche, bien que nous ne niions pas l'existence d'autres perspectives explicatives du phénomène. En dernier lieu, nous présentons le problème de l'exposition des enfants à la violence et des effets sur leur développement. Cette dernière partie apporte un premier éclairage de la problématique du lien mère-enfant dans un contexte de violence conjugale. L'articulation de ces trois objets permet d'introduire et de délimiter clairement notre intérêt de recherche d'une part, et d'en souligner la pertinence d'autre part.

1.1. Méthodologie supportant la recension systématique des écrits

Une recherche systématique de textes pertinents a été effectuée à partir de quatre bases de données : NCJRS Abstracts, Sociological Abstracts, Social Work Abstracts, Érudit. Les mots clés principaux utilisés incluaient : « violence conjugale », « femmes victimes », ET « maternité », et leur équivalent anglais : « domestic violence » OR « intimate partner violence », AND « motherhood » OR « mothering ». Des termes plus spécifiques ont permis d'affiner la recherche et cibler plus précisément des articles ayant trait aux thèmes de chacune des sections du présent chapitre, à savoir 1) le genre, 2) les modèles de violence conjugale, et 3) l'exposition des enfants à la violence (les mots clés étant de nouveau entrés en français puis en anglais). La recherche a été complétée par une revue des bibliographies des articles retenus. Finalement, les publications du CRI-VIFF ont été une source précieuse d'études plus spécifiquement québécoises.

La recherche a produit beaucoup de résultats. Les critères d'inclusion suivants ont permis un premier tri des articles générés par la recherche :

- la date de publication était comprise entre 2005 et 2015 – inclusivement ;
- les études étaient menées dans un pays occidental, dont les États-Unis, le Canada, et certains pays d'Europe ;
- les études portaient sur les femmes mères victimes de violence conjugale ;

La pertinence de chacun des articles a finalement été évaluée à l'aide des résumés, permettant la sélection finale des articles retenus. Les études dont l'échantillon était constitué de femmes mères victimes de violence conjugale à statut particulier – adolescente, en perte d'autonomie, immigrantes, issues de minorités ethniques, autochtones, ou cumulant les problématiques – ont été exclues, en conformité avec les critères de sélection de notre propre échantillon (voir chapitre II méthodologie).

Par le recours à ces critères d'inclusion et d'exclusion, 32 articles ont été recensés, parmi lesquels 7 études ont utilisé une méthodologie quantitative, 9 une méthodologie qualitative, 2 une méthodologie mixte, 10 étaient des recensions d'écrits, et 4 des textes d'opinion sur l'état actuel des recherches.

Cette base d'écrits a été élargie à d'autres références de nature variée, dont la pertinence a permis d'enrichir les connaissances recensées. Ainsi, nous avons retenu des articles (n=6) dont la date de publication était antérieure à l'intervalle 2005-2015 prédéfinie ; des théorisations, méthodologies et ouvrages fondateurs (n=10) du champ disciplinaire ; des chapitres (n=10) tirés de cinq ouvrages collectifs (n=5) et d'autres ouvrages au contenu pertinent (n=8) ; des rapports de recherche (n=6), gouvernementaux (n=3) et statistiques (n=2) ; et finalement trois thèses (n=3).

Au total, 85 références ont été retenues pour la présente recension des écrits.

1.2. Femmes et maternité

1.2.1. Rapports sociaux de sexe et question du genre

1.2.1.1. *Sexe et genre, deux concepts distincts*

Le sexe et le genre sont deux concepts souvent interchangeables dans les discours, alors qu'ils recouvrent deux réalités bien distinctes. Alors que le sexe se rapporte aux différences biologiques, naturelles, qui distinguent les femmes des hommes, le genre, lui, est un outil de classification sociale du féminin et du masculin selon des différences perçues entre les sexes (Oakley, 1972 ; Goffman, 2002 ; Scott, 2012). Le genre va au-delà des attributs biologiques pour s'intéresser aux différences sociales. Ce concept a trait à la dimension culturelle de la différenciation femme/homme. Mead (1966) a pu mettre en lumière cette construction sociale grâce à ses recherches comparées sur la sexualité dans plusieurs tribus d'Océanie et du Sud-est asiatique. Elle constate que la conception du féminin et du masculin et les rôles qui y sont rattachés varient d'une société à l'autre et conclut que le genre est le résultat d'une construction exclusivement culturelle (Mead, 1966). Il est profondément ancré dans les essences les plus fondamentales d'une société soit la culture, les institutions, et les processus de socialisation (Secrétariat à la condition féminine, 2002).

Ainsi envisagés, la masculinité et la féminité ne sont pas des caractéristiques naturelles inhérentes à l'individu, mais le résultat d'un processus de construction des différences fondées sur le biologique (sexe), subtilement articulé à un mécanisme de reproduction. Le genre est un système social de catégorisation hiérarchisée des sexes et des valeurs et représentations qui leur sont associées.

Différents auteurs ont montré que la société définit des rôles, des tâches, des caractéristiques et des attributs différenciés rattachés à chaque sexe ; que les individus intériorisent ces différenciations et apprennent à se conformer aux comportements socialement attendus selon qu'ils soient hommes ou femmes, dès leur plus jeune âge ; et donc que la socialisation primaire des enfants naturalise les modèles genrés d'identification – identification de l'enfant au parent du même sexe (Oakley, 1972 ; Paradis et Lessard, 2003), perpétuant une société bisexuée que les individus apprennent à accepter, sans remise en cause (Goffman, 2002).

L'organisation sociale paraît ainsi être élaborée de telle manière que l'ensemble des dispositifs et rituels sociaux alimente et maintient la différenciation genrée. Le genre est alors conçu comme un instrument de légitimation et d'institutionnalisation des différences. Il repose sur des croyances sans lesquelles « l'arrangement » entre les sexes ne serait possible (Goffman, 2002 ; Scott, 2012). Dans cet esprit, les caractéristiques propres à chaque sexe sont acquises dans la relation à autrui et à la société. C'est pourquoi le genre permet de penser les relations en termes de rapports sociaux.

1.2.1.2. La domination masculine, héritage d'une société de tradition patriarcale

Pour Scott (2012 : 41), la division genrée des rôles induit une hiérarchie et « le genre est une façon première de signifier des rapports de pouvoir ». Le fondement des rapports sociaux reposerait plus spécialement sur la division sexuelle de la société et du travail qui l'organise selon deux sphères – publique/professionnelle vs privée/domestique – qui séparent respectivement les fonctions de production et de reproduction. La répartition des hommes et des femmes selon ces fonctions est ainsi induite par leurs différences et dispositions biologiques. Les hommes, parce qu'ils apprennent dès leur plus jeune âge qu'ils ne peuvent pas enfanter, doivent trouver d'autres formes d'accomplissement et se tournent vers le monde extérieur (Mead, 1966). Le genre apparaît dès lors comme le fondement des rapports sociaux inégalitaires qui régissent nos sociétés occidentales, héritées d'une tradition profondément patriarcale (Oakley, 1972).

La domination masculine serait le fruit de cette différenciation genrée. La division sexuelle du travail notamment assure la perpétuation de cette structure de domination et est légitimée par la différenciation des fonctions « propres » à chacun des sexes. La place des femmes dans la société occidentale apparaît donc comme le résultat d'un construit social et culturel permettant d'asseoir l'autorité et la domination des hommes (Bourdieu, 1990 ; Goffman, 2002). Cette hiérarchie du masculin et féminin s'étend au foyer et a fait l'objet de maintes études (Knibiehler, 1997 ; Bourdieu, 1990 ; Knibiehler, 1999 ; Goffman, 2002). À l'ère du capitalisme, le travail domestique, ne produisant pas de surplus, n'est pas reconnu comme un travail. Ce dénigrement des tâches domestiques comme contribution à la production nationale participe à inférioriser de nouveau les femmes (Oakley, 1974 ; Knibiehler, 1997).

1.2.1.3. Rôle, statut et identité de la femme

Nous l'avons déjà noté, la naturalisation culturelle de la différence biologique a assujéti les femmes à leur capacité de donner la vie et les a astreintes à la sphère privée. Par là même, l'histoire des femmes est marquée par un déni historique de leur citoyenneté et de leur participation à la vie publique (Knibiehler, 1997, 1999 ; Scott, 2012). L'entrée des femmes dans la sphère publique modifie en profondeur les rapports sociaux. Alors qu'elles ont été successivement fille de, femme de et mère de, les femmes – par le réinvestissement de la sphère publique – travaillent à regagner leur statut de citoyenne et à s'affranchir de cette organisation sociale sexuée (Knibiehler, 1997). Cependant le processus est long et l'égalité de fait entre les hommes et les femmes est loin d'être atteinte. Pendant plusieurs décennies la sphère publique a été marquée par une division sexuée du travail selon des secteurs plus « traditionnellement » féminin ou masculin. Depuis la fin du 20^e siècle, on assiste à une redivision sexuelle du travail : les femmes investissent enfin des secteurs jusque-là réservés aux hommes. Bien que cette avancée témoigne d'un progrès certain, les expériences des femmes et des hommes sont encore ancrées dans des rôles emprunts de rigidité et les rapports qu'ils entretiennent restent fortement hiérarchisés (Secrétariat à la condition féminine, 2002). L'approche de complémentarité des sexes – sphère de reproduction vs sphère de production – dont découlent les rôles sexués traditionnels est toujours effective dans nos sociétés modernes (UQAM et Relais-femmes, 2001). Les temps de vie entre la sphère domestique et la sphère professionnelle ne s'articulent pas équitablement entre les femmes et les hommes et, alors que les hommes consacrent encore la majorité de leur temps à l'activité professionnelle, la journée double de travail incombe surtout aux mères (Secrétariat à la condition féminine, 2010).

La lente progression de l'égalité femme/homme peut s'expliquer, dans une certaine mesure, par la difficulté qu'ont les femmes à s'identifier comme appartenant à un groupe homogène, capable de mener les luttes féministes selon un front commun, uni et soudé. Poupart (2012) rappelle que l'identité d'un individu, au-delà de son sexe, est le fruit d'une combinaison de multiples dimensions. Plus que le fait d'être un homme ou une femme, un individu appartient simultanément à plusieurs groupes sociaux différents, aux réalités qui leur sont propres et qui sont susceptibles de le rendre plus vulnérable qu'un autre face à des phénomènes sociaux similaires.

L'identité individuelle est ainsi, pour sa part, fracturée entre plusieurs systèmes dynamiques imbriqués qui interagissent entre eux. Le principe de l'intersectionnalité explique le phénomène. On attribue l'origine de ce concept à Crenshaw (1991), mais il existe différentes théorisations de l'approche intersectionnelle (Anthias, 2014). Toujours est-il que toutes contestent la primauté du genre comme source unique d'inégalité et reconnaissent que « différentes divisions sociales sont liées au regard de la production des relations sociales et de la vie personnelle » (Anthias, 2014 : 56). L'intersectionnalité consiste à penser les effets conjoints des divers systèmes de rapports sociaux – ethnie, « race », classe – et par-là même, mettre en lumière un ensemble de structures de domination, d'oppression et de discriminations vécues par des individus inscrits dans des contextes distincts (Goffman, 2002 ; Herla, 2010 ; Anthias, 2014 ; Harper, 2014). Ce principe rend compte des rapports de pouvoir entre les groupes sociaux, sans nier les différences et inégalités inhérentes à ces mêmes groupes. Par ce biais, les catégories particulièrement touchées par les désavantages sociaux sont plus aisément identifiables (Anthias, 2014).

Appliquée au phénomène de la violence conjugale, l'intersectionnalité « [reconnaît] que le groupe “femmes” est réparti le long des axes “classe sociale” ou “ethnie/race” – entre autres – qu'il est divisé donc » et que, par conséquent, « toutes les femmes ne sont pas exposées de la même manière à l'oppression » (Degavre et Stoffel, 2008 : 8). Les femmes victimes ne sont pas un groupe homogène partageant des expériences et des besoins universels. Chacune est dotée de caractéristiques sociodémographiques particulières qui façonnent son expérience et la mettent plus ou moins à risque de subir de la violence (Harper, 2014).

1.2.2. La figure de la mère

1.2.2.1. *Construit social de la bonne mère*

Les représentations de la maternité ont évolué au fil du temps, en même temps que les transformations des sociétés et selon la succession des différentes positions féministes (Knibiehler, 2004 ; Couvrette, 2014). Entre institution sociale (*motherhood* en anglais) et expérience individuelle et personnelle (*mothering*), force est de constater que la maternité recouvre une dimension publique conséquente héritée d'une tradition ancienne (Knibiehler, 2004 ; McQuain, 2006 ; Damant, Chartré et Lapierre, 2012 ; Couvrette, 2014). La construction d'une image traditionnelle de la mère a permis de véhiculer, d'asseoir et de perpétuer les valeurs patriarcales et les idéologies conservatrices dans le monde occidental.

Le Siècle des Lumières marque l'avènement de l'idéalisation de la maternité, cristallisée par le modèle de la « bonne mère ». La figure de la Sainte Vierge est sécularisée pour produire une description humaine de la mère idéale. L'amour maternel transcrit l'amour pur, parfait et dévoué de la Sainte Vierge (Knibiehler, 2004). Les sociétés ultramodernes du 20^e siècle rompent progressivement avec ce modèle idéalisé, mais malgré le rejet de l'image traditionnelle, la figure de la « bonne mère » est encore fortement ancrée dans les représentations collectives (Knibiehler, 2004 ; McQuain, 2006).

La vision normative et idéalisée de la maternité n'a pas disparu, et cette fonction reste un élément central de l'identité des femmes. Elles sont encore largement définies par leur rôle de mère qui annihile leur identité personnelle d'individu social (McQuain, 2006 ; Couvrette, 2014). La maternité recouvre à cet égard un ensemble d'activités socialement construites tels la prise en charge, les soins, l'éducation et la socialisation des enfants (Damant *et coll.*, 2012). Et dans ce contexte, alors que la responsabilité des enfants se situe dans la sphère privée et incombe aux parents, ce rôle traditionnellement féminin revient toujours, aujourd'hui, essentiellement aux femmes (Damant *et coll.*, 2012 ; Lapierre, Krane, Damant et Thibault, 2012).

Ainsi les représentations sociales de la « bonne mère » véhiculent l'image d'une femme attentionnée, altruiste, patiente, dévouée à ses enfants. Elle est tendre, indulgente, capable de sacrifice et relègue ses propres intérêts après les besoins et le bien-être de ses enfants (Ramvi et Davies, 2010 ; Couvrette, 2014). Une mère responsable prend soin de ses enfants et se doit de les protéger (Lapierre, 2010 ; Damant *et coll.*, 2012). La relation de la mère avec son enfant est intuitive, marquée par l'intensité et la proximité. Et les femmes, parce qu'elles leur donnent naissance, auraient un lien particulier avec leurs enfants, et seraient naturellement équipées pour satisfaire leurs besoins. Elles auraient des dispositions naturelles pour répondre aux exigences de la parentalité – *natural caregiver* (McQuain, 2006 ; Ramvi et Davies, 2010 ; Couvrette, 2014).

Ce modèle de la « bonne mère » crée des attentes normatives et publiques quant aux rôles et comportements liés à la maternité et exerce une forte pression sur les femmes pour s'y conformer (Damant *et coll.*, 2012). Seuls les sentiments et comportements positifs vis-à-vis de la maternité sont acceptables, et le doute et la culpabilisation naissent chez les femmes qui « faillent » à leur fonction maternelle. En outre, les femmes qui ne répondent pas à l'image de la bonne mère sont blâmées pour leur « incompétence » dans leur rôle de mère (Ramvi et Davies, 2010 ; Damant *et coll.*, 2012 ; Couvrette, 2014). La dichotomie « bonne »/« mauvaise » mère cristallise cette pression sociale et le dénigrement des femmes qui s'écartent des attentes sociales contribue à nier la complexité que recouvre l'expérience de la maternité (Damant *et coll.*, 2012 ; Poirel et Dufort, 2012).

1.2.2.2. *Un mot sur la théorie de l'attachement*

Bien que la valorisation de l'amour maternel trouve son origine au 18^e siècle, elle reçoit une caution scientifique à partir des années 1950/1960. Au lendemain de la Seconde Guerre mondiale, plusieurs psychiatres et éthologues – Winnicott, Spitz, Harlow ou encore Lorenz, pour les plus influents – s'intéressent au lien mère-enfant et aux conséquences des séparations précoces.

Nous retiendrons essentiellement les travaux de Bowlby, psychiatre britannique, qui développe la théorie de l'attachement. L'auteur s'intéresse aux effets de la perte et de la séparation précoces de la mère et l'enfant sur les comportements d'attachement de ce dernier et sur son développement ultérieur. Dès 1946, à la demande de l'Organisation mondiale de la santé (OMS), Bowlby mène plusieurs observations auprès d'enfants hébergés en hôpitaux ou de nouveau-nés en pouponnières. La séparation que vivent les enfants observés se traduit par une grande détresse, l'adoption de comportements violents et autres troubles de comportements qui dépassent la simple réaction de tristesse. Les nouveau-nés quant à eux, face au manque de stimulation humaine dans un contexte institutionnel – concept de l'« hospitalisme » (Spitz, 1947) – deviennent apathiques et développent des comportements dépressifs plus ou moins sévères, selon plusieurs conditions d'influence. La capacité de s'attacher se révèle essentielle et constitue le point de départ de la socialisation. L'enfant naît avec une prédisposition aux interactions sociales, mais il est immature et se trouve donc immédiatement dans un rapport de grande dépendance à autrui. Ces constats conduisent Bowlby à conclure à l'importance d'une relation chaleureuse, intime et continue avec la mère ou, du moins, avec un substitut maternel stable.

Au fil de ses recherches, Bowlby définit l'attachement comme un système de comportements inné qui vise à établir un lien affectif – profond et durable – entre l'enfant et la figure de référence. À partir des attentes, des anticipations, des expériences des soins maternels, d'interactions et des comportements d'exploration, le bébé développe, selon ses observations, un « modèle interne opérant », soit un système interactif de représentations intériorisées de l'environnement, de sa figure de référence et de lui-même. L'auteur conclut que l'attachement à une figure de référence est un événement déterminant pour l'établissement de la personnalité (Bowlby, 1969, 1973).

La construction du système des représentations des relations interpersonnelles se fait, pour l'essentiel, durant les trois premières années de vie de l'enfant – même s'il continue de l'étoffer tout au long de la vie. Ainsworth, psychologue canadienne, donne un prolongement expérimental à la théorie de Bowlby, et développe une typologie des différents attachements. Ayant d'abord mené une observation de terrain en 1954 en Ouganda, Ainsworth élabore une expérience qu'elle nomme la « *strange situation* » (1963). Le protocole, chronométré, implique un enfant âgé d'un an, sa figure de référence (généralement la mère, mais fait référence à la personne qui s'occupe de lui habituellement) et un adulte inconnu, et se déroule dans une pièce que les protagonistes ne connaissent pas. Succinctement, l'expérience consiste à induire un léger stress chez l'enfant par des départs et des retours répétés du parent pour déclencher des comportements d'attachement. Ainsworth distingue les réactions des enfants selon trois catégories de comportement : 1) les enfants *sécurés* ; 2) les enfants *insécurés évitants* ou *anxieux évitants* ; et 3) les enfants *insécurés ambivalents* ou *anxieux ambivalents* (Ainsworth, 1963). Plus tard, Main (1985), élève d'Ainsworth aidée d'autres chercheurs, identifient une quatrième catégorie : les enfants *désorganisés* ou *désorientés* (Main, 1985). Par cette expérience, les chercheurs établissent que le lien d'attachement constitue une « base de sécurité » qui permet à l'enfant d'avoir confiance en son environnement et de se tourner par la suite vers d'autres systèmes de développement, notamment celui de l'exploration. Seuls les enfants sécurés développent cette base.

Même si la figure maternelle peut être substituée par une figure de référence stable, la théorie de l'attachement donne tout de même une validation scientifique au lien mère-enfant. Dans la même lignée, nombre de praticiens de diverses disciplines se penchent sur cette relation particulière et soulignent la nécessité d'établir une relation privilégiée entre la mère et son enfant pour le bon développement de celui-ci.

Finalement, le regain de popularité du courant du naturalisme – qui entérine l'idée selon laquelle les femmes, par leurs dispositions biologiques naturelles, sont toutes désignées pour la parentalité – à la fin du 20^e siècle, appuie ces professionnels et participe à revaloriser la maternité.

Toutefois, l'expérience de la maternité n'est pas nécessairement synonyme d'épanouissement et de plénitude comme le laisse entendre le modèle de la « bonne mère » (Poirel et Dufort, 2012). La fonction maternelle exige une implication émotionnelle et matérielle contraignante et comporte nombre de défis, notamment liés à l'éducation. La relation de la mère à son enfant n'est pas dénuée d'ambivalence, mais celle-ci n'est pas

reconnue parce que hors des représentations normatives (Ramvi et Davies, 2010 ; Krane et Carlton, 2012). Les émotions négatives auxquelles peuvent être confrontées les femmes vis-à-vis de leurs enfants sont complètement tues et niées ; pourtant elles existent et sont douloureuses pour qui en fait l'expérience, soutiennent différents chercheurs (Ramvi et Davies, 2010 ; Damant *et coll.*, 2012 ; Krane et Carlton, 2012). Déjà en 1972, Oakley dénonce trois mythes entourant la maternité selon lesquels 1) toutes les femmes ont besoin d'être mères, 2) toutes les femmes ont besoin de leurs enfants, et 3) tous les enfants ont besoin de leur mère (Daman *et coll.*, 2012 ; Couvrette, 2014). Bien qu'elles aient chacune reçu une validation scientifique, notamment dans le champ de la médicalisation et avec le courant du naturalisme, les dernières décennies voient l'émergence d'écrits et études qui dénoncent ou du moins nuancent ces réalités.

Pour Krane et Carlton (2012), le mal-être éprouvé par certaines femmes dans leur rôle de mère est largement imputable aux représentations de la figure de la « bonne mère ». Il est nécessaire, soutiennent les auteures, de déconstruire les concepts voulant que la maternité soit la vocation principale des femmes, glorifiant leur lien d'attachement et les qualités qui fondent l'essence même de la fonction maternelle. Cette représentation de la bonne mère ne correspond pas à la réalité et les pratiques maternelles ne sont pas universelles. La maternité n'est pas une tâche facile, et la stigmatisation et marginalisation des « mauvaises mères » ne contribuent qu'à aggraver leur sentiment d'échec personnel quant à leur expérience, ajoutent Damant *et coll.* (2012).

1.2.2.3. *Déconstruire les mythes entourant la maternité*

« Être mère ne va jamais de soi et prend un sens spécifique dans chaque organisation sociale » (Delforge, 2006 : 100). Historiquement, mais aussi d'une société à l'autre, les rôles dans la parentalité ne sont pas distribués de la même façon. La deuxième moitié du 20^e siècle notamment, comporte son lot de remises en question de la maternité et des mythes qui l'entourent.

Badinter (1980, 2010), entre autres, remet en cause l'instinct et l'amour maternels. Loin d'être une capacité naturelle inscrite dans le patrimoine génétique de la femme, l'amour maternel serait profondément modelé par le poids des cultures (Badinter, 1980, 2010 ; Knibiehler, 1997). Par une démonstration reposant sur des données historiques et des travaux sur l'histoire de l'enfance, l'auteure (1980) revient sur l'idée d'attachement inné de la mère à son enfant. Elle se penche, entre autres, sur la révolution maternelle qui s'est opérée au 20^e siècle et dénonce la maternité comme socle de l'identité féminine, la figure de la mère parfaite, l'idéologie du naturalisme et déconstruit le mythe de l'instinct

maternel. Selon elle, la variété des désirs et des styles de vie féminins, la possibilité de concilier le rôle de mère et ses désirs de femmes, et l'ambivalence du lien maternel mettent en lumière l'infinité de façons qu'a une femme de vivre la maternité. Elle observe que « l'environnement, les pressions sociales, l'itinéraire psychologique semblent peser toujours plus lourd que la faible voix de “notre mère Nature” » (Badinter, 2010 : 83).

Par ailleurs, la maternité s'apprend, soutiennent encore ici différentes auteures. De nouveaux corps professionnels spécialisés dans la petite enfance émergent et assistent les mères dans leur quotidien (Knibiehler, 2004 ; Ramvi et Davies, 2010). De leur côté, les mères fournissent des efforts pour comprendre et interpréter les manifestations des besoins de leur bébé : elles prennent des cours, assistent à des conférences, lisent, etc. (Knibiehler, 1997 ; Couvrette, 2014). Certaines, pour mieux conjuguer vies familiale et professionnelle, délèguent une partie des fonctions parentales à des professionnels ou des instituts – nourrices, crèches, garderies – et plus tard l'institution de l'école prend en charge les enfants une grande partie de la journée (Knibiehler, 2004).

Le phénomène de la dépression post-partum (DPP) contribue également à faire douter de cette capacité « naturelle » des femmes à être mères. Alors que le baby-blues – temporaire et relativement normal – concerne une grande part des femmes après l'accouchement et se justifie par les changements hormonaux, la DPP est reléguée à une condition médicale sévère – donc non naturelle – requérant une attention immédiate (Poirel et Dufort, 2012 ; Couvrette, 2014). Bien que de plus faible prévalence, le phénomène touche tout de même une proportion non négligeable de femmes (Poirel et Dufort, 2012).

La dépression postnatale figure au DSM-IV dans la catégorie plus large des dépressions majeures, mais ne fait pas l'objet d'une attention spécifique et semble encore mal maîtrisée. Les femmes touchées par la maladie éprouvent des sentiments ambivalents, voire négatifs, et un manque d'intérêt envers leur enfant, affectant par là même leur lien à celui-ci. Les représentations normatives de la maternité affectent d'autant plus cet état, en cela que les femmes qui traversent un épisode de DPP peuvent craindre d'être jugées par les autres comme inaptes à être mère, ou encore se considérer elles-mêmes comme de « mauvaises » mères.

De nouveau, les constructions et représentations sociales s'insèrent dans l'expérience privée de la maternité. Les féministes considèrent d'ailleurs la souffrance sociale des femmes comme la cause majeure des cas de DPP. Elle s'inscrirait dans une détresse psychosociale plus large des femmes résultant des rôles limitatifs qui leur sont assignés dans une société encore fortement emprunte d'une tradition patriarcale (Poirel et Dufort, 2012). Quoi qu'il en soit, la DPP révèle un dysfonctionnement certain de l'idéologie du lien « naturel » mère-enfant.

Finalement, les progrès médicaux en matière de contrôle de la fertilité, avec l'avènement de la contraception et la légalisation de l'avortement, agissent comme un révélateur : le désir d'enfant ne va pas de soi (Knibiehler, 1997 ; Badinter, 2010). Les femmes n'organisent plus leur vie autour des grossesses et peuvent se tourner vers de nouvelles formes de réalisation de soi, ce qui rend la maternité plus aléatoire et exige qu'elle se réalise dans de nouvelles conditions (Knibiehler, 1997).

Le refus d'enfant a marqué toute une génération de femmes dès les années 1970. Encore aujourd'hui, de plus en plus de femmes font le choix de la non-maternité (Badinter, 2010). Carmel (1990) mène une enquête par questionnaire sur la non-maternité volontaire au Québec auprès de 485 femmes. Debest (2012) mène une étude semblable en France dans le cadre de sa thèse de doctorat et s'appuie sur deux grandes enquêtes nationales⁴ ainsi que sur des récits de vie recueillis auprès de 51 personnes « sans enfants volontairement » (femmes et hommes), qu'elle nomme les SEnVol. Les deux auteures construisent leur analyse de façon globalement similaire : après avoir fait un point sur le contexte dans lequel les enquêté(e)s font le choix de la non-maternité, elles s'intéressent aux caractéristiques sociodémographiques de ceux-ci, analysent la façon dont la pression sociale à concevoir s'exerce sur les individus, puis répertorient les justifications qu'avancent les non-parents quant à leur choix.

Dans les grandes lignes, leurs observations sont quasi identiques. Les contextes sociaux natalistes, tant au Québec qu'en France, hérités du 20^e siècle entretiennent une forte injonction à la parentalité et participent à marginaliser tout individu qui ne se conforme pas à cette « norme ». Toutefois, le choix de ne pas enfanter, bien qu'encore largement minoritaire, concerne une part progressivement croissante de femmes. Celles-ci ne semblent pas avoir de caractéristiques sociodémographiques qui les démarqueraient du reste de la population, ou encore d'antécédents familiaux négatifs qui se répercuteraient sur leur désir (ou non-désir) d'enfant.

Les motifs de leur choix se situeraient plutôt dans leur mode de vie qui serait incompatible avec la présence d'enfants. En effet, leurs aspirations professionnelles sont généralement marquées par la mobilité, la flexibilité et l'indépendance. Plus largement, ce désir de liberté se retrouve dans les sphères conjugale et familiale. Toutefois, les interrogés sont réticents à divulguer leur décision. Le discrédit et la pression sociale qui s'exercent sur eux – et *a fortiori* sur les femmes – de la part de l'entourage rendent le choix difficile à assumer.

4 Étude des Relations Familiales et Intergénérationnelles (ERFI), 2005, INED ; et Fécondité, Contraception, et Dysfonctions sexuelles (FECOND), 2010, INSERM/INED

La non-maternité est souvent associée à des traits connotés négativement – égoïsme, ne pas aimer les enfants, sexualité hors du cadre conjugal, etc. Si certaines expriment parfois des doutes, de manière générale les enquêtées affirment que leur décision est réfléchie, consciente et rationnelle. La marginalisation qu'elles subissent les pousse à adopter des stratégies pour vivre leur « écart » à la norme, et à s'associer à des individus qui mènent le même mode de vie. Les justifications des non-parents concernent surtout le refus des responsabilités, mais aussi des contraintes – sociales, financières, etc. – associées à la parentalité. Le contexte politico-économico-social actuel pèse aussi dans la prise de décision (Carmel, 1990 ; Debest, 2012).

Malgré un contexte culturel défavorable à la non-maternité, les femmes qui choisissent cette option sont de plus en plus nombreuses à briser le silence quant au phénomène. Le sujet, bien qu'il irrite les parents, les intrigue et les questionne. De plus en plus d'auteurs s'emparent du sujet, étudiant les justifications de chacun des partis – Valabrègue (1978) dans Knibiehler, 1997 ; Badinter (2010) ; et Pontereau (2003), Mayer (2007), Six (2011) dans Damant et Lapierre (2012), pour n'en citer que quelques-uns. De nombreux chercheurs tentent également d'établir des typologies entre les femmes avec enfants et les « *childless* » (Badinter, 2010 : 37) pour déterminer les causes du phénomène. De nouveau, le style de vie apparaît comme le facteur explicatif central.

On constate donc que, depuis la fin du 20^e siècle, une révolution s'est opérée dans les conceptions de la maternité, du genre, et plus largement des rapports de pouvoir. La non-parentalité, comme la parentalité, est un choix de vie qui se justifie tout à fait, au regard des transformations et des contextes sociaux des sociétés modernes actuelles (Carmel, 1990 ; Knibiehler, 2004 ; Debest, 2012). S'affranchir des pressions sociales entourant la maternité contribuerait à rendre aux femmes leur statut d'individu social, de citoyen, qui leur manque encore pour atteindre définitivement l'égalité de fait avec les hommes. Dès lors, Badinter (2010) pose une question pertinente : le choix de la maternité ou de la non-maternité « doit-il être énoncé en termes de normalité ou de déviance ? » (2010 : 215).

Les féministes, essentiellement, travaillent à déconstruire les mythes sociaux fondés sur une vision genrée des rapports de pouvoir, dans l'objectif d'arriver enfin à une réelle égalité de fait entre les femmes et les hommes. Toutefois l'ampleur des travaux est vaste, dans tous les domaines de la vie sociale, et les efforts doivent se poursuivre en ce sens. Notre étude entend y contribuer.

1.3. Victimisation en contexte conjugal

1.3.1. La problématique de la violence conjugale

1.3.1.1. *Une définition générale*

La Politique québécoise d'intervention en matière de violence conjugale (1995) circonscrit la violence conjugale comme suit :

la violence conjugale se caractérise par une série d'actes répétitifs, qui se produisent généralement selon une courbe ascendante [...] appelée « escalade de la violence ». [...] La violence conjugale comprend les agressions psychologiques, verbales, physiques, et sexuelles ainsi que les actes de domination sur le plan économique. [...] Elle peut être vécue dans une relation maritale, extraconjugale ou amoureuse, à tous les âges de la vie (Gouvernement du Québec, 1995 : 23).

Cette définition livre plusieurs éléments fondamentaux du problème. La violence se manifeste selon un large éventail d'expressions physique et sexuelle, ou de stratégies plus subtiles de contrôle (Johnson, 2011 ; Stewart *et coll.*, 2013 ; Whiting, Oka et Fife, 2012), et peut s'aggraver à mesure qu'elle dure dans le temps (Ansara et Hindin, 2010 ; Stewart *et coll.*, 2013). Elle se réalise dans le cadre d'une relation conjugale quels que soient la configuration de la relation et le statut matrimonial qui lie les deux conjoints et, finalement, elle peut toucher tout le monde à tout moment de la vie, quelles que soient les caractéristiques individuelles et sociodémographiques des individus (Poupart, 2012 ; Whiting, *et coll.*, 2012).

Pour le Centre de recherche interuniversitaire sur la violence familiale et la violence faite aux femmes (CRIVIFF, 2016) :

la violence est définie comme un exercice abusif de pouvoir par lequel un individu en position de force cherche à contrôler une autre personne en utilisant des moyens de différents ordres afin de la maintenir dans un état d'infériorité ou de l'obliger à adopter des comportements conformes à ses propres désirs. Cette définition ne se limite pas aux conduites individuelles puisque la violence peut s'exercer par des systèmes plus larges (site Web du CRI-VIFF).

Ainsi, on reconnaît que le phénomène, par son aspect multidimensionnel, concerne la collectivité tout entière et que son incidence se répercute sur tous les domaines de la vie (Hien et Ruglass, 2009 ; Whiting *et coll.*, 2012 ; Zang, *et coll.*, 2012). Les hommes peuvent être victimes de ce type de violence, mais les statistiques révèlent que les femmes sont les

plus touchées et qu'elles subissent les formes les plus graves et les conséquences les plus sévères (Hien et Ruglass, 2009 ; Ansara et Hindin, 2010 ; Whiting *et coll.*, 2012 ; Statistique Canada, 2015). Outre les blessures physiques – pouvant aller jusqu'à provoquer la mort de la victime – les conséquences de la violence se répercutent à court et long termes sur la santé mentale et psychologique de la victime.

Au tournant des années 1980, la psychologue américaine Walker (1984) est l'une des premières spécialistes à identifier un « cycle de la violence ». L'auteure montre que, bien qu'il n'existe pas de modèle linéaire du phénomène, plusieurs phases se répètent ordinairement et tendent à s'accélérer dans le temps. Ces phases – pas nécessairement toutes présentes selon les cas – sont marquées par la montée de la tension, l'agression, la déresponsabilisation, la rémission et la réconciliation (Walker, 1984 ; Prud'homme, 2011)⁵. Dans la foulée des travaux féministes, il est acquis que la violence conjugale doit se comprendre selon un rapport de pouvoir et de domination entre les conjoints (Moe, 2007 ; Whiting *et coll.*, 2012). Par des procédés de contrôle, d'isolement, de manipulation et de déshumanisation de la part du conjoint violent, et par des logiques de justification, de minimisation ou de déni de la violence de la part de la victime, les conjoints s'enferment progressivement dans la relation violente (Walker, 1984 ; Ayotte, Brisson, Potvin, Prud'homme et Tremblay, 2007 ; Whiting *et coll.*, 2012).

1.3.1.2. L'entrée en scène de la typologie de Johnson

Cette définition générale de la violence conjugale rend compte de la représentation collective d'une situation standardisée de violence conjugale, sans nécessairement être représentative des expériences individuelles de chacune des femmes qui vivent des épisodes de violence (Harper, 2014). Devant ce constat, depuis les années 1990, plusieurs auteurs ont tenté de rendre compte des différents types de violence conjugale, mais la typologie de Johnson se distingue par son influence notoire dans le domaine. Ce modèle proféministe, devenu incontournable, s'impose dans un contexte de remise en cause du féminisme et propose une réponse au débat sur la symétrie de la violence entre les sexes apparu au tournant des années 1980 (Johnson, 2014 ; Lapierre et Côté, 2014).

5 De nombreux sites internet en matière de violence conjugale – du gouvernement, des maisons d'hébergement et autres refuges, et autres institutions et ressources d'aide aux victimes – ont une lecture similaire du phénomène.

Alors que le discours féministe pose la violence comme la manifestation de la domination masculine et de l'oppression des femmes, les perspectives de la violence familiale et masculiniste réfutent vigoureusement cette assertion en défendant le penchant selon lequel les femmes seraient aussi violentes que les hommes (Robertson et Murachver, 2011 ; Lapierre et Côté, 2014). Or les deux hypothèses semblent corroborées par des démonstrations légitimes. Pour Johnson, la responsabilité de ces disparités entre les analyses est imputable aux effets d'échantillonnage et aux dynamiques interpersonnelles de la violence conjugale. D'après son analyse, les définitions du problème et les choix méthodologiques diffèrent d'un discours à l'autre, ce qui conduit les chercheurs à étudier deux réalités distinctes (Johnson, 2014 ; Lapierre et Côté, 2014). Johnson (2011) identifie quatre types de violence conjugale, soit le terrorisme intime, la résistance violente, la violence bidirectionnelle – situation d'exception – et la violence de couple situationnelle.

Le terrorisme intime s'inscrit dans un schéma de contrôle coercitif. Le partenaire violent cherche à exercer une emprise totale sur sa victime, sur le long terme, et recourt à une panoplie de stratégies violentes – physiques et sexuelles – et non violentes – entendu au sens physique, soient économique, émotionnelle, menace, intimidation, surveillance, blâme, utilisation des enfants, etc. – afin de contrôler et terroriser sa conjointe. Cette violence, ancrée dans des justifications patriarcales, est majoritairement commise par des hommes. Elle concernerait une faible part de la population générale – 2 % à 4 % tout au plus –, mais constituerait la majorité des cas dans les populations cliniques, prises en charge par les ressources formelles d'aide en la matière – services policiers, tribunaux, maisons d'hébergement, hôpitaux (Lapierre et Côté, 2014). Ceci explique que cette forme de violence s'est généralisée dans le sens commun pour désigner la violence conjugale (Johnson, 2011).

Parallèlement, la résistance violente est essentiellement commise par les femmes victimes dans le but de se défendre contre la violence de leur partenaire, dans un contexte de terrorisme intime. Elle est un mécanisme de réponse et aucune stratégie de contrôle ne la sous-tend. La motivation des femmes réside dans leur volonté de s'en sortir. Toutefois, sur le long terme, cette stratégie s'avère inefficace et risque même d'aggraver la situation et d'attiser la colère et la violence du conjoint. Avec la peur qui s'installe, les femmes tendent alors à se tourner vers d'autres solutions pour faire face à la violence (Johnson, 2011).

Selon Johnson, la violence de couple situationnelle serait la forme la plus fréquente de violence au sein des couples. Sa prévalence s'estimerait selon un taux de 12 % à 18 % dans la population générale (Lapierre et Côté, 2014). Il s'agirait d'incidents isolés et essentiellement circonstanciels, qui traduisent des problèmes de communication et de gestion des conflits.

Il n'y a pas, dans ce cas, d'enjeu de contrôle, il s'agit plutôt de l'expression de désaccords qui conduisent à la violence. Cette forme de violence dans le couple est généralement occasionnelle, quoiqu'il existe des cas de violence situationnelle chronique. Dans une telle configuration de violence, les conjoints sont bouleversés par leur propre violence et se donnent les moyens, eux-mêmes, de régler pacifiquement les conflits. Une telle forme de violence est donc moins susceptible d'être portée à l'attention d'organismes judiciaires ou d'aide (Johnson, 2011 ; Johnson, 2014).

Les questions de pouvoir et de contrôle sont au centre des deux premières formes de violence, tandis que la gestion des conflits caractérise plutôt la troisième (Johnson, 2014). C'est l'intention que recouvrent les comportements violents et non tant la sévérité des gestes qui doit être identifiée pour opérer la distinction. Pour Johnson, cette analyse est fondamentale et doit orienter les modèles d'intervention. Au regard de cette typologie, il est en effet aisé de comprendre que les méthodes de traitement de la violence ne peuvent pas être les mêmes selon qu'il s'agit de terrorisme intime ou de violence de couple situationnelle puisque les enjeux ne se situent pas dans les mêmes dysfonctionnements.

1.3.2. Dynamique de la domination masculine en contexte de violence conjugale

1.3.2.1. *Sphère publique, sphère privée : transposition de la domination*

La persistance de la violence commise à l'égard des femmes, et ce, d'autant plus dans un contexte conjugal, démontre que la domination masculine n'a pas complètement disparu. En fait, d'après la perspective profémiste que nous favorisons pour la présente recherche, cette domination constitue l'essence même de la violence conjugale. Transposée de la sphère publique à la sphère privée, la violence est dissimulée au regard d'autrui qui peut porter un jugement répréhensif sur les actes de violence (Ayotte *et coll.*, 2007).

Un homme peut passer toute sa journée à supporter ceux qui ont un pouvoir sur lui, endurer cette situation à presque tous les niveaux de la société et pourtant, s'en retourner chez lui chaque soir, recouvrer une sphère où c'est lui qui domine. (Goffman, 2002 : 78).

Lawson (2012), dans sa recension des écrits sur les théories sociales de la violence entre partenaires intimes, s'intéresse aux perspectives de la violence familiale et féministe. Bien que ces perspectives expliquent différemment les causes de la violence, les deux reconnaissent que des normes sexistes régissent et modèlent l'usage de la violence dans la famille et qu'elles sont à l'origine des comportements différenciés selon le sexe des partenaires, en cela que les hommes seraient plus susceptibles de chercher à dominer leur conjointe et qu'ils seraient plus enclins à recourir à la violence pour parvenir à leur fin (Ayotte *et coll.*, 2007 ; Lawson, 2012).

L'ordre moral de supériorité du pouvoir masculin inscrit traditionnellement dans les institutions sociales conditionne la socialisation de genre et offre un terrain propice à la justification pour les hommes violents, soutiennent Ayotte *et coll.* (2007). Les composantes de l'idéologie patriarcale aident à développer des logiques de rationalisation, justification et légitimation quant à l'usage de la violence et servent de point d'appui au sentiment de légitimité des conjoints dominants (Ayotte *et coll.*, 2007). Les stratégies de légitimation ont une fonction adaptative expliquée par la théorie du *coping* – ajustement à une situation difficile, poursuivent les auteures. Toute situation qui place l'agresseur dans une position de remise en question et d'échec potentiel est éprouvée et négociée d'une façon particulière. Le conjoint violent adopte des réactions adaptatives face à un environnement qui ne se conforme pas à sa vision (Ayotte *et coll.*, 2007). Le sentiment de légitimité constitue la composante fondamentale de l'intentionnalité – évoquée ci-avant.

1.3.2.2. *Le modèle du contrôle coercitif*

Dans les cas de violence conjugale marqués par une dynamique de domination, les hommes violents, pour assurer et stabiliser leur position de supériorité au sein de la relation sans qu'elle ne soit contestée ni divulguée par la conjointe victimisée, doivent recourir à un large éventail de stratégies de justification, légitimation, et manipulation qui s'inscrivent dans un contexte plus large de contrôle. Ehrensaft, Langhinrichsen-Rohling, Heyman, O'Leary, et Lawrence (1999 : 21), définissent le contrôle coercitif comme l'acte de :

reducing the spouse's power to make decisions, limitations of the spouse's relationships with others and independence in daily activities, and diminution of his or her self-image and ego strength.

Stark (2007) reprend le concept du contrôle coercitif. Selon lui, nombre de modèles de la violence conjugale ne prennent en compte que la violence physique et sexuelle. Or, plusieurs typologies – cf. Johnson entre autres – ont montré que d'autres formes de violence existent et que le degré de préjudice subi ne s'évalue pas que physiquement. En

outre, des incidents de violence mineure sont plus fréquents, marqueurs d'une relation abusive, et leurs effets cumulatifs peuvent avoir de lourdes conséquences. Cette omission contribue, affirme l'auteur, à négliger une grande partie du problème et, de fait, altère les modèles d'intervention. Le modèle alternatif du contrôle coercitif semble mieux couvrir le phénomène de la violence conjugale dans sa globalité. Il considère dans leur ensemble le système d'oppression des femmes et les tactiques visant à les blesser physiquement, mais aussi à les effrayer, isoler, dégrader, exploiter, surveiller et contrôler. Le conjoint établit un régime de domination/subordination, axé sur la division entre le pouvoir politique attribué aux hommes et les rôles traditionnels des femmes.

Stark définit la coercition comme l'usage de la force, de la contrainte et des menaces, et répertorie ainsi la violence, l'intimidation, le harcèlement, le dénigrement, et l'humiliation comme des outils de coercition ; puis il définit le contrôle comme le fait de forcer l'obéissance de la partenaire de façon indirecte par isolement, privation et exploitation (Stark, 2007).

1.3.2.3. Mécanismes d'établissement de la domination en contexte conjugal

Par les mécanismes de contrôle coercitif, le conjoint violent instaure un climat constant et diffus de tension et de peur (Ayotte *et coll.*, 2011). Le contrôle s'exerce sur tous les plans.

La force physique et la coercition sont un premier moyen efficace d'instituer un rapport de force entre l'agresseur et sa victime. Les différences physiques naturelles entre les femmes et les hommes jouent généralement en faveur de ces derniers et les placent en position de supériorité, tandis que les femmes sont souvent moins aptes à répondre à des agressions de telle nature (Ayotte *et coll.*, 2007 ; Whiting *et coll.*, 2012). La sévérité et la fréquence des incidents de violence sont deux facteurs qui entretiennent la peur et, alors qu'elle peut agir dans certains cas comme un point tournant motivant les femmes à fuir le danger, elle constitue bien plus souvent une barrière au dévoilement de la violence (Simmons, Farrar, Frazer et Thompson, 2011). Cette première hiérarchisation établie, d'autres mécanismes de contrôle moins manifestes sont mis en place.

La violence psychologique et mentale constitue un autre outil puissant de domination. Par des procédés de dénigrement, dévalorisation, culpabilisation, et responsabilisation, l'agresseur développe, alimente et entretient chez sa victime une perception négative et diminuée d'elle-même qu'elle intériorise. Il adopte également des attitudes de rémission et de réconciliation qui font partie intégrante du processus de contrôle visant à assurer sa dépendance. (Ayotte *et coll.*, 2011 ; Prud'homme, 2011 ;

Kabile, 2012). Il ajuste et adapte ses stratégies selon les mécanismes de réponse de la victime (Ayotte *et coll.*, 2007). Des cognitions spécifiques se développent chez la victime, et des sentiments contradictoires – perte de l’estime de soi, peur, agressivité, mais aussi espoir, amour, etc. – la poussent à adopter des comportements ambivalents, entravant d’autant ses probabilités de sortir de la relation (Poupart, 2012). La perte de confiance en soi qu’endure la victime à mesure qu’elle s’enferme dans le cycle de la violence conjugale a un impact négatif considérable sur ses capacités et habiletés personnelles à nouer ou maintenir des liens sociaux (Kabile, 2012). L’isolement social qui en résulte affecte les motivations de la victime et se traduit par une forme de résignation ainsi qu’un manque de volonté de la femme pourtant essentielle à sa capacité d’*empowerment* (Kabile, 2012 ; Poupart, 2012). Finalement, le conjoint violent prend le contrôle des ressources pour assurer la dépendance économique et matérielle (Hien et Ruglass, 2009 ; Kabile, 2012).

Ces privations sur tous les plans permettent de créer un contexte oppressif total et de maintenir un continuum de la violence (Ayotte *et coll.*, 2007). En isolant socialement la victime et en assurant sa dépendance tant affective qu’économique et matérielle, l’agresseur supprime toute issue possible et consolide la relation violente à mesure qu’elle dure. Bien que l’enfermement dans la relation tienne pour une grande part de la responsabilité de l’agresseur, la victime, par des processus de rationalisation et de minimisation de la violence, participe à son propre isolement. Kabile (2012) reconnaît que la victime, par les mécanismes réflexifs et les cognitions spécifiques néfastes qu’elle développe, adopte des comportements qui lui sont effectivement préjudiciables. De surcroît, certaines femmes recourent à des procédés, conscients ou non, de banalisation, normalisation ou justification de la violence, et endossent parfois la responsabilité de la situation violente (Prud’homme, 2011 ; Kabile, 2012 ; Poupart, 2012).

Toutefois, loin de l’idée communément admise selon laquelle les femmes victimes seraient passives vis-à-vis de leur situation, force est de constater qu’elles développent en réalité nombre de stratégies pour rechercher de l’aide et se sortir de la violence (Kabile, 2012). Le terme de « survivante » est d’ailleurs de plus en plus préféré à celui de « victime » pour désigner ces femmes, retranscrivant leur combat pour s’affranchir de l’emprise de leur conjoint (Anthias, 2014).

Toujours est-il que les stratégies développées par les agresseurs et les mécanismes de réponse des femmes constituent autant de barrières à l’issue de la relation. La littérature sur la recherche d’aide des survivantes est d’ailleurs abondante en la matière.

1.3.3. Conflit d'approches en intervention

1.3.3.1. *Approche féministe vs approche psychologique*

Une intervention efficace en matière de violence conjugale vise l'*empowerment* des femmes victimes, soit la reprise de contrôle sur leur propre vie. Amener la victime à réattribuer la responsabilité de la violence à celui qui l'a exercé par un processus de déculpabilisation, d'une part, et à reconnaître la perte de pouvoir que cette violence a provoquée chez elle, d'autre part, sont deux mécanismes fondamentaux pour une dévictimisation durable et définitive (Prud'homme, 2011). Ceci étant établi, force est de constater que les pratiques d'intervention, loin d'être uniformes, sont divisées selon deux perspectives majeures. Les féministes, d'une part, souhaitent conscientiser la collectivité quant à l'aspect social globalisant que recouvre le problème (Bilodeau, 1990 ; Prud'homme, 2011). Selon elles, la violence conjugale dépasse la simple individualité des victimes, et doit être traitée selon sa véritable nature, à savoir en tant que phénomène social global.

Cette conception produit essentiellement, en pratique, des méthodes d'intervention de type collectif – intervention de groupe, groupe de discussion. Ce faisant, elle tend paradoxalement à valoriser un modèle standardisé de la violence conjugale non représentatif des expériences individuelles de chacune des victimes (Harper, 2014).

À cette approche s'oppose le modèle psychologique qui propose une intervention plus individualiste, au « cas par cas » (Prud'homme, 2011). Bien que ces deux approches – aux antipodes l'une de l'autre – traitent chacune une dimension différente du même phénomène, il est important de préciser qu'il n'existe pas à proprement parler de modèle uniforme, ou intégré, d'intervention.

Les intervenantes se trouvent au croisement de ces deux perspectives et ont parfois du mal à situer leur intervention. Elles doivent composer avec ce « conflit » d'approches dans leur travail au quotidien. Sans modèle de référence, elles n'ont d'autres choix que d'expérimenter, développer et adapter leur pratique. En outre, au-delà de la victimisation, nombre de femmes admises dans les refuges présentent d'autres difficultés non négligeables – consommation, troubles du comportement ou de santé mentale, etc. (Prud'homme, 2011).

Nombre d'études ont établi des corrélations significatives entre la présence de telles difficultés et le risque de (re)victimisation, compromettant l'issue de la situation violente. En outre, dans un contexte de mondialisation, de changements démographiques majeurs et de diversité culturelle croissante, les maisons d'hébergement font face à une

internationalisation de leur population. Les types de violence et les besoins qui en découlent se transforment et se multiplient. Face à la prolifération et la complexité des problématiques qui se juxtaposent à la victimisation, les intervenantes, submergées, tendent à opérer un glissement vers une intervention individualisée (Herla, 2010, Prud'homme, 2011).

Dès lors, le principe d'intersectionnalité séduit et interroge : serait-il possible de penser un modèle plus large capable d'intégrer simultanément les différentes formes d'oppression et de mieux concilier les multiples facettes de l'identité individuelle dans les modèles d'intervention (Herla, 2010) ? Un tel modèle semblerait pouvoir offrir un terrain d'entente propice à concilier les deux approches : la prise en compte de réalités diversifiées accorderait plus de poids à certaines caractéristiques spécifiques – culturelles notamment – de l'individualité des victimes, nuancant de fait le modèle standardisé de violence conjugale auquel se réfère l'approche féministe, sans toutefois plonger complètement dans l'extrême individualiste de l'approche psychologique.

1.3.3.2. L'intervention et la maternité en maison d'hébergement

Dans son rapport sur *Les refuges pour femmes violentées au Canada, 2014*, Statistique Canada dénombre – le jour de l'enquête – 7 969 femmes et enfants hébergés dans un refuge⁶ (56 % de femmes et 44 % d'enfants à charge), dont 78 % s'y trouvent pour fuir une situation de violence. Plus précisément, 37 % sont hébergés en maison d'hébergement de première étape et 23 % en maison d'hébergement de deuxième étape (Statistique Canada, 2014). La part d'enfants hébergés en maison avec leur mère n'est pas négligeable et bouleverse les pratiques des intervenantes. La préoccupation récente des effets de l'exposition des enfants à la violence conjugale s'ajoute aux défis quotidiens des intervenantes.

Krane et Carlton (2012) s'intéressent à la dynamique particulière qu'instaure l'exercice de la maternité en maison d'hébergement, tant pour les mères et leurs enfants que pour les intervenantes et, dans une moindre mesure, pour les autres femmes hébergées. Les intervenantes – vis-à-vis des mères – tiennent un double rôle : elles doivent les soutenir dans leur épreuve de victimisation, mais doivent aussi scruter leurs comportements parentaux par souci du bien-être des enfants.

6 Établissement d'hébergement pour femmes en difficulté, tous types d'établissements confondus.

La réalité de la vie en communauté en maison d'hébergement – règles, absence d'intimité, ingérence d'autrui dans l'éducation des enfants – complexifie l'exercice du rôle de mère. Les attentes envers les mères se multiplient : elles se doivent, en plus de surmonter leurs difficultés de femmes victimes de violence, d'exercer la maternité en public, répondre adéquatement aux besoins de l'enfant, et assurer leur sécurité et les soins.

Les intervenantes, parce qu'elles doivent se préoccuper également des besoins des enfants, ont l'obligation de signaler toute situation compromettant la sécurité ou le développement des enfants auprès des autorités responsables de la protection de l'enfance. Cette contrainte ajoute une pression supplémentaire, et les intervenantes font face à un dilemme. Elles ne peuvent nier l'ampleur du travail de la fonction maternelle et les conditions émotionnelles et matérielles contraignantes qu'il engendre ainsi que les difficultés associées à l'éducation. En outre, elles sont conscientes que la pratique de la maternité s'inscrit dans un moment et un contexte particuliers peu favorables. Toutefois, elles sont réticentes à excuser les comportements maternels inadéquats compte tenu des éventuelles conséquences négatives qu'ils peuvent avoir sur le développement de l'enfant, d'une part, et aussi vis-à-vis des autres femmes hébergées d'autre part, en cela que les maisons s'attachent à entretenir un environnement dénué de violence et d'abus.

Krane et Carlton (2012) estiment que les intervenantes doivent faire preuve d'une compréhension plus complexe et nuancée du rôle de la mère. Pour les auteures :

[il faut] cesser d'idéaliser et d'imaginer les pratiques maternelles comme étant harmonieuses, égalitaires, démocratiques, et s'exerçant dans le calme et la quiétude et plutôt reconnaître les conflits de la vie courante, des conflits qui sont souvent déplaisants, bruyants et hors de contrôle (Krane et Carlton, 2012 : 201).

Elles recommandent la création d'un nouvel espace où les relations hiérarchiques mères-enfants pourraient s'exercer et l'autorité légitime de la mère s'exprimer et se manifester.

La violence conjugale est un phénomène autrement plus complexe que la perception populaire que s'en fait l'inconscient collectif. En effet, l'enchevêtrement et l'interrelation complexes des liens qui unissent les protagonistes dans une « intersubjectivité souffrante » (Delage *et coll.*, 2012 : 105) confrontent les professionnels à de nombreuses difficultés de définition et d'interprétation du problème, et par extension d'intervention. La présence d'une tierce personne, l'enfant témoin – parfois aussi victime – dans cette relation de violence complexifie les recherches, qui nécessitent d'être poursuivies et approfondies. Notre objet d'étude en tient compte.

1.4. Exposition à la violence et lien à l'enfant

1.4.1. L'instance familiale comme fondement du développement identitaire

1.4.1.1. *L'apport de la théorie de l'apprentissage social*

La théorie de l'apprentissage social – que l'on attribue notamment au psychologue Bandura (1963 et 1977) – met l'accent sur le rôle joué par l'environnement social dans la construction et le développement identitaires de l'enfant (Bandura et Walters, 1963 ; Bandura, 1973, 1977). En articulant des principes du behaviorisme au cognitivisme, Bandura fournit un modèle compréhensif selon lequel l'apprentissage n'est pas purement comportemental, mais résulte de mécanismes cognitifs se produisant dans un contexte social.

L'enfant apprendrait donc par observation et imitation des comportements de ses pairs. Ce procédé mobilise plusieurs opérations soit l'attention, l'extraction et la rétention d'information, la reproduction, et la motivation. Toutefois, l'acquisition de connaissances n'est pas nécessairement réalisée ou renforcée. Elle dépend également de la capacité de l'enfant à établir et comprendre le lien entre l'action et les conséquences qui en découlent.

L'observation conjuguée à une réorganisation cognitive personnelle peut parfois suffire à l'individu pour modifier et améliorer ses comportements, à partir de situations similaires, ce que Bandura nomme l'anticipation cognitive. L'apprentissage social fait donc interagir, de manière continue et réciproque, des facteurs tant comportementaux que cognitifs et sociaux. Bandura (1977) affirme finalement, selon le concept du déterminisme réciproque, que les comportements de l'individu, bien qu'influencés par l'environnement, peuvent, en retour influencer l'environnement social.

Dans la lignée de ces travaux, la famille est identifiée comme première instance de socialisation, c'est-à-dire comme premier lieu dans lequel l'individu est confronté aux normes et valeurs de la société et plus particulièrement de son groupe d'appartenance.

1.4.1.2. *L'exposition à la violence*

La problématique de l'exposition des enfants à la violence est relativement récente et survient sur la scène publique dans les années 1990 (Bourret, Lessard, Côté, Fortin, 2006 ; Krane et Carlton, 2012). Qu'il soit victime indirecte ou directe, l'enfant est bel et bien touché par la violence dans le contexte domestique. Tout comme le phénomène de la violence conjugale, l'exposition à la violence n'est pas un phénomène homogène unidimensionnel : il existe plusieurs types de violence, plusieurs formes d'exposition et l'exposition peut-être conjuguée à d'autres formes de violence et d'abus (Paradis et Lessard, 2003 ; Holt, Buckley et Whelan, 2008 ; Racicot, Fortin et Dagenais, 2010).

Sommairement, Bourret *et coll.* (2006) définissent l'exposition à la violence conjugale comme le fait d'être témoin direct ou indirect d'actes de violence et de vivre au sein d'un contexte empreint de cette violence (voir aussi Jaffe, Crooks et Bala, 2006 ; Holt *et coll.*, 2008 ; Paradis, 2012 ; Séverac, 2012). Paradis et Lessard (2003) estiment que cette notion renvoie à plusieurs réalités. L'observation s'étend au-delà du seul témoignage visuel direct, l'enfant peut aussi entendre le déroulement des scènes de violence, constater les conséquences des actes violents ou encore percevoir la détresse du parent victimisé (Holt *et coll.*, 2008).

Par ces caractéristiques, l'exposition à la violence est assimilée à une forme de mauvais traitement psychologique dont certaines manifestations sont reconnues dans les typologies de la maltraitance (Bourret *et coll.*, 2006 ; Lavergne, Turcotte et Damant, 2008 ; Racicot *et coll.*, 2010 ; Wathen et McMillan, 2013). En effet, les enfants exposés présentent des troubles affectifs et comportementaux aussi sévères que ceux que l'on retrouve chez les enfants victimes de mauvais traitements (Bourret *et coll.*, 2006).

Par ailleurs, l'exposition à la violence est également associée à un risque accru pour l'enfant de subir directement des abus physiques, sexuels, de la négligence, ou d'autres formes de mauvais traitements psychologiques (Paradis et Lessard, 2003 ; Racicot *et coll.*, 2010 ; Wathen et McMillan, 2013 ; Doucet et Fortin, 2014). Paradis et Lessard (2003) affirment que les enfants exposés à la violence sont susceptibles d'être blessés intentionnellement ou non – par exemple, lorsque les enfants en bas âge se trouvent dans les bras de leur mère ou lorsque les plus âgés tentent de la défendre. Selon une étude canadienne, 40 % des enfants exposés aux violences conjugales subissent eux-mêmes des maltraitances physiques de la part de l'auteur (Edleson, Lyungai, Beeman et Hagemeister, 2003). Coohy (2004, cité par Holt *et coll.*, 2008) affirme qu'ils sont aussi à risque de subir des actes de violence – intentionnels ou non – de la part de leur mère victimisée.

Depuis 2006 au Québec, la Loi sur la protection de la jeunesse du Québec reconnaît formellement l'exposition à la violence comme une forme de maltraitance des enfants (Lavergne, *et coll.*, 2008 ; Dupuis et Dedios, 2009 ; Racicot *et coll.*, 2010 ; Wathen et McMillan, 2013). Le problème de l'exposition des enfants à la violence étant tributaire de l'ampleur du phénomène de la violence conjugale, il souffre des mêmes obstacles au dévoilement. Les études révèlent une prévalence allant de 37 à 95 %. Cet écart significatif s'explique notamment par les différences de définition, de méthodologie, et d'échantillon (Paradis et Lessard, 2003 ; Lavergne, *et coll.*, 2008 ; Wathen et McMillan, 2013).

1.4.2. Conséquences de l'exposition à la violence

1.4.2.1. *Impact de l'exposition à la violence sur le développement de l'enfant*

Grandir dans un environnement négatif et instable peut contrarier significativement le bien-être et le bon développement de l'enfant et ses habiletés personnelles à court, moyen et long termes. Les auteurs relèvent des problèmes tant extériorisés – hyperactivité, agressivité, délinquance – qu'intériorisés – timidité, faible estime de soi, dépression, etc. (Paradis et Lessard, 2003 ; Racicot *et coll.*, 2010 ; Doucet et Fortin, 2014 ; Savard et Zaouche Gaudron, 2014).

L'enfant exposé à la violence subit des préjudices conséquents dont les manifestations incluent des problèmes de santé physique et mentale ; des troubles psychologiques, émotionnels et des distorsions cognitives ; des troubles comportementaux et de fonctionnement social et scolaire ; une faible estime de soi ; et, pour certains, des symptômes de stress post-traumatique (Paradis et Lessard, 2003 ; Holt *et coll.*, 2008 ; Jaffe, *et coll.*, 2006 ; Racicot *et coll.*, 2010 ; Paradis, 2012 ; Séverac, 2012 ; Wathen et McMillan, 2013 ; Doucet et Fortin, 2014 ; Savard et Zaouche Gaudron, 2014). Ces enfants cumulent des retards dans leur développement qui affectent profondément et durablement leurs habiletés de communication, de résolution de conflits et leurs aptitudes sociales.

Ces troubles peuvent aussi se traduire par un apprentissage inapproprié des rôles de l'homme et de la femme (Paradis et Lessard, 2003 ; Lapierre, 2010 ; Racicot *et coll.*, 2010).

L'impact de l'exposition à la violence varie selon plusieurs facteurs, mais l'âge semble être une variable d'importance dans les différentes études. En effet, plus les enfants sont jeunes, plus l'impact de l'exposition à la violence serait sévère (Tailor et Letourneau, 2012 ; Savard et Zaouche Gaudron, 2014). Ce constat s'explique assez simplement par le fait que les bébés et les enfants d'âge préscolaire sont plus vulnérables d'une part, mais aussi plus souvent à la maison d'autre part, donc plus fréquemment exposés à la violence que peuvent l'être d'autres enfants plus âgés. Or, il s'avère que plus un enfant est exposé à la violence, plus son état émotionnel est fragilisé (Paradis et Lessard, 2003 ; Savard et Zaouche Gaudron, 2014). De la même façon, plus l'enfant est exposé tôt à la violence, plus il lui est difficile de développer des liens d'attachement sécurisés à une figure adulte stable (Holt *et coll.*, 2008). Par conséquent, ce sont les plus jeunes qui sont le plus à risque de présenter les troubles les plus sérieux. Ainsi, les *pre-schoolers* présentent plus de

problèmes comportementaux et sociaux, de difficultés à développer de l'empathie et des relations avec les pairs, et ont une plus faible estime d'eux-mêmes (Holt *et coll.*, 2008 ; Tailor et Letourneau, 2012 ; Savard et Zaouche Gaudron, 2014). De telles issues tendent à se perpétuer jusqu'à l'âge adulte, contribuant, de fait, au maintien du cycle de la violence.

De la même façon, des études suggèrent que le genre peut avoir une influence significative sur le développement des enfants exposés et sur les mécanismes de réponses adoptés face à la violence. Alors que les garçons manifestent plutôt des problèmes de type externalisé – hostilité, agressivité – les filles, elles, tendent plus à présenter des problèmes intériorisés – dépression et plaintes somatiques (Paradis et Lessard, 2003 ; Holt *et coll.*, 2008 ; Tailor et Letourneau, 2012).

1.4.2.2. *Reproduction intergénérationnelle de la violence*

Les troubles développementaux induits par l'exposition à la violence empêchent l'enfant d'acquiescer et de maîtriser les codes sociaux normatifs lui permettant d'évoluer adéquatement au sein de la société (Paradis et Lessard, 2003 ; Holt *et coll.*, 2008 ; Lavergne *et coll.*, 2008 ; Racicot *et coll.*, 2010 ; Savard et Zaouche Gaudron, 2014). La théorie de l'apprentissage social a notamment été reprise dans le domaine de la criminologie pour expliquer l'émergence et la perpétration de comportements déviants. Il va de soi que la famille étant la première instance de socialisation dans laquelle évolue l'enfant, les parents sont les premiers modèles d'identification auxquels il est exposé.

Selon cette perspective, il est aisé d'entrevoir les dangers que peut entraîner l'exposition prolongée d'un enfant à la violence dans un contexte familial, pour son développement sociocomportemental dans les relations interpersonnelles. Plusieurs auteurs relèvent un risque prégnant de reproduction intergénérationnelle de comportements de violence, notamment dans les relations intimes et conjugales à l'adolescence puis à l'âge adulte (Paradis et Lessard, 2003 ; Holt *et coll.*, 2008 ; Lavergne *et coll.*, 2008 ; Racicot *et coll.*, 2010 ; Paradis, 2012 ; Wethan et McMillan, 2013). L'apprentissage de la fonctionnalité et de l'opérationnalité des mécanismes de la violence, et la reconnaissance de la dynamique dominant/dominé participeraient au risque de transmission intergénérationnelle de la violence (Paradis et Lessard, 2003 ; Holt *et coll.*, 2008). Doucet et Fortin (2014), en conformité avec la théorie de Bandura (1977), affirment que l'exposition à la violence peut conduire l'enfant à considérer celle-ci comme un moyen satisfaisant de résolution des problèmes, surtout s'il s'accompagne de gains.

Plusieurs résultats conduisent à des conclusions fondées sur le genre : les garçons auraient ainsi plus tendance à perpétrer des comportements d'abus, tandis que les filles présentent un plus grand risque d'être victimisées dans les relations futures (Paradis et Lessard, 2003 ; Holt *et coll.*, 2008 ; Lapierre, 2010 ; Doucet et Fortin, 2014). Ces résultats paraissent cohérents avec l'hypothèse de l'identification genrée aux modèles parentaux (Oakley, 1972 ; Paradis et Lessard, 2003).

Parallèlement, les études révèlent que les agresseurs présentent généralement des antécédents d'exposition à la violence, renforçant par là même le postulat de la reproduction intergénérationnelle de la violence (Paradis et Lessard, 2003 ; Holt *et coll.*, 2008 ; Paradis, 2012). En effet, les parents qui maltraitent leurs enfants ont souvent eux-mêmes eu une enfance difficile marquée par des épisodes d'abus, de violence et de mauvais traitement au sein de la famille (Holt *et coll.*, 2008). Wolfe (1999) soutient que 75 % des hommes qui maltraitent leur conjointe ont été témoins d'actes de violence entre leurs parents lorsqu'ils étaient enfants (dans Paradis, 2012).

1.4.2.3. *Différents outcomes face à l'exposition à la violence*

Malgré la prévalence importante des troubles développementaux et la prégnance du risque de reproduction intergénérationnelle de la violence dues à l'exposition à la violence, plusieurs études soutiennent que ces issues ne sont pas inévitables et que tous les enfants ne sont pas affectés de la même façon ni avec la même intensité par la violence (Jaffe *et coll.*, 2006 ; Racicot *et coll.*, 2010 ; Séverac, 2012 ; Doucet et Fortin, 2014).

Des auteurs identifient plusieurs profils d'adaptation chez les enfants exposés à la violence conjugale. Doucet et Fortin (2014) notamment établissent une typologie des différents *outcomes*. À partir de l'analyse quantitative de différentes variables associées à la violence conjugale sur un échantillon de 116 dyades mères-enfants, les auteurs relèvent quatre profils : certains enfants présentent des difficultés sur tous les plans évalués ; d'autres ne présentent aucun problème ; des enfants présentent des troubles extériorisés ; et enfin, certains présentent des troubles intériorisés. Cette typologie s'inscrit en conformité avec d'autres typologies antérieures présentées par les auteurs dans leur article. D'autres recherches confirment que certains enfants sont capables de se développer et se réaliser normalement/positivement malgré les conditions de sévère adversité dans lesquelles ils grandissent et évoluent. Apparaît ici le concept de résilience (Paradis et Lessard, 2003 ; Holt *et coll.*, 2008 ; Racicot *et coll.*, 2010).

La capacité de résilience est influencée par la prévalence d'un certain nombre de facteurs de risque et de protection. Ces facteurs sont liés aux caractéristiques de l'enfant – estime de soi, tempérament et habiletés sociales ; de la famille – qualités des liens intrafamiliaux et caractéristiques des parents ; et à l'environnement – réseau et autres sources de soutien (Paradis et Lessard, 2003 ; Holt *et coll.*, 2008 ; Racicot *et coll.*, 2010 ; Paradis, 2012). L'expérience de la violence varie donc selon l'intersection et l'impact plus ou moins varié d'une multitude de facteurs, capables d'accentuer ou de contrecarrer les effets néfastes de l'exposition à la violence (Doucet et Fortin, 2014).

Parmi les études retenues, deux variables récurrentes semblent particulièrement influencer l'expérience de l'exposition à la violence. Les mécanismes individuels de réponse à la violence développés par l'enfant sont un premier élément fondamental dans l'issue du développement (Holt *et coll.*, 2008). Les enfants adoptent différentes stratégies de survie/d'adaptation. Dénier de la violence, blocage psychologique ou déconnexion/dissociation émotionnelle, demande directe ou indirecte d'aide, tentative de donner du sens aux violences, de les prédire et de les éviter sont autant de manœuvres mises en place par les enfants pour faire face à l'adversité (Paradis et Lessard, 2003 ; Paradis, 2012). Généralement aux prises avec des conflits de loyauté complexes, l'enfant se trouve souvent dans la situation inconfortable de prendre position en faveur de sa mère ou de son père. De surcroît, Doucet et Fortin (2014) comme Racicot *et coll.* (2010) identifient un processus de parentification de l'enfant, qui consiste en l'inversion des rôles parents/enfants conduisant l'enfant à prendre soin des parents sur le plan émotif ou instrumental. La parentification est d'autant plus susceptible de nuire à l'enfant que, en plus de vivre le stress familial, il assume aussi le rôle de soin à l'égard de ses parents, dont il se sent responsable.

La capacité de développer des stratégies internes positives d'adaptation pour compenser l'adversité de la violence et mieux gérer la situation est un facteur fondamental pour le bon développement de l'enfant (Holt *et coll.*, 2008 ; Racicot *et coll.*, 2010 ; Paradis, 2012 ; Doucet et Fortin, 2014). Les *outcomes* dépendent de la prévalence des facteurs de risque et de protection auxquels est soumis l'enfant, mais aussi de ses propres capacités à faire face à l'adversité. Il est donc actif face à la violence (Doucet et Fortin, 2014).

Le deuxième facteur majeur qui ressort des études concerne la qualité des liens intrafamiliaux et notamment l'attachement à une figure parentale stable. En effet, développer une relation sûre avec un parent non violent ou avec une personne significative dans la vie de l'enfant exposé agirait comme un facteur de protection significatif contre le traumatisme et la détresse (Holt *et coll.*, 2008). Les auteurs reconnaissent notamment de plus en plus l'efficacité de la qualité structurante de la relation mère-enfant dans le bon développement de l'enfant exposé à la violence conjugale (Lapierre, 2010).

1.4.3. Maternité et lien à l'enfant en contexte de violence conjugale

1.4.3.1. *Concomitance de la violence conjugale et de l'exposition à la violence : un défi pour la parentalité*

La dynamique des liens intrafamiliaux – entre conjoints, et entre parents et enfants – est complexifiée par la situation de violence conjugale (Holt *et coll.*, 2008 ; Racicot *et coll.*, 2010 ; Doucet et Fortin, 2014). Alors que le stress parental est inhérent au domaine de l'éducation de l'enfant, il est exacerbé en contexte de violence conjugale et altère profondément la qualité de l'expérience de la parentalité. Les habiletés parentales – tant du père que de la mère – leur capacité à répondre adéquatement aux besoins des enfants et la qualité des soins dispensés sont significativement mises à mal par la violence (Holt *et coll.*, 2008 ; Paradis, 2012 ; Savard et Zaouche Gaudron, 2014). De surcroît, les foyers violents sont généralement marqués par une répartition sexuelle des tâches et des rôles, dont résultent des modèles parentaux genrés (Paradis, 2012 ; Tailor et Letourneau, 2012).

Ainsi, le père tend à se désinvestir de son rôle de parent d'une part, et à utiliser l'enfant comme un outil de contrôle de la mère d'autre part (Holt *et coll.*, 2008 ; Lapierre, 2010 ; Paradis, 2012). Le fonctionnement familial s'en trouve fondamentalement bouleversé. Par des stratégies de manipulation, le père perturbe significativement le rapport affectif mère-enfant et le développement de l'enfant, et affecte les perceptions et représentations de la femme d'elle-même, de ses enfants et de son rôle de mère (Racicot *et coll.*, 2010 ; Paradis, 2012). Paradis (2012) relève un certain nombre de distorsions cognitives chez les femmes victimes quant à leurs capacités parentales.

La responsabilité des soins d'une part, et de garantir la sécurité des enfants d'autre part, que font peser respectivement le conjoint violent et les ressources formelles d'aide – police, services de protection de l'enfance, système de justice – sur la mère achèvent de renforcer de telles distorsions (Holt *et coll.*, 2008). Les auteurs estiment donc que la violence conjugale intensifie singulièrement le stress maternel (Holt *et coll.*, 2008 ; Lapierre, 2010 ; Racicot *et coll.*, 2010 ; Paradis, 2012 ; Séverac, 2012 ; Savard et Zaouche Gaudron, 2014).

1.4.3.2. *Influence de la qualité de la relation mère-enfant sur l'exposition de l'enfant à la violence*

Les auteurs présentent des résultats mitigés quant à l'influence de la violence conjugale sur les comportements parentaux des mères (de la Sablonnière et Fortin, 2010 ; Lapierre, 2010 ; Racicot *et coll.*, 2010 ; Paradis, 2012 ; Séverac, 2012). Les deux réalités sont positivement corrélées, mais les auteurs relèvent plusieurs issues possibles divergentes à ce lien.

Certains résultats attestent de l'impact significatif que peuvent avoir les conduites parentales positives – attitudes chaleureuses, bienveillantes, soutenantes et cohérentes – de la mère sur l'adaptation et le développement de son enfant dans un contexte de violence. Le rôle structurant de la relation mère-enfant permettrait, en effet, de compenser les effets résolument néfastes de l'environnement violent (Lapierre, 2010 ; Racicot *et coll.*, 2010 ; Paradis, 2012 ; Doucet et Fortin, 2014). De la Sablonnière et Fortin (2010) identifient par ailleurs un effet modérateur des indices de santé physique et de détresse émotionnelle de la mère sur ses conduites maternelles d'affection et de contrôle vis-à-vis de l'enfant. Selon leurs conclusions, lorsque la violence s'intensifie, la mère en bonne santé recourt à des mécanismes compensatoires pour neutraliser les effets négatifs de la violence. Par là même, ces stratégies actives pour protéger l'enfant accentueraient le sentiment positif de compétence générale de la mère (de la Sablonnière et Fortin, 2010).

Parallèlement, des auteurs établissent que l'augmentation du stress maternel tend à affecter les femmes dans l'exercice de leur rôle parental (Holt *et coll.*, 2008 ; Lapierre, 2010 ; Paradis, 2012 ; Savard et Zaouche Gaudron, 2014). Selon l'analyse qu'en font Racicot *et coll.* (2010), les dimensions de la relation mère-enfant menacées par la violence concernent la relation d'attachement – fragilisée – et les habiletés parentales ou les méthodes éducatives. De nouveau selon l'étude de de la Sablonnière et Fortin (2010), l'augmentation de la violence, conjuguée à des symptômes de stress, de dépression ou de détresse psychologique et émotionnelle augmentent le risque de conduites incohérentes et coercitives de la part de la mère, qui induiraient à leur tour plus de troubles comportementaux chez l'enfant (voir aussi Holt *et coll.*, 2008 ; Doucet et Fortin, 2014).

Le stress maternel tend aussi à diminuer le seuil de tolérance et, par extension, les conduites positives chaleureuses et bienveillantes, et peut aboutir, dans certains cas, à de la violence parentale perpétrée par la mère elle-même (Paradis et Lessard, 2003 ; Racicot *et coll.*, 2010 ; Paradis, 2012 ; Savard et Zaouche Gaudron, 2014). Cependant, les auteurs constatent que les comportements de contrôle des mères sont généralement plus fréquemment dirigés vers les garçons que vers les filles. Cela peut s'expliquer par le fait

que les mères, en contexte de violence conjugale, tendent à projeter leur expérience de victimisation sur leurs enfants : les garçons sont ainsi plus facilement associés au conjoint violent tandis que les filles – par leur proximité avec la mère – sont plutôt perçues comme des victimes (de la Sablonnière et Fortin, 2010 ; Taylor et Letourneau, 2012). Pour ces raisons, les garçons expérimentent moins d'interactions positives avec leur mère, se traduisant par un attachement plus insécuré, et une amplification des troubles – souvent externalisés (Paradis et Lessard, 2003 ; Taylor et Letourneau, 2012).

Finalement, la violence conjugale agirait aussi sur les perceptions de l'enfant vis-à-vis de ses parents et plus particulièrement vis-à-vis de la relation avec sa mère. La réciprocité des attitudes de la mère et de l'enfant l'un envers l'autre doit être prise en compte. Percevoir négativement la mère – comme une victime impuissante notamment – contribue à exacerber les troubles chez l'enfant (Doucet et Fortin, 2014). Et en adoptant des comportements difficiles et d'adversité envers l'autorité parentale, l'enfant peut lui aussi renforcer le stress maternel et, par extension, les distorsions cognitives dont souffre la mère (Savard et Zaouche Gaudron, 2014). Il arrive que ces mères perdent le respect de leurs propres enfants, qu'elles parviennent difficilement à affirmer leur autorité auprès d'eux et que ceux-ci agressent à leur tour leur propre parent (Holt *et coll.*, 2008 ; Racicot *et coll.*, 2010 ; Paradis, 2012). Dans d'autres cas, comme nous l'avons évoqué plus avant, l'enfant peut-être parentifié (Racicot *et coll.*, 2010 ; Doucet et Fortin, 2014).

Toujours est-il que l'enfant exposé reconnaît sa mère comme supposée source principale de soutien, et son développement va dépendre des réponses de sa mère à ses attentes pour lui venir en aide (Racicot *et coll.*, 2010). La qualité de la relation mère-enfant apparaît donc comme un médiateur primordial dans l'équation violence conjugale – adaptation des enfants (Lapierre, 2010 ; Racicot *et coll.*, 2010).

1.4.3.3. La présence d'enfant : facteur d'influence ou barrière à la capacité d'empowerment de la mère ?

Les résultats d'études quant à l'influence de la présence d'enfants sur la sortie de la femme victime du milieu conjugal violent sont mitigés (Meyer, 2011 ; Simmons *et coll.*, 2011 ; Kabile *et coll.*, 2012). Un enfant peut agir comme un point d'ancrage dans la relation violente, mais peut tout aussi bien motiver à quitter durablement la relation (Rhodes *et coll.*, 2010 ; Rhodes *et coll.*, 2011 ; Kabile, 2012). Quoi qu'il en soit, selon l'analyse qu'en fait Meyer (2011), la mère n'agit pas égoïstement et ne donne pas nécessairement priorité à ses propres besoins. Ses actions – que ce soit pour quitter ou non la relation – sont réfléchies. Stark (2007) parle du dilemme de la mère battue : elle doit considérer tant sa sécurité que celle de ses enfants, même si cela n'implique pas nécessairement de prendre les mêmes mesures (voir aussi Lapierre, 2010).

La présence d'enfants complexifie le processus de prise de décision (Rhodes *et coll.*, 2011 ; Randell *et coll.*, 2012). La responsabilité accrue qu'implique la présence d'une tierce personne apparaît comme un facteur déterminant dans la prise de décision, et le souci de la sécurité et du bien-être de l'enfant se trouve au cœur des préoccupations des mères (Lapierre, 2010 ; Meyer, 2011 ; Randell *et coll.*, 2012). Elles parviennent généralement bien à estimer les effets négatifs de l'exposition à la violence sur leurs enfants (Rhodes *et coll.*, 2010 ; Meyer, 2011 ; Randell *et coll.*, 2012).

L'identification des conséquences négatives incite souvent les mères à signaler la violence et peut servir de véritable moteur à l'issue de la relation violente (Paradis et Lessard, 2003 ; Lavergne *et coll.*, 2008 ; Lapierre, 2010). Parallèlement, elles se confrontent à un conflit interne qui peut restreindre leur motivation. Elles sont partagées entre la volonté de protéger et sortir les enfants de la situation de violence, d'une part, et la volonté de préserver la cohésion familiale d'autre part, mais aussi de protéger les enfants de la potentielle instabilité des recours externes alternatifs au milieu violent (Rhodes *et coll.*, 2010).

Plusieurs auteurs rapportent que les femmes tendent à réprouber l'idée de briser l'entité familiale et de priver les enfants de leur père (Dupuis et Dedios, 2009 ; Rhodes *et coll.*, 2010 ; Rhodes *et coll.*, 2011 ; Kabile, 2012 ; Randell *et coll.*, 2012). L'enfant devient alors, dans bien des cas, un outil de stigmatisation socialement performant que le père implique dans ses stratégies de contrôle et de manipulation pour culpabiliser la femme et assurer sa dépendance, notamment émotionnelle (Paradis et Lessard, 2003 ; Lapierre, 2010 ; Rhodes *et coll.*, 2011 ; Kabile, 2012 ; Paradis, 2012). Le conjoint violent peut également menacer de s'en prendre aux enfants et alimenter par ce biais la peur de la victime (Lapierre, 2010 ; Racicot *et coll.*, 2010 ; Meyer, 2011).

À cela s'ajoute le poids de la dépendance économique et matérielle au conjoint. Les enfants deviennent une charge supplémentaire pour la femme qui souhaite quitter la relation et réduit d'autant les perspectives alternatives viables. Se voyant incapable d'assumer les besoins de ses enfants, il est fréquent que la mère victime se résigne plutôt à subir la violence (Lapierre, 2010 ; Meyer, 2011 ; Rhodes *et coll.*, 2011 ; Randell *et coll.*, 2012).

Finalement, la présence d'enfants amplifie le risque d'impliquer les services sociaux spécialisés dans la protection de l'enfance lorsque la victime s'adresse à des ressources d'aide extérieures. De nouveau, les représentations normatives de la fonction maternelle alimentent la peur des femmes d'être jugées comme incompetentes pour assurer la sécurité de l'enfant, cette « incompétence » pouvant aboutir au risque réel de se faire

retirer la garde des enfants. La responsabilité d'assurer la sécurité des enfants est largement imputée aux mères (Stark, 2007 ; Dupuis et Dedios, 2009 ; Lapierre, 2010 ; Rhodes *et coll.*, 2010). La peur de perdre la garde des enfants est identifiée par de nombreux auteurs comme une barrière aux motivations de la femme à quitter la relation (Lavergne *et coll.*, 2008 ; Meyer, 2011 ; Randell *et coll.*, 2012). En outre, la présence d'enfant tend à réduire l'accessibilité aux maisons d'hébergement, en cela que le manque de place ne permet pas toujours d'accueillir des femmes accompagnées de leurs enfants et que les caractéristiques de ces derniers – sexe et âge – peuvent constituer un motif de refus d'accueil.

Les recherches reconnaissent de plus en plus l'importance de la qualité structurante de la relation mère-enfant dans l'équation violence conjugale/adaptation de l'enfant. Toutefois, les résultats sont encore mitigés quant à l'influence de la présence d'enfant sur la trajectoire de victimisation des femmes victimes. Lorsqu'il y a présence d'enfants, le contrôle psychologique et émotionnel s'avère une stratégie particulièrement récurrente parce que redoutablement efficace. Le conjoint violent, en ciblant la relation mère-enfant, blâme la mère et utilise l'enfant comme un outil efficace de contrôle (Lapierre, 2010 ; Paradis, 2012). Holt *et coll.* (2008), dans leurs recommandations, affirment que le bien-être de l'enfant ne peut être dissocié de celui de la mère. Ainsi, il semble primordial de procéder à une transformation des pratiques d'intervention afin d'améliorer la prise en charge des femmes aux prises avec les enjeux qu'implique la maternité.

1.5. Problématique

La recension des écrits qui vient d'être présentée permet d'articuler les trois objets au cœur de notre intérêt de recherche, soit les représentations sociales de la maternité, la perspective proféministe du phénomène de la violence conjugale, et le lien à l'enfant en contexte de violence conjugale. Comme nous avons pu le souligner, le lien mère-enfant dans un contexte de violence conjugale paraît gagner un intérêt certain dans la littérature depuis quelques années, mais les résultats sont encore inconsistants. Le croisement complexe des problématiques quant aux effets de la violence entre conjoints sur 1) la fonction maternelle des femmes ; 2) leur relation à l'enfant exposé ; 3) le développement de celui-ci ; et 4) l'inquiétude selon laquelle la violence entre conjoints tend à s'accompagner de violence envers les enfants, suggère que les recherches doivent se poursuivre.

Notre intérêt de recherche se porte donc au confluent de ces différents questionnements heuristiques. Notre étude, sans prétendre livrer un angle absolument novateur, est pertinente en cela qu'elle s'inscrit dans le prolongement des dernières recherches. Les mécanismes réflexifs qui sous-tendent le processus décisionnel des femmes victimes de quitter ou non la relation violente sont encore flous, mal maîtrisés, alors qu'ils sont fondamentaux dans les trajectoires des survivantes. De fait, les maîtriser permettrait l'élaboration de pratiques d'intervention d'autant plus efficaces. L'enfant et le lien qu'il entretient avec sa mère ne peuvent être ignorés et doivent, *a contrario*, être intégrés dans les solutions proposées à la mère pour se sortir du foyer violent.

Ainsi, au travers de notre étude, nous entendons cerner les perceptions des femmes victimes de leur rôle de mère par rapport aux construits sociaux ; étudier la maternité comme un *turning-point* possible dans une trajectoire de victimisation ; et préciser le lien mère-enfant dans un processus de dévictimisation.

1.6. Cadre théorique

Cette étude s'inscrit dans une approche résolument féministe du phénomène de la violence conjugale. Cette perspective constitue un cadre d'analyse global pertinent pour notre recherche, en cela qu'elle permet de définir justement la réalité vécue par les femmes de l'échantillon et d'en saisir adéquatement les enjeux. L'interactionnisme symbolique forme, par ailleurs, la trame de notre cadre théorique. Celui-ci s'inscrit plus largement dans une perspective des trajectoires de vie, par laquelle nous pourrions étudier la maternité et le lien mère-enfant comme des points tournants possibles dans une trajectoire de victimisation.

1.6.1. L'interactionnisme symbolique comme cadre interprétatif

L'interactionnisme symbolique, tel qu'hérité de la tradition de l'École de Chicago, apparaît comme le cadre théorique le plus adapté à notre objet de recherche. On attribue l'origine du concept de la socialisation par l'interaction au sociopsychologue et philosophe G.H. Mead. Son analyse suppose que le sens de la réalité sociale se coconstruit dans l'interaction à autrui. L'accès cognitif au sens des phénomènes sociaux, tant subjectifs qu'objectifs, découle d'une interprétation que fait le Sujet desdits phénomènes, et l'élaboration du cadre interprétatif découle des processus dynamiques d'interactions entre

les individus. Selon Blumer (1969), élève de Mead, l'interactionnisme symbolique repose sur trois principes fondamentaux. Le premier affirme que les « *human beings act toward things on the basis of the meanings that the things have for them* », le deuxième que « *the meaning of such things is derived from, or arises out of, the social interaction that one has with one's fellows* », et le troisième que « *these meanings are handled in, and modified through, an interpretative process used by the person in dealing with the things he encounters* » (Blumer, 1969: 2). L'action est donc fondée à partir du sens et celui-ci émerge à travers les interactions interpersonnelles situationnelles, grâce à une réalité intersubjective reposant sur des symboles partagés.

Le fondement même de l'interactionnisme consiste à rendre compte de la subjectivité des acteurs sociaux dans l'appréhension des réalités sociales (Poupart, 2011). Comme l'énoncent Thomas et Thomas : « *if men define situations as real, they are real in their consequences* » (1928 : 572). Les implications de cette affirmation doivent se comprendre en deux temps. Dans un premier temps, l'expérience d'une même réalité – entendue au sens de réalité objective – recouvre une multitude de perceptions différentes, il y a autant de perceptions de cette réalité qu'il y a d'acteurs. La conception que se fait un individu d'une situation particulière constitue pour lui la réalité de cette situation, et c'est en fonction de cette conception qui lui est propre que l'acteur social sera amené à agir (Bertaux, 2005). La finalité ici est de saisir les expériences et le point de vue des acteurs sur leur vécu en tant qu'être social. L'homme est un être de conscience qui agit en fonction de sa compréhension du monde et des intentions qu'il a (Weber, posthume 1921). Toutefois – et c'est là notre deuxième point – l'interactionnisme symbolique, à travers le recueil des expériences de vie, permet également de mettre en lumière les mécanismes et les logiques d'actions qui sous-tendent les perceptions, et par extension, l'agir du Sujet. Cette approche laisse donc véritablement la place à la dimension humaine de l'expérience sociale de s'exprimer, tout en permettant d'appréhender les mécanismes et logiques d'actions complexes qu'elle recouvre.

1.6.2. Dans une perspective des trajectoires de vie et *turning-point*

Notre objet d'étude s'inscrit plus largement dans une logique propre à la perspective des trajectoires de vie telle que la théorisent Sampson et Laub (1993), avec l'*age-graded life-course theory*. Bien qu'ils appliquent leur conceptualisation au comportement déviant/criminel, les principes fondamentaux qui la composent sont aisément transposables à notre recherche.

Les parcours de vie incorporent à la fois des facteurs de stabilité et de changement – ces deux concepts n'étant pas exclusifs l'un de l'autre, mais plutôt, en réalité, deux aspects d'un processus dialectique – et sont ponctués de *turning points*, ou points tournants, qui apparaissent comme des opportunités de changement. Ces points tournants sont largement induits par la qualité des liens sociaux que tisse et entretient un individu avec son entourage, tout au long de sa vie (Sampson et Laub, 1993). Ces transitions peuvent agir négativement ou positivement sur la trajectoire du Sujet. Les concepts de facteurs de risque et de facteurs de protection sont ici pertinents. Les facteurs de risque peuvent être définis comme l'ensemble des « *processes that predispose individuals to specific negative or unwanted outcomes* » (McKnight et Loper, 2002 : 188), tandis que les facteurs de protection, *a contrario*, isolent et protègent l'individu contre les effets néfastes des facteurs de risque. Dumont (2015), dans le cadre des travaux de recherche de *Trajetvi*⁷, introduit les principaux concepts de la théorie du parcours de vie et illustre parfaitement la pertinence d'un tel cadre d'analyse qui permet de considérer « l'individu dans son environnement immédiat et sociétal » (Dumont, 2015 : 3) et intègre ainsi les dimensions tant micro- que macrosociale de son expérience à l'analyse du chercheur. Cet exercice fournit ainsi une approche englobante du phénomène pour une meilleure compréhension des problèmes sociaux.

La maternité, qu'elle soit vécue positivement ou négativement, ne laisse en tout cas personne indifférent, pour qui y est confronté. Elle fait partie intégrante de ces événements marquants de la vie, ceux-là mêmes que Sampson et Laub nomment *turning points*. Le cadre théorique proposé servira ainsi à atteindre l'objectif principal, qui consiste à déterminer l'influence de la maternité dans une trajectoire de victimisation. Le prochain chapitre précise la méthodologie qui soutient notre démarche en ce sens.

7 *Trajetvi* est un projet de recherche action financé par le programme de Partenariat du CRSH (Conseil canadien de recherche en sciences humaines) qui s'inscrit dans la programmation du Centre de recherche interdisciplinaire sur la violence familiale et la violence faite aux femmes (CRI-VIFF). Il porte sur un enjeu majeur en violence conjugale : l'adéquation entre les services disponibles pour les femmes victimes de violence conjugale et les besoins spécifiques de groupes particuliers de femmes en contextes de vulnérabilité (www.trajetvi.ca).

2. CHAPITRE II : MÉTHODOLOGIE

Ce chapitre vise à justifier notre décision de recourir à une méthodologie qualitative pour la présente étude. Après avoir souligné la pertinence de ce choix, nous présentons le terrain de recherche dans lequel nous avons recruté nos participantes. Nous expliquons ensuite en détail le processus de collecte des données, depuis la sélection de l'échantillon jusqu'à la stratégie d'entrevue et le déroulement des entretiens. La procédure analytique est finalement décrite, et la présentation des considérations éthiques et des limites de l'étude conclut cette section.

2.1. Choix de la méthodologie

2.1.1. Une approche phénoménologique

L'approche phénoménologique est la méthode qui comble le mieux les besoins du chercheur dans sa démarche de compréhension d'un objet d'étude encore méconnu en sciences humaines. La naissance de ce courant est attribuée à Husserl qui systématise l'étude et l'analyse des structures des faits de conscience. Il le définit comme « l'étude descriptive de tous les phénomènes qui s'offrent à mon expérience de Sujet » (Husserl, 1931). Par ce procédé, il redonne à l'homme son entière place dans le processus scientifique. On doit à ce philosophe le concept d'intentionnalité. Selon la compréhension de Meyor (2005 : 104), « le sujet et le monde ne sont pas deux entités différentes qui existent sur des registres isolés l'un de l'autre et dont la mise en relation pose problème ; ils existent et sont liés sur la base commune de la visée intentionnelle et de la signification ». Cette science du phénomène s'inscrit dans le paradigme constructiviste, et suggère une vision du monde dans laquelle la réalité est multiple. L'analyse directe du phénomène s'attache à la primauté de la conscience et se structure autour de l'expérience vécue par l'individu. C'est celui-là même qui forge les sens et les significations de ses expériences ; il se définit par sa conscience, et celle-ci par le principe d'intentionnalité.

Henry (1990) s'oppose à Husserl et réfute sa conceptualisation. Pour lui, l'approche phénoménologique est bien au contraire non intentionnelle, car c'est l'affectivité qui constitue la dimension transcendante de la subjectivité. Malgré ce conflit, tous deux s'accordent sur la finalité de ce courant, soit l'approche de la subjectivité du Sujet. C'est précisément dans cette logique que s'inscrit notre travail. Par le recours à un devis de recherche qualitatif, et en interrogeant des individus, c'est l'appréhension de leur réalité subjective en tant qu'être social que nous recherchons.

2.1.2. Un devis de recherche qualitatif

Parce qu'elle permet d'appréhender la signification de phénomènes subjectifs, dans leur plus simple expression, sans les dénaturer, à partir du discours de l'individu, l'approche qualitative se révèle la méthode la plus adaptée pour une étude visant à saisir les perceptions et le vécu des individus (Poupart, 1997 ; Bertaux, 2005), ce qui est ici notre objet d'étude.

L'entretien semi-directif, plus particulièrement sous la forme du récit de vie, constitue pour nous l'outil idéal pour saisir l'objet dans sa globalité. Il est un instrument flexible dont l'interaction entre les protagonistes décide du déroulement (Blanchet et Gotman, 1992). Propice à la retranscription des trajectoires de vie, il offre au chercheur l'opportunité de cerner les mécanismes et les processus par lesquels l'individu en est arrivé à se trouver dans sa situation particulière. À travers sa production discursive, l'enquêté « se raconte » (Bertaux, 2005). Il est ensuite du devoir du chercheur de distinguer la réalité objective qu'il recherche de ce qui lui est raconté. C'est par son expertise qu'il parvient à identifier des mécanismes générateurs et des processus sociaux, et peut ainsi dégager un corps d'hypothèses nouvelles plausibles. Le chercheur constitue le ciment d'un éventuel modèle de fonctionnement, rendant intelligible une série de phénomènes observés par une description analytique convaincante (Bertaux, 2005). Notre ambition, ici, est de véritablement offrir une place privilégiée aux femmes interrogées dans le cadre de cette étude pour s'exprimer et se faire entendre, et tenter d'exposer, le plus fidèlement possible, leur réalité de femmes mères victimes de violence conjugale.

2.2. La négociation du terrain de recherche

2.2.1. Le milieu de recrutement

Le recrutement des participantes s'est fait au sein de quatre maisons d'hébergement de deuxième étape montréalaises, membres de l'Alliance des maisons d'hébergement de 2^e étape pour les femmes et enfants victimes de violence conjugale⁸. D'après les définitions de Statistique Canada (2011), une maison d'hébergement de première étape, ou refuge, est « un établissement offrant un hébergement de courte durée, ou de durée moyenne (1 jour à 11 semaines) en lieu sûr pour les femmes violentées avec ou sans enfant », tandis qu'une maison d'hébergement de deuxième étape, offre « un hébergement de plus longue durée (3 à 12 mois) en lieu sûr avec des services de soutien et d'aiguillage, conçu pour aider les femmes pendant qu'elles cherchent un logement permanent ».

Les participantes ont été sélectionnées avec l'aide des intervenantes de chacune des maisons, selon la méthode du tri expertisé (Angers, 1996). Ce procédé consiste à faire appel à des intervenants experts, capables d'identifier des participantes répondant aux critères de sélection de l'étude et les inviter à participer à l'étude. Une fiche de directives précisant les objectifs de recherche et les critères d'échantillonnage a été remise aux intervenantes des maisons d'hébergement de 2^e étape sollicitées à cet effet. Ce milieu, pour des raisons de faisabilité d'une part, et éthiques d'autre part, nous a paru le plus propice à répondre à nos ambitions de recherche.

Les femmes victimes de violence conjugale constituent une population difficile à rejoindre si elles ne sont pas connues des ressources d'aide formelles – police, centres d'aide aux victimes, refuges, maisons d'hébergement, etc. Le phénomène de la violence conjugale souffre d'un manque significatif de signalement. La plupart des incidents de violence sont détectés parce que les victimes ont, d'elles-mêmes, dévoilé leur situation aux autorités ou services d'aide (Statistique Canada, 2015). En outre, une femme qui a rapporté la violence aux autorités compétentes ne quitte pas nécessairement le foyer violent (Statistique Canada, 2015). Au regard de ces considérations, les maisons d'hébergement constituent des structures adaptées, propices à une prise en charge adéquate des femmes victimes et permettant de les rejoindre pour une enquête de ce type.

⁸ L'Alliance des maisons d'hébergement de 2^e étape offre aux femmes, avec ou sans enfants, des services spécialisés en violence conjugale post-séparation par l'entremise de logements transitoires sécuritaires. L'Alliance regroupe actuellement onze maisons réparties dans sept régions du Québec.

Au-delà du fait de faciliter le recrutement de l'échantillon, les maisons d'hébergement offrent un cadre rassurant et sécuritaire pour les participantes, en cela que la présence d'intervenantes permet une intervention rapide et efficace si le besoin s'en fait sentir. Or, revenir sur des événements traumatisants, dans le cadre d'une étude, peut-être un exercice éprouvant émotionnellement pour les femmes interrogées qui pourraient vouloir interrompre la rencontre d'une part, et avoir besoin d'aide d'autre part. N'étant nous-mêmes pas qualifiées pour gérer des situations de crise, il était essentiel que des intervenantes puissent rapidement se rendre disponibles.

Finalement, notre choix de nous adresser à des maisons d'hébergement de deuxième étape plutôt que de première étape doit se comprendre en regard de considérations éthiques. Au regard des définitions de Statistique Canada vues plus haut, les maisons de deuxième étape paraissent un lieu de recrutement plus à même de réduire et minimiser au mieux les risques de participation à l'étude. En effet, les femmes hébergées dans de telles structures sont plus avancées dans la démarche de rupture avec le contexte de violence, et, dès lors, moins à risque de vivre des difficultés émotives en témoignant de leur expérience.

En outre, la mission spécifique de ces maisons de deuxième étape est d'accompagner les femmes hébergées dans leur démarche de reprise de contrôle sur leur vie, selon une perspective d'*empowerment*. Ce dernier élément, en plus de concorder complètement avec les objectifs de notre recherche, permet l'accès à des femmes victimes qui présentent une plus faible vulnérabilité, un meilleur recul sur leur expérience/parcours et une meilleure progression dans le processus de dévictimisation que seraient susceptibles de présenter des femmes hébergées en maison d'hébergement de première étape.

2.2.2. Enjeux liés au milieu d'enquête

Malgré les avantages indéniables, ce terrain de recherche comportait son lot d'enjeux. Tout d'abord, les maisons d'hébergement, du fait de leur mission délicate d'accueil de femmes en situation de détresse et de danger immédiats, sont des lieux fermés, difficiles d'accès. L'inscription du projet dans le cadre des travaux du groupe de recherche de *Trajtvi* a agi comme un facilitateur dans la prise de contact.

La seconde difficulté se pose en termes relationnels : le chercheur, en intégrant un milieu avec lequel il n'est pas familier, apparaît comme un « intrus » (Boumaza et Campana, 2007). Il se doit de réaliser un effort d'adaptation non seulement pour légitimer sa présence, mais aussi pour abaisser les barrières et dépasser les frontières qui se dressent

entre lui et son échantillon. La qualité du lien ainsi tissé découle directement de la situation d'entretien qu'il sera parvenu à créer (Bertaux, 2005). « La situation d'enquête peut être définie comme la rencontre d'une "offre de parole" et une disposition à parler » (Mauger, 1991 : 130). Concernant notre expérience, l'intégration auprès des intervenantes s'est très bien passée, celles-ci s'étant rendues véritablement disponibles et avenantes pour nous aider dans notre démarche de recrutement. Les participantes, quant à elles, ont présenté plus d'ambiguïté dans leur accueil. De fait, le seul fait d'accepter une entrevue ne signifie pas que l'enquêtée est prête à se dévoiler entièrement. Alors que certaines femmes ont fait preuve d'une bonne ouverture, nous avons dû déployer diverses stratégies pour nous faire accepter et établir un lien de confiance auprès d'autres.

Ne pas trop savoir à quoi s'attendre, le fait de se dévoiler à une personne inconnue, de répéter une énième fois son histoire ou l'arrivée récente en maison d'hébergement sont les principaux blocages que nous avons dû désamorcer. De fait, les participantes, par leur production discursive, étaient amenées à s'exposer sur deux plans : hors d'elles-mêmes, mais également vis-à-vis du chercheur (Blanchet et Gotman, 1992). Parler de l'intime est loin d'être évident, d'autant moins lorsque la conversation engage deux inconnus. Inévitablement, nous devons surmonter au mieux cette distance, et ce, dans le court laps de temps imparti.

Notre identité de femme a probablement été le premier agent facilitateur – inconscient – dans la relation d'enquête. Bidart (1997 : 19) identifie un « effet d'homophilie » dans les relations de confiance, qui conduit les acteurs sociaux à se tourner vers « le même que soi ». Il faut comprendre par-là que les sujets sont plus à même de se confier à des individus du même sexe, plutôt qu'au sexe opposé. Nous avons également systématiquement signifié notre statut d'étudiante – moins intimidant que celui de « chercheuse » – et exposé clairement les objectifs de l'étude au début de chaque entrevue. La majorité des participantes partageaient notre envie de faire entendre leur voix et d'améliorer les connaissances quant au phénomène de la violence conjugale. Cela a contribué à libérer leur parole et améliorer sensiblement, nous le croyons, leur production discursive. Il ne faut pas oublier que l'enquêtée reste maître du matériau qu'elle livre au chercheur, et sélectionne donc consciemment les éléments qu'elle dévoile.

Aujourd'hui, avec le recul et au vu des résultats d'analyses très riches, nous pouvons affirmer que nous sommes globalement parvenues à surmonter ces défis.

2.3. Collecte de données

2.3.1. Critères d'échantillonnage

Pour la présente recherche, en conformité avec notre objet d'étude, nous avons conduit des entrevues de type semi-dirigé auprès de dix-sept femmes mères ayant été victimes de violence conjugale, et prises en charge en maison d'hébergement de deuxième étape. Plusieurs critères de sélection ont été réfléchis pour le recrutement des participantes à l'étude. Ainsi, ont été incluses :

- des **femmes majeures hébergées** en maison d'hébergement de deuxième étape ;
- sans spécificité quant au nombre d'enfants à charge ;
- qui ont été victime de violence conjugale ;
- qui sont mère ET ont été mère et/ou enceinte durant les épisodes de violence.

Par là même, pour préciser l'échantillon, nous avons identifié plusieurs critères d'exclusion. N'ont pas été retenues :

- les femmes victimes de violence conjugale **non-mères**, prises en charge en maison d'hébergement, ou enceintes au moment de la prise en charge, mais n'ayant pas été enceinte et/ou eu d'enfants à charge durant les épisodes de violence ;
- les femmes mères victimes de violence conjugale **non prises en charge** dans des structures adaptées (type maison d'hébergement) ;
- les femmes répondant aux critères d'échantillonnage de l'étude, mais qui semblent, selon l'expertise des intervenantes, dans **un état de santé** – physique et/ou mentale – **trop fragile/instable** pour pouvoir se prêter à l'étude.

Nous tenons à apporter une précision quant aux femmes vivant des réalités particulières telles que précisées dans la Politique d'intervention en matière de violence conjugale du Gouvernement du Québec (1995 ; 2001 ; 2006) – en perte d'autonomie, immigrantes, autochtones, ou appartenant à des minorités ethniques. Des femmes ayant de tels statuts ont pu participer à l'étude, celui-ci ne constituant pas en soi un critère formel d'exclusion. Toutefois, compte tenu de la complexité de ces problématiques, nous avons pris le parti de ne pas tenir compte de leur statut particulier dans la recherche, notamment au moment des analyses, notre objet étant centré sur la maternité de ces femmes. Au vu des enjeux que comportent ces statuts, il nous semble qu'ils doivent faire l'objet d'une recherche à part entière, place que nous ne sommes pas en mesure de leur accorder dans le présent projet.

2.3.2. Profil des participantes

La majorité des participantes à l'étude était âgée de 30 à 40 ans (n=11). Quatre participantes avaient moins de 30 ans, et deux plus de 40 ans. Huit participantes ont complété le secondaire/CÉGEP, quatre ont un DEP et cinq un diplôme universitaire. Au moment des entrevues, la plupart (n=12) étaient au chômage et touchaient l'aide sociale, deux étaient étudiantes, et seulement trois avaient un emploi, à temps plein ou temps partiel. Parmi les dix-sept participantes recrutées, six étaient immigrantes, dont une qui a obtenu la citoyenneté canadienne.

Au temps de l'enquête, quatorze participantes se disaient célibataires, dont deux divorcées de leur conjoint violent, et cinq en attente ou instance de divorce, les autres n'ayant pas été mariées à leur partenaire violent. Trois participantes étaient en couple avec un nouveau conjoint.

Parmi l'ensemble des participantes, deux ont connu plus d'une relation violente : une a eu trois conjoints violents, et la seconde, deux. De fait, le nombre total de relations violentes pour les 17 participantes de l'échantillon s'élève à vingt. Pour presque la moitié (n=9), la relation avec le conjoint violent a duré entre 2 et 5 ans ; cinq ont eu une relation de 6 à 10 ans ; et deux une relation de plus de 10 ans. Seules quatre participantes ont quitté leur ex-conjoint violent durant les deux premières années de la relation.

Les configurations familiales au temps de l'enquête sont assez complexes. Presque l'ensemble des participantes a entre un (n=8) et deux enfants (n=7), tandis que deux participantes ont plus de deux enfants. Toutefois, les liens avec les pères sont moins évidents et plusieurs singularités sont à évoquer.

Pour la majorité des participantes (n=11), l'ensemble de leurs enfants (un ou plus) partage un lien biologique avec le conjoint violent. Parmi elles, une ne reconnaît pas le père de son enfant et le prive de ses droits dès la naissance (pour la présente étude, nous prenons toutefois en considération le lien biologique). Pour deux autres femmes, au moins un de leurs enfants est issu d'une relation antérieure à celle d'avec le conjoint violent – pour la présente étude, nous ne tenons compte que de l'enfant dont le père est aussi le conjoint violent. Concernant les deux cas de relations violentes multiples (RVM), la première a eu au moins un enfant avec chacun de ses trois conjoints violents, tandis que les enfants de la seconde sont tous issus de sa première relation violente et ne partagent aucun lien de parenté avec le deuxième conjoint violent. Finalement, nous comptons deux participantes dont les enfants n'ont aucun lien avec le conjoint violent.

Ainsi, parmi les treize enquêtées dont au moins un des enfants partage un lien biologique avec le conjoint violent, nous dénombrons quatre cas de garde partagée (GP) ; sept cas de garde exclusive (GE) accordée à la mère, dont quatre avec droits d'accès autorisé pour le père ; un cas dans lequel les enfants ont été placés en famille d'accueil par la DPJ ; et un auquel la question de la garde ne s'applique pas puisque les enfants ont quitté le foyer familial. Pour les deux cas de RVM, la première a perdu la garde de quatre de ses enfants, mais a la garde exclusive de son cinquième enfant ; et la seconde a la garde partagée de ses enfants.

2.4. Stratégie d'entrevue

2.4.1. Processus d'élaboration de l'outil de collecte

La grille d'entretien (annexe I) utilisée aux fins de l'étude s'attachait à explorer l'expérience de la maternité vécue par des femmes dans une trajectoire de violence conjugale. Pour ce faire, elle a été conçue selon deux lignes directrices principales.

Une première, de type thématique, consistait à approfondir les hypothèses issues de la recension des écrits. La deuxième avait pour objectif de préciser la trajectoire de victimisation de l'enquêtée dans le cas où elle aurait omis certains éléments essentiels à notre analyse dans son récit. L'articulation de ces deux temps d'entrevue devait permettre de dégager les logiques et mécanismes d'actions qui sous-tendent l'expérience de femme mère violentée des participantes. Après les premières entrevues, l'outil de collecte a été révisé et réagencé – un nouveau thème, que nous évoquons plus loin, a été ajouté – de façon à nous permettre de rencontrer correctement nos objectifs de recherche.

2.4.1.1. La consigne de départ, amorce de l'entrevue

Les entretiens débutaient par la consigne suivante : « *J'aimerais que vous me parliez de votre expérience de la maternité, en contexte de violence conjugale* » (incluant les périodes de pré- et post-grossesse). Cette stratégie inaugurale, qui se veut volontairement large et générale, s'est révélée efficace à plusieurs égards. Elle offrait l'opportunité à la participante d'entamer la rencontre par ce qui lui semblait le moins menaçant, ou le plus significatif pour elle. Cela nous a paru être un moyen efficace d'établir un lien de confiance avec l'enquêtée, propice à une relation de confiance et une situation d'enquête positive pour les deux parties.

Notre rôle, par la suite, était d'entretenir la conversation par des relances pertinentes visant à préciser des événements ou les situer dans le temps, de manière à reconstituer la structure diachronique des événements racontés (Bertaux, 2005). En tant qu'étudiante chercheuse, nous avons à la fois une fonction de production, par des interventions de type ouverture, relance, tour de parole, demande de précisions ; et une fonction d'orientation, par des interventions de type recentration des propos, relance thématique, déduction, mise en parallèle, etc., dans le but de « maintenir la communication et le climat socioaffectif de la discussion » (Baribeau, 2009 : 136), ces deux fonctions étant liées à l'exploration de la problématique préalablement définie. Cette démarche a permis d'entretenir un climat dynamique d'entrevue, en maintenant efficacement le propos autour de l'intérêt de recherche, ou encore en désamorçant certains obstacles, notamment lorsque la participante éprouvait plus de difficultés à évoquer un épisode particulier dans son récit.

2.4.1.2. *Les principaux thèmes abordés*

En conformité avec les hypothèses émergeant de la recension des écrits et nos propres objectifs, la grille d'entrevue abordait trois thèmes majeurs, soient 1) la maternité, 2) la place de l'enfant dans le contexte conjugal, et 3) la recherche d'aide et la prise en charge en maison d'hébergement.

Le premier thème visait à cerner les perceptions qu'ont les participantes de leur rôle de mère, mais aussi à appréhender l'impact que la violence a pu avoir sur leurs fonctions et habiletés parentales. Le deuxième thème a permis de saisir l'influence qu'a pu avoir la présence d'enfants tant dans la situation de violence conjugale, que dans le processus de prise de décision de la victime de se sortir de cette violence. Finalement, le troisième et dernier thème s'attachait à retracer la trajectoire de recherche d'aide jusqu'à la prise en charge en maison d'hébergement, et plus globalement la démarche de dévictimisation.

En plus d'appréhender le processus de rupture et la capacité d'*empowerment* des participantes, ce thème s'est avéré tout à fait pertinent. Il a révélé un enjeu majeur – la dynamique familiale post-séparation (DFPS) – que nous n'avions pourtant pas anticipé, puisqu'il n'avait pas émergé de la recension des écrits. La grille a été réagencée de sorte à intégrer ce thème récurrent systématiquement pour les entrevues suivantes.

2.4.2. Déroulement des entretiens

La majorité des entretiens (n=9) a duré en moyenne entre 40 et 60 minutes, avec une durée de 35 minutes pour les plus courtes (n=2) et de 2 h 40 min pour la plus longue. Chaque entretien a été mené selon la même stratégie en trois phases.

En premier lieu, la consigne de départ a permis de donner une orientation ouverte à la discussion. À la fin de cette phase, et si l'enquêtée ne les avait pas abordés spontanément, nous avons introduit chacun des sous-thèmes de la grille par des questions orientées, mais de nouveau suffisamment larges pour permettre à la participante de s'exprimer librement. Finalement, une fois l'ensemble des thèmes passés en revue, nous avons demandé à chacune des participantes si elle avait quelque chose à ajouter, au-delà de ce qui avait été évoqué et dont elle aurait éventuellement aimé parler.

De fait, cette dernière phase s'est révélée utile auprès de certaines participantes qui ont soulevé notamment la question de la violence post-séparation, que nous n'avions pas préalablement identifiée lors de la construction de notre outil d'enquête. Devant la récurrence particulière de ce nouveau thème lors des premières entretiens, nous avons décidé de l'intégrer pleinement à notre grille d'entretien.

2.5. Procédure analytique : le principe de triangulation

La procédure analytique s'est déroulée en trois temps. Nous avons d'abord procédé systématiquement après chaque entretien à une analyse verticale de chacun afin de 1) dégager les trajectoires de chacune des participantes, 2) identifier les thèmes principaux propres à chaque entretien, 3) vérifier si de nouveaux thèmes non prévus au préalable émergeaient significativement, au point, possiblement, de remanier la grille d'entretien pour en tenir compte systématiquement, et 4) rendre compte de la saturation empirique lorsqu'elle survient.

« L'analyse par entretien repose sur l'hypothèse que chaque singularité est porteuse du processus soit psychologique, soit sociologique que l'on veut analyser » (Blanchet et Gotman, 1992 : 96). Cette première analyse aura servi à retracer l'enchaînement événementiel d'une part, et souligner la récurrence de thèmes communs de recherche d'autre part.

Par la suite, une analyse transversale de tous les entretiens a contribué à défaire – dans la mesure du possible – cette singularité du discours, afin de mettre en lumière une cohérence thématique interentretiens. Il est possible que des particularités persistent et que des points de vue divergent, mais c'est l'identification d'un corps d'hypothèses qui permet la mise en œuvre de modèles explicatifs de pratiques ou de représentations – but que l'on recherche précisément dans une étude de ce genre (Blanchet et Gotman, 1992).

Finalement, dans une démarche d'analyse critique, nous avons discuté du matériau ainsi obtenu en le confrontant à la recension des écrits. Cette rigueur d'analyse répond au principe de triangulation des données – procédure classique, reconnue et efficace de validation des savoirs produits par la recherche qualitative : « *Triangulation is a mean to achieve a more detailed and balanced picture of the situation* » (Altrichter, Posch, et Somekh, 1996 : 117).

2.6. Considérations éthiques

Le caractère éthique de l'étude a été évalué en trois temps. Le projet a été une première fois soumis au Comité d'éthique de la recherche en arts et en sciences (CÉRAS) de l'Université de Montréal le 23 avril 2015. Outre le dossier visant à établir la valeur scientifique de la recherche et la méthode et les directives de recrutement envisagées, le comité a eu l'opportunité d'évaluer le formulaire d'information et de consentement et l'outil de collecte de données. Nous lui avons également signifié notre intention d'enregistrer les entrevues, de les retranscrire à des fins d'analyses et de les détruire une fois le projet complété. Finalement, nous l'avons informé qu'une compensation financière de 25 \$ serait remise aux enquêtées pour les remercier de leur participation.

Le comité ayant émis plusieurs réserves concernant le milieu de recrutement – initialement prévu en maisons d'hébergement de première étape, nous avons procédé à des modifications et favorisé les maisons d'hébergement de 2^e étape comme terrain de recherche. Après réévaluation du dossier, le CÉRAS a approuvé les rectifications proposées et validé le projet. Le certificat a été obtenu le 4 juin 2015.

Le projet a ensuite été soumis par l'étudiante chercheuse au milieu de pratique visé pour le recrutement, soit l'Alliance des maisons d'hébergement de 2^e étape pour les femmes et enfants victimes de violence conjugale. Nous avons présenté nos objectifs lors d'un comité d'administration de l'Alliance en novembre 2015, en présence de la

coordinatrice de l'Alliance et de plusieurs directrices de maisons de 2^e étape, de Montréal et des régions. Le projet a été accueilli avec grand enthousiasme et le recrutement a pu débuter dès janvier 2016 (compte tenu de la période des fêtes de fin d'année, le recrutement n'a pu démarrer immédiatement).

Au vu du recrutement qui semblait de prime abord quelque peu difficile, nous avons demandé en février 2016 une révision du dossier éthique pour finalement étendre notre bassin de recrutement aux maisons d'hébergement de 1^e étape, selon les mêmes modalités de recrutement par tri expertisé. Lors de l'Assemblée plénière du 10 mars 2016, la révision a été approuvée. Compte tenu du délai de réponse, le recrutement s'est toutefois poursuivi et achevé en maisons d'hébergement de 2^e étape.

Avant que débute l'entretien en tant que tel, chaque participante prenait connaissance et signait un formulaire d'information et de consentement, leur garantissant notamment l'anonymat. Au regard du caractère éprouvant de l'entrevue qui nécessitait de revenir sur un événement traumatisant, chaque participante se voyait signifier la possibilité de refuser de répondre à une question, d'aborder une partie des thèmes prévus, ou même de se retirer complètement de la recherche sur simple avis verbal et sans devoir justifier sa décision. Un intervenant expert aurait alors été tenu informé du déroulement de la rencontre afin d'assurer une éventuelle prise en charge de la participante dans le cas où le malaise paraissait trop profond. Chacune recevait également une compensation financière de 25 \$ en remerciement de leur participation. Finalement, des modalités pour leur faire parvenir les résultats de l'étude dès qu'ils seront disponibles, via les maisons d'hébergement, ont été prévues, qu'il s'agisse du mémoire tel quel ou par le biais d'une fiche synthèse, selon leur préférence. Une présentation aux intervenantes des maisons d'hébergement de 2^e étape membres de l'Alliance est aussi envisagée.

2.7. Limites de l'étude

Toute étude possède son lot de limites. La première limite de la présente étude concerne le recrutement. De fait, l'étude est, comme de nombreuses autres recherches québécoises, montréalocentrée. La zone urbaine de l'île de Montréal est certainement dotée de plus de services ou offre plus de facilités d'accès aux ressources et de prise en charge des femmes victimes de violence conjugale et de leurs enfants qu'en région.

Par ailleurs, l'échantillon est composé exclusivement de femmes hébergées dans des structures d'accueil adéquates. Pour une question de faisabilité d'une part et de considérations éthiques d'autre part, nous n'avons pu rejoindre et intégrer à notre recherche des mères victimes de violence conjugale non prises en charge par des maisons d'hébergement, excluant de fait leur réalité singulière de nos résultats. La portée de notre recherche est donc restreinte et la généralisation des conclusions doit se faire avec nuance.

Pour surmonter ce biais, nous avons procédé au recrutement au sein de quatre maisons d'hébergement de 2^e étape réparties sur l'ensemble de l'île de Montréal. Ces ressources, bien qu'elles appartiennent toutes à l'Alliance, possèdent chacune leurs propres administration et fonctionnement internes. Par ailleurs, nous avons augmenté la taille de notre échantillon, recrutant un total de 17 participantes au lieu des 15 initialement prévues – et généralement attendues pour un mémoire de maîtrise. Ces manœuvres permettent une meilleure diversification de l'échantillon, propice à l'obtention de résultats plus probants, tout en étant encore circonscrits.

La seconde limite à cette étude réside dans le fait que nous ne recueillons que le point de vue des mères. Comme le soulignent plusieurs recherches recensées dans le chapitre I du présent mémoire, l'enfant est acteur dans le contexte conjugal (Holt *et coll.*, 2008 ; Racicot *et coll.*, 2010 ; Paradis, 2012 ; Doucet et Fortin, 2014 ; Savard et Zaouche Gaudron, 2014). Il intervient et est capable d'influencer la dynamique familiale et, ici, la dynamique de violence. Nécessairement, notre objet d'étude – la maternité – implique et englobe la question de la présence d'enfants. Lorsque nous nous attachons à saisir l'expérience maternelle comme un possible point tournant dans une trajectoire de victimisation, nous nous intéressons, de fait, à l'influence de la présence d'enfants sur la situation de violence conjugale. Soulevant eux-mêmes cette réflexion, Savard et Zaouche Gaudron (2014) reconnaissent que la vision des mères vis-à-vis de leur enfant peut être biaisée par un certain nombre de facteurs. Il ne faut pas oublier qu'en sa qualité de Sujet, l'enquêtée nous livre son récit empreint de sa subjectivité, mais aussi de sa réflexivité. Pour de multiples raisons, la femme peut surestimer ou sous-estimer les problèmes observés chez ses enfants, minimiser, intensifier, justifier, ou dissimuler des faits, etc. Les recherches menées auprès des enfants permettent d'ailleurs, dans une certaine mesure, de résorber ces biais et de nuancer certains résultats d'analyses menées auprès de populations de femmes. Reste toutefois que ce sont les perceptions que les femmes ont de leur situation, selon leur subjectivité, qui conduisent leurs agissements et décisions. Or, saisir les logiques d'actions qui sous-tendent les trajectoires des différentes femmes rencontrées constituait véritablement l'objet de la présente recherche.

En outre, le terrain de recherche semble avoir de lui-même joué en notre faveur pour contourner cette difficulté. En effet, étant recrutées en 2^e étape – et non en 1^e étape (voir les définitions plus avant) – les participantes étaient plus avancées dans leur processus de conscientisation quant à la situation qu’elles et leurs enfants avaient traversés, et, par conséquent, plus aptes à saisir les enjeux concernant leurs enfants. Elles sont plusieurs à reconnaître que le travail effectué en maison d’hébergement les a conduites à véritablement prendre connaissance des sentiments de leurs enfants, et de l’ampleur de l’impact de l’exposition sur leur développement. De fait, la plupart semblaient plus à même de s’ouvrir honnêtement sur le sujet et nous ont livré, il nous semble, une lecture plus éclairée de la situation, annihilant ainsi, dans une certaine mesure, la limite soulevée ici.

Malgré les limites qu’elle présente, l’étude a permis de répondre à chacun des objectifs préalablement établis lors de l’élaboration de la recherche. En confrontant les hypothèses recensées à la réalité du terrain, nous avons pu confirmer et étayer plusieurs conclusions établies par des auteurs antérieurs, d’une part, et aussi apporter des éclairages nouveaux, d’autre part. Notre étude participe par le fait même à l’amélioration des connaissances du champ disciplinaire quant à l’influence de la maternité en contexte de violence conjugale et ouvre de nouvelles pistes de réflexion sur le sujet. La portée de ces apports théoriques se saisit également sur le plan pratique. Nos résultats soulignent l’importance d’enjeux encore méconnus et auxquels sont pourtant confrontés chaque jour les professionnels du milieu de l’intervention. Nos recommandations ont alors pour ambition à la fois de donner de la visibilité aux défis liés à l’intervention, et aussi de suggérer de nouvelles pistes d’intervention intéressantes.

Pour ce faire, les résultats présentés aux chapitres suivants retracent le parcours des mères victimes de violence conjugale interrogées d’après leur récit de vie, et proposent d’appréhender leur trajectoire de victimisation dans leur globalité. Deux articles ont ainsi été produits. Alors que le premier s’intéresse spécifiquement à l’impact de la qualité du lien mère-enfant en contexte de violence conjugale, le second explore un enjeu encore méconnu, soit la dynamique familiale particulière qui s’instaure après la rupture.

RÉSULTATS PAR ARTICLES

Nous avons pris le parti de rédiger les résultats de ce mémoire sous forme d'articles. Compte tenu de l'importance des données recueillies et des nombreuses conclusions que nous avons pu dégager, les résultats sont présentés dans deux articles distincts.

Le premier article s'inscrit dans le prolongement des études recensées dans le chapitre de recension des écrits du présent mémoire (Chapitre I) et s'intéresse à la question de la maternité et de l'influence de la présence d'enfants en contexte de violence conjugale. Les conclusions présentées tendent à concorder et confirmer de nombreuses hypothèses relevées dans la littérature. Nous insistons particulièrement sur la qualité structurante du lien mère-enfant : la préoccupation quant au bien-être et à la sécurité des enfants semble résolument guider le processus réflexif et les actions des mères conduisant à quitter, ou non, la relation violente. Nous relevons un schéma de trajectoire qui s'organise en deux temps, en cela que la présence d'enfants agit d'abord comme un ancrage dans la relation violente, puis comme une motivation majeure à la recherche d'aide pour mettre un terme définitif à la violence.

Le deuxième article se concentre, quant à lui, sur le contexte post-séparation. Les enjeux de cette période sont encore méconnus, bien qu'ils constituent les défis majeurs du travail quotidien des intervenantes en maison d'hébergement. La littérature fait état d'importantes lacunes dans les connaissances concernant le vécu des femmes en contexte post-séparation. Ce second article est, par le fait même, de nature exploratoire. Il propose des premières pistes de réflexion sur la dynamique familiale qui s'instaure après la séparation, dans une trajectoire de victimisation conjugale. Plusieurs configurations familiales sont à considérer, mais au regard des données recueillies, nous nous sommes concentrées sur les cas de garde partagée et de garde exclusive. Plusieurs obstacles de taille surviennent encore après la rupture, tant pour les mères que pour les enfants : nous retenons notamment le maintien du lien entre la victime et son agresseur en cas de garde partagée, et la question de l'entité familiale en cas de garde exclusive. Par notre réflexion, nous espérons susciter l'intérêt des chercheurs, le sujet nécessitant véritablement d'être exploré plus en profondeur.

4. CHAPITRE III (ARTICLE I) : Vivre sa maternité en contexte de violence conjugale : quel impact sur la trajectoire des victimes et de leurs enfants ?

Adélaïde Tanguy, candidate à la maîtrise en criminologie, École de criminologie, Faculté des arts et des sciences, Université de Montréal

Marie-Marthe Cousineau, Ph. D., professeur titulaire, École de criminologie, Faculté des arts et des sciences, Université de Montréal

Mots-clés : violence conjugale, victimisation, maternité, lien mère enfant, trajectoire

Key words : intimate partner violence, victimization, motherhood, mother-child relationship, life-course

Résumé : avec la préoccupation relativement récente concernant la présence d'enfants et l'exposition à la violence, l'influence de la maternité dans un contexte de violence conjugale gagne un intérêt certain dans la recherche. Jusqu'ici, les études mettent l'accent sur la qualité structurante du lien mère-enfant. Cependant, les conclusions sont mitigées, et le sujet, encore mal maîtrisé, appelle à plus de résultats. Le présent article propose d'étudier la maternité comme un point tournant possible dans une trajectoire de victimisation en identifiant, notamment, les mécanismes participant à la prise de décision des mères victimes de rester ou non dans la relation. L'approche qualitative favorisée permet de donner une place centrale aux récits des femmes et d'appréhender l'individu dans sa subjectivité. À partir du récit de femmes hébergées en maison d'hébergement, les résultats attestent de l'impact majeur de la maternité sur leur cheminement et identifient le lien mère-enfant comme un facteur déterminant dans une trajectoire de victimisation.

Abstract : with the relatively new concern about the presence of children and exposure to violence, the influence of motherhood in a domestic violence context earns some interest in research. So far, the studies focus on the structuring quality of mother-child relationship. However, the findings are mixed, and the topic, still poorly controlled, calls for more results. This paper propose to consider motherhood as a possible turning point in the victimization path by identifying the particular mechanisms underlying the decision making process of the mothers to stay, or not, in their situation. The qualitative approach gives a central place to the women's experience and understand the individual in his subjectivity. From the narrative of women living in shelters, the results testify to the major impact of motherhood on the women's trajectory, and identify the mother-child relationship as a major factor in a victimization path.

Introduction

Tout au long du 20^e siècle, les mouvements féministes se sont employés à libérer les femmes de leur condition d'opprimées. La maternité a continuellement exclu les femmes de la vie publique. En regagnant leur statut de citoyennes, elles ont pu s'affranchir de cette seule fonction et ont désormais recours à d'autres formes de réalisation de soi (Cohen, 1980 ; Knibiehler, 1997, 1999 ; Tahon, 2008). Malgré les avancées, l'égalité entre les femmes et les hommes n'est pas encore atteinte. L'enjeu de la violence faite aux femmes, porté sur la scène publique par les mouvements féministes depuis les années 1970, s'inscrit dans cette lutte pour l'égalité. La domination masculine, loin d'avoir disparu, se serait notamment déplacée de la sphère publique vers la sphère domestique (Knibiehler, 1997, 1999 ; Goffman, 2002). Depuis les années 1990, la préoccupation quant à la présence d'enfants dans des contextes de violence conjugale émerge et s'ajoute à ces enjeux. S'il est ainsi premièrement question des répercussions de l'exposition à la violence sur l'enfant (Bourret, Lessard, Côté et Fortin, 2006 ; Jaffe, Crooks et Bala, 2006 ; Holt, Buckley et Whelan, 2008 ; Krane et Carlton, 2012 ; Paradis, 2012), la parentalité, et particulièrement la qualité du lien mère-enfant, gagne un intérêt certain pour saisir la dynamique familiale particulière qu'instaure la violence conjugale. Les résultats mitigés produits à ce jour suggèrent cependant que les recherches doivent se poursuivre.

Notre étude s'inscrit dans la continuité des recherches de la dernière décennie, l'état actuel de la question appelant à plus de résultats pour étayer et alimenter les conclusions existantes. Elle s'intéresse à l'impact de la relation mère-enfant sur la trajectoire de victimisation en contexte de violence conjugale. Dans le cadre du présent article, il s'agit plus spécifiquement d'étudier la maternité comme un point tournant possible dans la trajectoire de victimisation, de cerner les perceptions des femmes victimes quant à leur rôle de mère et d'en identifier l'impact sur la trajectoire, afin de préciser le rôle du lien mère-enfant dans le processus de dévictimisation.

Après avoir situé l'intérêt de l'étude dans la littérature, le cadre théorique et la méthodologie employés sont présentés dans les deuxième et troisième sections. Les résultats sont ensuite discutés et introduisent nos réflexions et recommandations pour les milieux de pratique.

4.1. Recension des écrits

4.1.1. La maternité en contexte de violence conjugale, un outil efficace de contrôle

4.1.1.1. *La domination masculine, héritage d'une tradition patriarcale*

Le fondement des rapports sociaux repose sur la division sexuelle de la société et du travail, assurant la perpétuation d'une structure de domination masculine. La société est organisée selon deux sphères – publique/professionnelle versus privée/domestique – qui séparent respectivement les fonctions de production et de reproduction. La répartition des hommes et des femmes selon ces fonctions est induite par leurs différences et dispositions biologiques (Oakley, 1972). La place des femmes dans la société occidentale apparaît ainsi comme le résultat d'un construit social et culturel permettant d'asseoir l'autorité et la domination des hommes.

L'histoire des femmes est marquée par un déni historique de leur citoyenneté et de leur participation à la vie publique (Knibiehler, 1997, 1999 ; Scott, 2012). La naturalisation culturelle de la différence biologique les a assujetties à leur capacité de donner la vie et les a astreintes à la sphère privée (Knibiehler, 1997, 1999 ; Scott, 2012). Les représentations de la maternité ont évolué au fil du temps, mais la construction d'une image traditionnelle de la mère a permis de véhiculer et perpétuer les valeurs patriarcales et les idéologies conservatrices dans le monde occidental (Knibiehler, 2004 ; Couvrette, 2014).

Alors que le Siècle des Lumières marque l'avènement de l'idéalisation de la maternité, cristallisée par le modèle de la « bonne mère » (Knibiehler, 2004), cette figure reçoit une caution scientifique à partir des années 1950/1960, notamment avec les travaux d'Ainsworth (1963) et la théorie de l'attachement développée par Bowlby (1969, 1973). Ce modèle crée des attentes normatives et publiques quant aux rôles et comportements liés à la maternité et exerce une forte pression sur les femmes pour s'y conformer (Knibiehler, 2004 ; Damant, Chartré et Lapierre, 2012). Toutefois, la deuxième moitié du 20^e siècle comporte son lot de remises en question de la maternité et des mythes qui l'entourent. L'émergence de nouveaux corps professionnels spécialisés dans la petite enfance, les progrès médicaux en matière de contrôle de la fertilité, la reconnaissance du syndrome de dépression post-partum, et plusieurs écrits (Carmel, 1990 ; Badinter, 2010 ; Debest, 2012) questionnent et mettent en cause les conceptions traditionnelles de la maternité, du genre, et plus largement des rapports de pouvoir. S'affranchir des pressions sociales entourant la maternité contribuerait à rendre aux femmes leur statut de citoyenne, qui leur manque encore pour atteindre définitivement une égalité de fait avec les hommes (Knibiehler, 1997, 1999).

4.1.1.2. *La violence conjugale, une transposition de la domination masculine depuis la sphère publique vers la sphère privée*

La persistance de la violence commise à leur égard, et ce, d'autant plus dans un contexte conjugal, démontre que la domination masculine n'a pas complètement disparu. En fait, d'après la perspective profémministe favorisée⁹ pour notre recherche, cette domination constitue l'essence même de la violence.

La violence conjugale entendue au sens de terrorisme intime (Johnson, 2011) s'inscrit dans un schéma de contrôle coercitif (Stark, 2007). Le partenaire violent cherche dans ce cas à exercer une emprise totale sur sa victime, sur le long terme, et recourt à un large éventail de stratégies violentes – physiques et sexuelles – et non violentes – entendu au sens physique, soient psychologiques, verbales et économiques – afin de contrôler sa conjointe. L'intention que recouvre cette violence, ancrée dans des justifications patriarcales, se saisit selon des questions de rapport de pouvoir et de contrôle (Johnson, 2014).

La violence conjugale est un phénomène autrement plus complexe que la conception populaire que s'en fait l'inconscient collectif (Lawson, 2012). L'enchevêtrement et l'interrelation complexes des liens unissent les protagonistes dans une « intersubjectivité souffrante » (Delage, Sanchez, Bruno et Degiovani, 2012 : 105). Dès lors, la présence d'une tierce personne – et plus spécialement d'enfants – dans une telle relation de violence complexifie la dynamique.

4.1.1.3. *Présence d'enfants en contexte de violence conjugale, quel impact ?*

Les résultats d'études quant à l'influence de la présence d'enfants sur la sortie des femmes victimes du milieu conjugal violent sont mitigés (Meyer, 2011 ; Simmons, Farrar, Frazer et Thompson, 2011 ; Kabile, 2012). Alors que la présence d'enfants peut agir comme un point d'ancrage dans la relation violente, elle peut tout aussi bien motiver la victime à quitter durablement la relation (Rhodes, Cerulli, Dichter, Kothari et Barg, 2010 ; Rhodes, Dichter, Kothari, Marcus et Cerulli, 2011 ; Kabile, 2012).

⁹ Sans nier que les hommes peuvent aussi être victimes de violence conjugale, nous favorisons la perspective profémministe selon laquelle les femmes sont les plus touchées et qu'elles subissent les formes les plus graves et les conséquences les plus sévères (Hien et Ruglass, 2009 ; Ansara et Hindin, 2010 ; Whiting, Oka et Fife, 2012 ; Statistique Canada, 2015).

Pour certains en effet, l'entité familiale s'avère une puissante barrière à l'issue de la relation. Paradis (2012) et Taylor et Letourneau (2012), entre autres, soutiennent que les foyers violents sont généralement marqués par une répartition sexuelle des tâches et des rôles, auxquels se rattachent de fortes valeurs familiales traditionnelles. Lorsqu'il y a présence d'enfants, le contrôle psychologique et émotionnel s'avère une stratégie particulièrement récurrente parce que redoutablement efficace (Lapierre, 2010 ; Paradis, 2012). Le conjoint violent tend alors à impliquer l'enfant dans ses stratégies de contrôle et de manipulation pour culpabiliser la victime et assurer sa dépendance, notamment émotionnelle (Lapierre, 2010 ; Rhodes *et coll.*, 2011 ; Kabile, 2012 ; Paradis, 2012). Le père, en ciblant la relation mère-enfant, blâme la mère et utilise l'enfant comme un outil efficace de contrôle (Lapierre, 2010 ; Paradis, 2012). De fait, plusieurs auteurs rapportent que les femmes tendent à réproucher l'idée de briser l'entité familiale et de priver les enfants de leur père (Rhodes *et coll.*, 2010 ; Rhodes *et coll.*, 2011 ; Kabile, 2012 ; Randell, Bledsoe, Shroff et Pierce, 2012). En outre, la responsabilité et le poids accrus qu'implique la charge des enfants, et d'autres facteurs d'ordre plus systémique – notamment le risque d'impliquer les services de protection de l'enfance, et la peur de perdre la garde – surviennent comme des barrières supplémentaires au moment de quitter la relation (Lapierre, 2010 ; Meyer, 2011 ; Rhodes *et coll.*, 2011 ; Randell *et coll.* 2012).

Parallèlement, le souci de la sécurité et du bien-être de l'enfant se trouve au cœur des préoccupations des mères (Lapierre, 2010 ; Meyer, 2011 ; Randell *et coll.*, 2012). Elles parviennent généralement bien à estimer les effets négatifs de l'exposition à la violence sur leurs enfants (Rhodes *et coll.*, 2010 ; Meyer, 2011 ; Randell *et coll.*, 2012). L'identification de ces conséquences négatives inciterait les mères à signaler la violence, allant jusqu'à servir de véritable moteur à l'issue de la relation violente (Lavergne, Turcotte et Damant, 2008 ; Lapierre, 2010). Toutefois, un conflit interne peut survenir et restreindre leur motivation (Stark, 2007 ; Rhodes *et coll.*, 2010). Elles se trouvent partagées entre la volonté de sortir les enfants de la situation violente pour les protéger d'une part, et la volonté de préserver la cohésion familiale d'autre part. Finalement, elles s'inquiètent également de les préserver de la potentielle instabilité des recours externes alternatifs au milieu violent (Rhodes *et coll.*, 2010).

Quoi qu'il en soit, force est de constater que les mères n'agissent pas égoïstement et ne donnent pas nécessairement priorité à leurs propres besoins. Leurs actions – que ce soit pour quitter, ou non, la relation – sont réfléchies. Stark (2007) parle du dilemme de la mère battue : elle doit considérer tant sa sécurité que celle de ses enfants, même si cela n'implique pas nécessairement de prendre les mêmes décisions (voir aussi Lapierre, 2010).

4.1.2. Concomitance de la violence conjugale et de la présence d'enfants : un défi pour la parentalité

4.1.2.1. *L'exposition à la violence*

La préoccupation plus récente – depuis les années 1990 – quant à la présence d'enfants en milieu de violence conjugale a permis de mettre en évidence plusieurs conséquences négatives de l'exposition des enfants à la violence sur leur bon développement (Bourret *et coll.*, 2006 ; Krane et Carlton, 2012). Les auteurs relèvent des problèmes tant extériorisés qu'intériorisés et les manifestations des préjudices subis sont multiples : problèmes de santé physique et mentale, troubles psychologiques, émotionnels et distorsions cognitives, troubles comportementaux et de fonctionnement social et scolaire, faible estime de soi, et pour certains, symptômes de stress post-traumatique (Jaffe, Crooks et Bala, 2006 ; Holt *et coll.*, 2008 ; Racicot, Fortin et Dagenais, 2010 ; Paradis, 2012 ; Séverac, 2012 ; Wathen et McMillan, 2013 ; Doucet et Fortin, 2014 ; Savard et Zaouche Gaudron, 2014). Plusieurs études suggèrent que l'impact de l'exposition à la violence sur les enfants varie selon plusieurs facteurs, notamment l'âge et le genre (Holt *et coll.*, 2008 ; Tailor et Letourneau, 2012 ; Savard et Zaouche Gaudron, 2014). De même, on note un risque prégnant de reproduction intergénérationnelle des comportements de violence, notamment dans les relations intimes et conjugales à l'adolescence, puis à l'âge adulte (Holt *et coll.*, 2008 ; Lavergne *et coll.*, 2008 ; Racicot *et coll.*, 2010 ; Paradis, 2012 ; Wethan et McMillan, 2013). L'exposition à la violence est également associée à un risque accru pour l'enfant de subir directement des abus physiques, sexuels, de la négligence, ou d'autres formes de mauvais traitements psychologiques (Racicot *et coll.*, 2010 ; Wathen et McMillan, 2013 ; Doucet et Fortin, 2014).

Malgré la prévalence importante des troubles développementaux et la prégnance du risque de reproduction intergénérationnelle de la violence dues à l'exposition à celle-ci, plusieurs études soutiennent que ces issues ne sont pas inévitables et que tous les enfants ne sont pas affectés de la même façon ni avec la même intensité par la violence (Racicot *et coll.*, 2010 ; Séverac, 2012 ; Doucet et Fortin, 2014).

4.1.2.2. *La qualité du lien mère enfant : un facteur de protection ?*

La dynamique des liens intrafamiliaux – entre conjoints, et entre parents et enfants – est bouleversée par la situation de violence conjugale (Holt *et coll.*, 2008 ; Racicot *et coll.*, 2010 ; Doucet et Fortin, 2014).

Dans ces conditions, Paradis (2012) relève un certain nombre de distorsions cognitives chez les femmes victimes quant à leurs capacités parentales et montre, comme d'autres, que la violence conjugale intensifie indubitablement le stress maternel (Lapierre, 2010 ; Racicot *et coll.*, 2010 ; Paradis, 2012 ; Séverac, 2012 ; Savard et Zaouche Gaudron, 2014).

Bien que les deux concepts soient positivement corrélés, les auteurs (de la Sablonnière et Fortin, 2010 ; Lapierre, 2010 ; Racicot *et coll.*, 2010 ; Paradis, 2012 ; Séverac, 2012) présentent des résultats divergents quant à l'influence de la violence conjugale sur les comportements parentaux des mères. Certains résultats attestent de l'impact significatif que peuvent avoir des conduites parentales positives – attitudes chaleureuses, bienveillantes, soutenantes et cohérentes – de la mère sur l'adaptation et le bon développement de l'enfant dans un contexte de violence. Le rôle structurant de la relation mère-enfant permettrait alors de compenser les effets résolument néfastes de l'environnement violent (Lapierre, 2010 ; Racicot *et coll.*, 2010 ; Paradis, 2012 ; Doucet et Fortin, 2014). Parallèlement, des auteurs établissent que l'augmentation du stress maternel tend à affecter les femmes dans l'exercice de leur rôle parental (Holt *et coll.*, 2008 ; Lapierre, 2010 ; Paradis, 2012 ; Savard et Zaouche Gaudron, 2014).

Les études reconnaissent de plus en plus l'importance de la qualité structurante de la relation mère-enfant dans l'équation violence conjugale – adaptation de l'enfant – issue de la relation violente de la femme victime. Toutefois, l'influence de la présence d'enfant sur la trajectoire de victimisation des femmes victimes est encore méconnue et les recherches doivent se poursuivre.

4.2. **Cadre théorique**

L'interactionnisme symbolique, inscrit dans la perspective des trajectoires de vie, constitue le cadre théorique soutenant notre recherche. Le fondement même de l'interactionnisme consiste à rendre compte de la subjectivité des acteurs sociaux dans l'appréhension des réalités sociales (Poupart, 2011). Cette approche laisse véritablement la place à la dimension humaine de l'expérience sociale de s'exprimer, tout en permettant d'appréhender les mécanismes et logiques d'actions complexes qu'elle recouvre. Ici,

L'interactionnisme symbolique permet de situer le récit des participantes à l'étude dans leur réalité subjective, et de saisir le sens que chaque femme victime de violence conjugale accorde à son expérience. La perspective des trajectoires de vie, quant à elle, permet d'étudier la maternité et le lien mère-enfant comme des points tournants possibles dans une trajectoire de victimisation (Sampson et Laub, 1993 ; Dumont, 2015). Il s'agit d'identifier les effets de tels facteurs marquants sur la trajectoire des femmes interrogées, de s'intéresser au processus décisionnel qu'ils peuvent induire chez la victime pour faire face à la violence et vérifier s'ils peuvent inciter les participantes à se sortir durablement de la relation violente ou non.

4.3. Méthodologie

4.3.1. Devis de recherche qualitatif

L'approche qualitative est sans doute la méthode la plus adaptée pour une étude visant à saisir les perceptions et le vécu des individus (Poupart, 1997 ; Bertaux, 2005). Des entrevues semi-directives ont été menées auprès de 17 femmes mères victimes de violence conjugale, hébergées avec leurs enfants dans quatre maisons d'hébergement de 2^e étape à Montréal¹⁰. Plusieurs critères ont été définis pour le recrutement des participantes : elles devaient avoir été victimes de violence conjugale, être hébergées en maison d'hébergement, être mères et avoir été mères et/ou enceintes durant les épisodes de violence. Les participantes ont été référées par les intervenantes de chacune des maisons, selon la méthode du tri expertisé (Angers, 1996).

4.3.2. Outils d'enquête

Une grille d'entrevue a été conçue selon deux lignes directrices principales : une première, de type thématique, consistait à approfondir les hypothèses issues de la recension des écrits, alors que la deuxième avait pour objectif de préciser la trajectoire de victimisation de l'enquêtée. Chaque entrevue commençait par la consigne de départ suivante : « pouvez-vous me parler de votre expérience de la maternité, en contexte de violence conjugale ? » Cette consigne suffisamment ouverte offrait l'opportunité à

10 Cette recherche s'inscrit dans le cadre d'une maîtrise en criminologie menée par Adélaïde Tanguy sous la direction de M.-M. Cousineau, et contribue plus largement aux travaux du Partenariat de recherche et d'action Trajetvi subventionné par le Centre de recherche en sciences humaines du Canada (CRSH). Elle a reçu l'approbation éthique du Comité d'éthique de la recherche en arts et en sciences (CÉRAS) de l'Université de Montréal.

l'enquêtée d'entamer la rencontre par ce qui lui semblait le moins menaçant et/ou le plus significatif. Plusieurs thèmes étaient par la suite abordés, soient 1) la maternité, 2) la place de l'enfant dans le contexte conjugal, et 3) la recherche d'aide et la prise en charge en maison d'hébergement.

4.3.3. Profil des participantes

Au temps de l'enquête, les participantes étaient âgées de 25 à 57 ans. Toutes étaient séparées, en instance de divorce, ou divorcées de leur conjoint violent. Les relations ont duré de 8 mois à 17 ans, et deux femmes ont vécu plus d'une relation violente. Les participantes ont un ou deux enfants, sauf deux qui ont plus de deux enfants. Pour la grande majorité (n=15), l'ensemble – ou au moins un – de leurs enfants partage un lien biologique avec le partenaire violent. Seuls les enfants de deux participantes n'ont aucun lien de parenté avec l'agresseur.

Les femmes interrogées, pour la grande majorité, décrivent leur partenaire violent comme un conjoint et un père désinvesti. Alors que les auteurs relèvent une distribution généralement stéréotypée et genrée des rôles au sein des foyers violents (Paradis, 2012 ; Tailor et Letourneau, 2012), le récit des femmes que nous rencontrons indique plutôt qu'une journée double de travail incombe à la plupart d'entre elles. En plus d'être en charge de la sphère domestique et des soins aux enfants, elles occupent également un emploi et certaines, celles-là mêmes qui subissent de la violence économique, pourvoient à leur famille :

Le contexte à la maison [...] c'était un gros effort pour tout faire. J'allais à l'école, j'ai travaillé un moment. Puis à la maison je faisais tout, seule. Lui, il faisait rien. [...] Donc pour lui, je devais arrêter les études [...] et faire n'importe quoi, n'importe quel boulot, que j'aille soit au McDo, soit n'importe quoi pourvu qu'il ait de l'argent. (Pauline)

La plupart des femmes révèlent un grand attachement aux valeurs traditionnelles entourant la conjugalité, la famille, le mariage, ou encore la religion :

Il dit des mots très, très blessants, des mots qui ne devraient pas se lancer entre deux amoureux. Une fois que je suis mariée avec toi, je suis ta femme. (Leonie)

Moi je suis trop famille. Quand l'ambiance dans la famille est pas correcte, je suis déstabilisée, clairement. [...] Pour moi la famille est très importante, faut que ma famille soit solide, pour que je puisse avoir la force. (Jessica)

C'est dans un contexte religieux qu'on s'est rencontré. On est chrétiens, ce qui fait que déjà moi, à mon niveau, j'essaye d'être tolérante, compréhensive. De donner le temps, d'être patiente, le plus possible. (Pauline)

Dès lors, alors que les participantes ont subi entre trois et cinq formes de violence, toutes ont systématiquement, et de façon plus significative, subi de la violence psychologique et verbale.

On note quatre cas de garde partagée (GP) ; sept cas de garde exclusive (GE) accordée à la mère, dont quatre avec droits d'accès autorisés pour le père ; un cas dans lequel les enfants ont été placés en famille d'accueil ; et un auquel la question de la garde ne s'applique pas puisque les enfants n'habitent plus chez leurs parents. Pour les deux cas de relations violentes multiples, la première a perdu la garde de quatre de ses enfants, mais a la GP de son cinquième enfant ; et la seconde a la GP de ses enfants. Les deux participantes dont les enfants ne partagent pas de lien biologique avec le conjoint violent ont la GE de leurs enfants.

4.4. Résultats : la maternité en contexte de violence conjugale, un élément décisif dans la trajectoire des victimes et de leurs enfants

4.4.1. La maternité, un point tournant dans la trajectoire de victimisation

L'ensemble des participantes déclare que la violence s'est déclenchée dès le début de la relation, soit dès les premiers mois pour les relations les plus courtes, ou durant la première année pour les plus longues. Pour la majorité des participantes (n=14), la maternité paraît avoir agi comme un point tournant dans la trajectoire de victimisation, que ce soit comme un ancrage dans la relation ou un moteur à l'issue. Pour six d'entre elles, la chronologie de leur parcours a été marquée par ces deux temps.

Pour sept femmes, l'emménagement avec le conjoint marque le début des épisodes de violence tandis que la grossesse aurait été l'élément déclencheur pour trois participantes. Toutefois, huit enquêtées rapportent que la violence s'intensifie significativement avec la grossesse :

Du moment où j'étais enceinte [...], la violence a été multipliée par 10. [...] Avant ça, tout le temps qu'on était ensemble, c'est comme s'il n'avait jamais trouvé un truc par lequel il pouvait me tenir. (Pauline)

De fait, une majorité des femmes interrogées, comme Sarah, affirment que le conjoint violent utilise la grossesse et, plus tard, la présence d'enfants, comme un outil performant de contrôle de la mère :

It's psychological and as soon as they find your weak point, they're gonna use that. [...] He basically used my family values to control me, to keep me. [...] He took advantage of me as a person. (Sarah)

Dans 18 relations sur les 20 répertoriées (incluant les relations violentes multiples), les participantes indiquent que les enfants ont été utilisés par les agresseurs pour les atteindre, les soumettre et les violenter :

Il m'a parlé d'enlèvement pendant tout le temps de notre relation, tout le temps qu'on était ensemble, c'était « si tu niaises avec moi, je t'emmène dans mon pays, tu la reverras jamais ». [...] J'ai pas de témoins qui l'ont vu dire ça, parce qu'évidemment il le disait pas devant témoin, donc c'est ma parole contre la sienne. (Emma)

Dans certaines relations, comme pour Josiane, Andrea, Justine ou encore Emma, le contrôle excessif s'est même étendu à la décision d'avoir un enfant ou non. Pour trois femmes, la violence a provoqué une fausse couche, deux se sont fait avorter conformément aux exigences du conjoint (une troisième a résisté à son conjoint et a mené sa grossesse jusqu'au bout), et deux ont vécu une grossesse non désirée :

Ben j'ai eu trois enfants, le premier je l'ai perdu, je me suis fait avorter, suite aux coups de pieds que j'avais reçus. (Josiane)

Je suis tombée enceinte en 2012, mais je l'ai perdu à 4 mois. Mais après tout de suite, je suis tombée enceinte, de nouveau. (Andrea)

Mais même s'il voulait me quitter, il se protégeait pas, donc je suis tombée enceinte. Une troisième fois. Et il m'a forcé à me faire avorter. (Stéphanie)

Ben moi dans ma situation, j'avais déjà un garçon, d'une autre union. Puis en fait, c'était pas prévu, je voulais pas un autre enfant, c'est arrivé. (Justine)

Moi j'avais même pas prévu de faire d'enfant [...] Mais ça m'est tombé dessus. Et le fait d'être avec ce partenaire-là faisait des raisons contre le fait de la garder. [...] Parce que je me suis dit « wouah, je vais être pognée avec lui ». (Emma)

Outre ces cas, les principales stratégies de contrôle impliquant les enfants énoncées par les enquêtées consistaient à proférer des menaces à l'encontre des enfants, menacer de retirer la garde à la mère si elle quittait le foyer, attaquer la mère sur ses habiletés parentales, et saper son autorité en la dénigrant devant les enfants, pour les plus récurrentes. Sur le long terme, les femmes constatent que cela a affecté leur perception d'elles-mêmes et leur lien à l'enfant :

Avec les enfants, je prenais une décision [...], je disais quelque chose, et lui il revenait toujours sur la décision. (Louise)

Dans un peu plus de la moitié des relations (n=11), les femmes confient que le conjoint violent a aussi usé directement de la violence à l'encontre des enfants, que ce soit par de la négligence, des mauvais traitements, de la violence psychologique, ou physiquement, confirmant par-là même que l'exposition à la violence s'accompagne souvent du risque réel pour l'enfant d'être lui aussi directement victimisé (Racicot *et coll.*, 2010 ; Wathen et McMillan, 2013 ; Doucet et Fortin, 2014).

Je suis rentrée un soir, l'enfant était enfermé dans la chambre dans le noir, il m'interdit d'aller toucher l'enfant. L'enfant n'avait même pas mangé, et il pleurait. [...] J'ai d'abord ouvert la porte pour au moins laisser entrer la lumière [...], je pars prendre l'enfant, il vient me retirer encore l'enfant des bras, il tire, vu qu'il l'avait déjà tiré une fois, là cette fois quand il revient, je le lâche. Il part remettre l'enfant et il referme la porte. (Pauline)

Les conjoints violents exploitent donc la présence d'enfants à l'encontre de leur victime et font naître et alimentent chez elles plusieurs distorsions cognitives. De fait, la peur, l'isolement, mais aussi la dépendance accrue au conjoint due à la présence d'enfants transparaissent dans les récits comme les principales barrières à la sortie de la relation. La maternité, dans tout ce qu'elle représente et implique, s'avère ainsi avoir joué comme un ancrage dans la relation pour plusieurs participantes.

4.4.2. La sécurité de l'enfant au cœur des préoccupations des mères

À un certain point dans la trajectoire de victimisation, le souci de la sécurité et du bien-être des enfants devient une solide motivation à l'issue définitive de la relation. Le récit des participantes révèle, pour onze d'entre elles, que l'enfant a motivé le départ :

[La maternité] m'a permis dans un sens de me sortir de ça, parce que moi-même j'endurais ça. [...] Avec la petite [...], à un moment donné, j'ai bien vu qu'elle pouvait avoir mieux que ça. [...] J'ai réussi avec elle, donc en fait, j'aurais pu le faire bien avant, mais dans le fond, elle a m'a donné le coup de plus. (Camille)

I found [my son] starting to hit his face on the wall. I started to realize I have to take him out of the home. (Kenza)

Fallait que je parte avant d'accoucher, si j'accouchais là, c'est sûr qu'il m'aurait pris mes enfants. J'aurais jamais été capable de partir. (Ines)

Pour une participante, il a été une raison de ne pas retourner auprès du conjoint violent.

C'est là que tu réalises les vraies affaires. Mais je te dis, si j'avais pas eu la DPJ, je serais peut-être retournée. Mais bon. Là, la DPJ était là, et fallait que je me tienne tranquille, sinon c'est ma fille que je perdais pour de bon. Pour elle. (Roxanne)

Les deux raisons majeures évoquées pour quitter le foyer violent sont 1) la sécurité de l'enfant, et 2) l'intensification de la violence et/ou un épisode de violence extrême qui a amené la victime à craindre pour sa vie et/ou celle de ses enfants, la conjugaison de ces deux facteurs paraissant être souvent ce qui a précipité le départ du foyer violent. Nombre d'entre elles affirment pouvoir supporter la violence du conjoint à leur égard, mais la considérer intolérable lorsque les enfants y sont exposés, ou en sont victimes :

Tant qu'il me touchait moi, c'est bon je suis habituée [...], mais quand il a commencé à toucher à ma fille, oh ! (Emma)

J'ai pris la décision de m'en aller, parce que je ne voulais pas qu'elle grandisse comme ça, et qu'elle pense que ça, c'est normal. Que quelqu'un puisse la traiter comme ça. [...] elle avait 26 jours. (Andrea)

La chronologie des récits montre que plus de la moitié des participantes ont subi la violence de leur conjoint plus longtemps en étant seule dans la relation, qu'après la naissance de l'enfant. De fait, les femmes rapportent avoir supporté la violence entre un et dix ans en étant la seule impliquée, contre quelques semaines à sept ans dès lors que des enfants étaient présents.

Ainsi, il apparaît que la maternité a indéniablement agi comme un point tournant dans la trajectoire de chacune des femmes rencontrées. Dans certains cas, elle semble être le déclencheur ou le point d'intensification de la violence du conjoint qui considère l'enfant – à naître ou déjà présent – comme un outil efficace de contrôle, en cela qu'il crée un lien immuable avec sa victime et lui assure une emprise qu'il croit incontestable. Alors qu'il tend à enfermer la participante dans la relation dans un premier temps, l'exercice de la maternité conduit à une conscientisation des mères quant à la sécurité, au bien-être et au

bon développement de l'enfant qui les motive finalement à quitter le foyer violent. Plusieurs mécanismes et processus cognitifs, présentés ci-après, induisent cette capacité d'*empowerment* des femmes et expliquent la reconsidération que les victimes portent à leur situation, donnant lieu à cette trajectoire en deux temps.

4.4.3. Bonne mère vs mauvaise mère : quand la pression sociale enferme

Nous l'avons vu précédemment, la violence psychologique – notamment le contrôle et la manipulation – est très effective en contexte de violence conjugale, et ce, d'autant plus lorsqu'il y a présence d'enfants. La majorité des femmes participant à notre étude (n=12) évoquent leur attachement à de fortes valeurs familiales traditionnelles, d'une part, et leur réticence à briser l'entité familiale, d'autre part, comme des freins à leur décision de quitter le foyer.

Plusieurs témoignages montrent que les partenaires violents ciblent systématiquement les capacités parentales des mères pour affecter l'exercice de leur maternité et leur lien à l'enfant :

M'envoyer des textos à n'en plus finir, comme quoi j'étais une mère incompétente. [...] Mon ex veut démontrer que je suis une mauvaise mère. (Stéphanie)

Parce que tout ce qu'il essayait de me dire, pour me rabaisser, c'était que je faisais mal les choses, que j'étais une mauvaise mère. (Camille)

Il disait que j'étais trop après elle. Que c'était pas bon pour son développement que maman soit trop après l'enfant. (Roxanne)

Par ce biais, l'agresseur brise l'image et l'estime de soi de sa victime et obtient plus facilement sa soumission résignée (Kabile, 2012 ; Poupart, 2012). En s'efforçant de se conformer aux attentes normatives de l'image de la « bonne mère », les femmes tendent plus fréquemment à se responsabiliser et se blâmer pour l'échec de la relation. La culpabilité qu'elles éprouvent les pousse plutôt à travailler au maintien de la cellule familiale et à croire – espérer – au changement du conjoint (Kabile, 2012 ; Poupart, 2012) :

Au fur et à mesure que tu dis : « ça va s'arranger » ou tu te dis peut-être que c'est toi. Tu vas essayer d'arranger les choses pour que ça aille. (Jessica)

I think that's why I stayed that long, 3 years. I always said : « maybe I have to make something. Maybe if I'm always happy, and make him feel happy. And change the decor for our apartment, and keep it always clean, and make stuff like that. Keep his wardrobe always clean and make everything for him ». (Kenza)

Je me disais, « c'est correct, c'est de ma faute, il va changer », mais non, il ne changeait pas. (Josiane)

Au début c'était un homme très gentil, un homme charmant, qui sait ce qu'il doit faire pour sa conjointe, et c'était un homme aussi hyper sensible, qui était jaloux. Jaloux, pour moi, c'était tout à fait normal parce qu'il était ici à Montréal, moi j'étais à Toronto, et il me connaissait pas vraiment, et je me suis dit : « c'est parce que je suis loin et il ne se sent pas en sécurité, mais une fois que je vais venir habiter avec lui, tout ça va changer ». Mais ça n'était pas vrai du tout. (Leonie)

Un procédé notable, parce que récurrent d'une femme à l'autre, a été identifié au sein de l'échantillon. Sans se référer explicitement au modèle de la « bonne mère » (seules trois participantes y font allusion), les femmes interrogées en évoquent toutefois toutes les caractéristiques : elles se décrivent comme des mères responsables et aimantes, capables d'assurer les soins et de répondre aux besoins de leurs enfants, se souciant et se préoccupant tant de leur bien-être que de leur sécurité. Les représentations sociales qu'elles se font de leur rôle paraissent donc ancrées dans leur système sociocognitif de références intériorisé et transparaissent dans leur récit.

La grande majorité des participantes estiment pourtant que la violence a profondément affecté leurs habiletés parentales. Selon elles, le stress, l'angoisse et l'épuisement tant physique que psychologique qu'induit la violence les ont conduites à une dévalorisation progressive — mais certaine — de soi, et plusieurs rapportent avoir perdu confiance en elles et en leur capacité d'assurer adéquatement leur rôle de mère :

I always felt like I was meant to be a mother, you know, I was a good mother, I had a lot of confidence in being a mother. [...] But in this relationship, it was like I started to doubt everything I did, I started to think that I wasn't a good mother. [...] It was really hard, especially because she was my third child, I was like "I know what I'm doing, I've done it before", you know? So for me it was really difficult, to feel like, there was this natural instinct, [...] but there was a resistance, like nothing was right. (Magalie)

C'est sûr qu'avec tellement de violence que je subissais, des fois, j'arrivais pas à être là pour mes enfants. [...] Tsais, je pouvais pas prendre soin de mes enfants si j'arrivais pas à prendre soin de moi. (Rachel)

And, I really tried, I tried to make everything good for [my son], but sometimes I feel I'm not a good mother. Sometimes I feel I have to do better. But sometimes I feel I'm very tired too. (Kenza)

Paradoxalement, un peu plus de la moitié des femmes interrogées (n=10) considèrent avoir adopté une attitude positive, compensant l'environnement néfaste.

Moi, j'ai dit si ça arrive à un de mes enfants un jour, pis quand mon enfant vient me le dire, moi j'appelle la police tout de suite, pis je niaise pas avec ça là ! (Martine)

Préoccupées par le bon développement de leurs enfants, elles affirment s'être efforcées de cacher ou du moins de dissimuler aux enfants, par divers procédés de minimisation et justification, la violence qu'elles subissaient, dans le but de les protéger :

J'ai vraiment eu peur, cette fois-là, qu'il me frappe. Puis je pense que vu que je suis restée tellement passive, ça l'a déstabilisé. Si je l'avais confronté, je pense qu'il m'aurait frappé. Sérieusement. Là mes enfants ont vraiment eu très peur. Je les ai fait rentrer. Et j'ai appelé la police. (Stéphanie)

J'essayais le plus que je peux que ça arrive pas devant elle. Quitte à me... à lâcher... à faire tout pour qu'il s'arrête. (Camille)

Avec [l'ainée], j'essayais de dédramatiser : « c'est pas grave, papa il est fâché, mais maman elle est correcte. Maman c'est une grande ». Mais le dernier incident qu'il y avait eu, ça l'avait beaucoup marqué. [...] C'est que là, il m'a agressée physiquement devant [elle]. (Inès)

Au fil des entrevues, nous comprenons que, dans une majorité de cas, le partenaire violent est parvenu à dégrader la perception que les participantes ont d'elles-mêmes – tant dans leur statut de femmes que de mères – plutôt que véritablement leurs capacités et habiletés maternelles, qu'elles considèrent avoir conservées.

En revanche, sept participantes confient que la violence aurait effectivement altéré leurs pratiques parentales. Certaines reconnaissent avoir adopté des attitudes contrôlantes envers leurs enfants – généralement pour minimiser toute « provocation » qui pourrait déclencher un nouvel épisode de violence – et craignent d'avoir aggravé, par ce biais, les conséquences de l'exposition à la violence :

Par exemple le fait que, s'il est là, tu veux que l'enfant soit le plus calme possible... parce que sinon, ça peut escalader sur quelque chose [...] c'était comme si ce qu'il attend de moi, j'attends la même chose de l'enfant, même si j'en suis pas consciente. Tu t'attends à ce que l'enfant soit comme toi, soit calme, pour pas l'énerver lui. (Pauline)

Je crie des fois, puis je laisse trop sortir mes émotions. [...] Je laisse trop sortir mon caractère [...] Des fois on oublie qu'elle a juste trois ans, puis on essaye de discipliner, on se fâche et il faut pas. (Sarah)

Je pense que j'étais même rendue moi-même un peu violente avec eux autres, parce que j'avais de la misère à avoir le dessus. Pas violente physiquement, mais en paroles. (Josiane)

D'autres, telles Louise ou Roxanne, reconnaissent s'être complètement désinvesties de leur maternité, sombrant dans un état dépressif pour l'une et dans une totale indifférence pour la seconde, ces dissociations leur permettant de nier et fuir leur réalité :

À un moment donné, j'étais tellement dépressive que je dormais tout le temps. Je passais mon temps à dormir. Ça faisait passer le temps. Je dormais. (Louise)

— *À : Tu m'as dit qu'il avait coupé tous tes liens avec elle (sa fille), du coup comment as-tu réagi à ça ? As-tu essayé de reprendre le contrôle, de rétablir le lien avec ta fille ?*

— *R : Pour être honnête avec toi, non. Parce que t'as tellement peur de ce qu'il pourrait te faire à toi, faire à ton enfant, que tu fais rien. Pour toi ça devient normal. [...] Donc à la fin, j'étais plus une bonne mère, j'étais plus rien. J'apportais rien de bon à ma fille, puis j'étais pas capable de rien faire. Je faisais plus rien par rapport à ma fille. Je lui faisais à manger, je l'habillais, mais ça finissait là. (Roxanne)*

Finalement, deux femmes racontent avoir perdu la garde de tous, ou d'une partie, de leurs enfants, suite à l'intervention de la DPJ dans la situation familiale.

L'analyse montre ainsi que les participantes, et *a fortiori* celles pour lesquelles la violence a effectivement nui à leur maternité, ont assimilé les dénigrement et autres formes de dévalorisation de leur agresseur, les piégeant dans un état d'impuissance et de vulnérabilité.

Elles s'attribuent la responsabilité de la situation et en viennent à croire qu'elles sont celles qui n'ont pas fait les efforts suffisants pour faire fonctionner la relation. Leurs trajectoires suivent une logique de prophétie autoréalisatrice : les participantes, en intériorisant l'image de la mauvaise mère que leur renvoie le conjoint violent, voient leurs habiletés diminuer jusqu'à ce que leur capacité d'exercer leur rôle de mère leur échappe entièrement. La dévalorisation et la culpabilité qu'elles éprouvent les enferment dans un cercle vicieux dont il leur est difficile de se défaire. Le lien à l'enfant apparaît alors comme un élément déterminant dans leurs trajectoires.

4.4.4. Le lien mère enfant : un élément salvateur

L'ensemble des participantes rapporte entretenir un fort lien et une grande connexion émotionnelle avec leurs enfants qui leur procure(nt) l'amour que leur refuse le conjoint, et comble(nt) ainsi le manque affectif qu'elles ressentent. Toutefois, plusieurs ont remarqué que ce lien s'est largement affaibli, voire s'est complètement brisé, à mesure qu'elles s'enfonçaient dans la violence. Certaines mères considèrent avoir perdu le respect de leurs enfants et observent qu'elles ne parvenaient plus à imposer leur autorité :

Les enfants me respectaient pas, parce que le chef de la meute, c'était mon conjoint [...] J'avais aucun pouvoir envers eux autres. (Louise)

Une femme estime plutôt avoir perdu la confiance de ses enfants :

You know, like kids, they know that your parent is there for you and... but I think they did lose that a little bit. It's like they didn't trust even that I was doing the right thing or that I could take... so that was really... (Magalie)

Finalement, Roxanne et Louise, désinvesties de leur maternité, rapportent qu'elles n'entretenaient plus aucun lien avec leurs enfants.

Je n'avais plus de relation avec ma fille [...] Je ne prenais plus aucune décision, en ce qui concernait ma fille. [...] ma fille, elle n'en avait plus d'importance. (Roxanne)

Alors qu'au départ les enfants étaient pour elles source d'affection et de réconfort, les participantes remarquent que la violence a progressivement soustrait ce rapport, les plongeant dans un isolement plus étouffant encore au sein du foyer violent.

Le souci du bien-être et de la sécurité des enfants étant au cœur des préoccupations de presque l'ensemble des mères interrogées (n=14), la plupart cernent généralement bien les conséquences négatives de l'exposition à la violence. Le travail en maison d'hébergement leur a certes permis une plus grande conscientisation, mais durant le temps de la relation, elles identifiaient déjà plusieurs troubles chez leurs enfants.

Des récits qui nous sont faits, il ressort que les garçons manifesteraient surtout des troubles extériorisés – colère, difficultés relationnelles – tandis que les filles tendraient à développer des troubles intériorisés – anxiété, renfermement, culpabilité, retard sur le plan scolaire, etc. Également, les participantes signalent que la plupart des enfants, indépendamment du genre, présentent des retards dans leur développement général et des troubles du sommeil. Ces constats confirment les résultats d'études antérieures (Holt *et*

coll., 2008 ; Racicot *et coll.*, 2010 ; Tailor et Letourneau, 2012 ; Doucet et Fortin, 2014 ; Savard et Zaouche Gaudron, 2014). Par contre, contrairement à ce que révèlent certaines de ces recherches (Tailor et Letourneau, 2012 ; Savard et Zaouche Gaudron, 2014), le récit des enquêtées indique que les plus jeunes présenteraient moins de troubles que les aînés. Les mères estiment que leur jeune âge limiterait l'étendue de leurs souvenirs de cette période, les préservant ainsi, du moins en partie, des conséquences de l'exposition. Nous remarquons surtout qu'ils ont été, dans l'ensemble, exposés moins longtemps à la violence que leurs aînés. Ce facteur explicatif rejoint les conclusions des dernières études (Holt *et coll.*, 2008 ; Tailor et Letourneau, 2012 ; Savard et Zaouche Gaudron, 2014) qui affirment que la durée de l'exposition à la violence et la gravité des conséquences sont positivement corrélées. Toujours est-il que cette conscientisation quant au développement des enfants semble agir comme un déclic chez les enquêtées.

À cet effet, les mères interrogées paraissent se soucier tant de l'environnement qu'elles offrent à leurs enfants que du modèle identitaire qu'elles veulent leur transmettre :

En même temps, tu restes pour les valeurs chrétiennes [...], mais tu te dis : « mais attends... l'enfant te voit vivre comme ça, mais c'est ça que tu veux lui enseigner ? » C'est ça aussi qui m'a motivée, ce n'est pas ce que je voudrais que l'enfant voit. (Pauline)

I say to them: « do you want [my son] to grow up with a man who didn't respect me ? » And after that he will insult me, and maybe hit me, like his daddy, to do like his daddy. (Kenza)

Elles se disent très conscientes du risque prégnant de reproduction intergénérationnelle de la violence auquel elles exposent leurs enfants en les maintenant dans un tel environnement néfaste :

Mes enfants ont été témoins vraiment souvent des comportements de leur père. Et puis, ben là c'est moins pire, ça dépend, mais souvent ils vont reproduire ses comportements à lui quand il y a quelque chose qui fait pas leur affaire. (Stéphanie)

[Mon fils] était très violent lui aussi, il frappait sérieusement, il criait. Moi aussi il me tapait, il lançait... Il était même pas capable de parler, mais les mauvais mots, il les avait. (Leonie)

Elles ont d'ailleurs pu observer elles-mêmes ce risque de reproduction, au sein de leur entourage, au cours de leur vie. En effet, plusieurs relatent que leur conjoint violent aurait lui-même été exposé à la violence dans son enfance :

Ça perdure de génération en génération. Il était vraiment maltraité, son père, il les battait, sa femme et puis ses enfants aussi. Il avait même une sœur qui s'est fait battre aussi. (Louise)

Ce que j'analyse de son caractère, c'est qu'il a pris toutes ses habitudes, sa mentalité, toute la manière qu'il pense, son égoïsme, tout, ça vient de ses parents. C'est la manière que lui a été élevé, et la manière qu'eux autres ont été élevés. Ça s'est transmis de génération en génération. (Sarah)

D'autre part, beaucoup de participantes s'inscrivent en rupture avec le modèle parental qu'elles ont elles-mêmes reçu et qu'elles estiment mauvais :

Before... our parents did that to us, but I can't accept it for my child, no. (Kenza)

Ma mère, c'est une des personnes qui m'a frappée plus, on a jamais eu la communication, ça a toujours été par cris, jamais calmement, en expliquant tranquillement, comme moi je veux faire avec mes filles. (Jessica)

J'ai pris le positif, parce qu'il y a quand même du positif que mes parents m'ont donné. Ma mère faisait bien à manger, je fais bien à manger. [...] Mais le négatif là... j'ai toujours dit que je lui donnais un coup de pied au négatif de mes deux parents. (Martine)

Moi j'avais même pas prévu de faire d'enfant, parce que je viens d'une famille violente, et je ne voulais pas être tentée de reproduire ces choses-là sur un innocent bébé. (Emma)

Ma mère nous frappait, [dans mon pays] c'est comme ça, très fréquent, très normal. [...] Et une chose que j'étais sûre, c'est que je voulais pas que [ma fille] souffre, ni la traiter comme ils m'ont traité moi. (Andrea)

Alors que la littérature parle de reproduction, nous parlons plutôt d'adaptation dudit modèle parental. En effet, les participantes ont su identifier les failles de leurs parents, mais aussi les bienfaits de certaines pratiques pour agir à leur tour de la meilleure façon possible pour leurs propres enfants. Ainsi, malgré le risque de reproduction intergénérationnelle de la violence, les enquêtées soulignent qu'elles ont également assimilé qu'en faisant les bons choix, un individu peut se développer normalement et, surtout, que l'enfance est le socle fondamental de la construction identitaire.

Alors qu'elles témoignent tendre de prime abord à croire au changement du conjoint, les mères paraissent mesurer progressivement qu'elles sont les seules à pouvoir résorber la situation. Avec l'intensification de la violence et, par conséquent, l'apparition ou l'aggravation de l'impact de l'exposition à celle-ci sur leurs enfants, les participantes opèrent une véritable prise de conscience quant à la nature profonde du problème et reconnaissent qu'elles doivent entreprendre les démarches nécessaires pour mettre un terme à la situation. Leurs récits montrent que leurs perceptions et leur rapport à l'environnement se transforment, leur seuil de tolérance se restreint, et la sécurité et le bien-être de leurs enfants devient un moteur qui les porte dans leur décision de quitter leur partenaire et de se sortir résolument de la violence :

Donc là, vraiment, je sais pas, il y a une force extrême quand il s'agit des enfants. (Andrea)

C'est comme si, à chaque fois que je prenais une décision, ou que je faisais quelque chose dans ce processus, c'est comme si son attitude, son comportement me validaient. Validaient mes décisions. C'est comme si elle me disait « merci maman ». (Emma)

Aujourd'hui, les femmes que nous avons rencontrées, pour la plupart, considèrent que leurs enfants sont résilients et surmontent leurs difficultés :

Je trouve qu'elles(ses filles) ont plus confiance en elles. (Jessica)

Quand je dis qu'elle parlait pas, après la première fin de semaine qu'on est sorties de là, elle a commencé à parler. (Ines)

Là, maintenant (je vois) beaucoup d'améliorations. Il ne pleure plus, il ne tape plus, il est plus calme, plus doux. (Leonie)

Yes, it's so much better now, much better. They're good. (Magalie)

Aujourd'hui mon garçon est beaucoup moins violent qu'il était auparavant, puis ma fille, bah elle prend des médicaments pour l'anxiété elle aussi, donc j'ai pas pu l'aider dans ça, mais c'est ça. (Josiane)

Même si le processus de dévictimisation doit se poursuivre, les mères affirment être chaque jour confortées dans leur décision d'avoir quitté le foyer, encouragées par les progrès de leurs enfants :

C'est comme si tu fais les choses plus posément. Tu vois, plus sûre de toi, plus... et j'ai comme l'impression que [mon fils] aussi, il ressent ça. J'ai comme l'impression que comme tu es plus posée, plus calme, plus sûre, plus sereine, lui aussi, c'est pareil. (Pauline)

Conclusion

Les résultats présentés ici attestent du rôle majeur de la maternité dans une trajectoire de victimisation en contexte conjugal. Cette recherche s'inscrit dans la lignée d'études antérieures en la matière et confirme l'importance de la qualité structurante du lien mère-enfant. La maternité a joué comme un point tournant primordial dans le parcours de vie des participantes et a agi en deux temps, comme un ancrage d'abord, et comme un moteur à l'issue de la relation ensuite. Alors que l'attachement à de profondes valeurs familiales traditionnelles et plusieurs distorsions cognitives – dues aux stratégies de contrôle et manipulation du conjoint – empêchent les femmes d'agir pour se sortir de leur situation, le souci de la sécurité et du bien-être de leurs enfants les poussent finalement à rechercher de l'aide.

Aujourd'hui, alors qu'elles travaillent d'abord à se reconstruire en tant que femmes et à reprendre le contrôle de leur vie, les participantes semblent accorder une importance particulière aux ateliers mère-enfants. Selon elles, ces ateliers leur accordent des moments privilégiés durant lesquels elles travaillent à rétablir et renforcer leur lien à l'enfant. Certaines ont même pu se confronter à ce que vivait et ressentait véritablement leur enfant. Les femmes manifestent une réelle volonté de s'améliorer en tant que mère afin d'être capable d'accompagner au mieux leurs enfants dans leur construction identitaire et leur développement personnel.

C'est essentiellement cet enjeu qui les anime, en premier lieu du moins, et les pousse à se dépasser, à surmonter leur léthargie pour se reprendre en main, et c'est cet élément que devraient exploiter les ressources d'aide pour inciter et aider les mères victimes à se sortir de la violence. Les maisons d'hébergement doivent poursuivre leurs efforts dans ce sens et continuer de développer de tels ateliers pour engager, ou restituer, la connexion entre les mères et les enfants. Les présentes analyses attestent de l'efficacité de telles démarches tant sur les femmes que sur les enfants, qui font montre d'une bonne résilience. Cet élément phare ne doit donc pas être négligé et il semble même essentiel d'intégrer pleinement l'enfant dans le processus de dévictimisation de la mère.

Références

- Ainsworth, M. D. S., et Bell, S. M., (1970). « Attachment, exploration, and separation: Illustrated by the behavior of one-year-olds in a strange situation ». *Child development*, 41, 49-67.
- Angers, M., (1996). *Initiation pratique à la méthodologie des sciences humaines*, Montréal, C.E.C.
- Ansara, D. L., et Hindin, M. J., (2010). « Formal and informal help-seeking associated with women's and men's experiences of intimate partner violence in Canada ». *Social science and medicine*, 70(7), 1011-1018.
- Badinter, E., (2010). *Le Conflit — la femme et la mère*. Paris : Flammarion, 272p.
- Bourret, A., Lessard, G., Côté, I., et Fortin, A., (2006). *Mieux connaître et agir. Thème : enfants exposés à la violence conjugale*. Centre québécois de ressources en promotion de la sécurité et en prévention de la criminalité, 16p.
- Bowlby, J., (1969). *Attachement et perte, vol. 1 : L'attachement*. Paris : PUF. 425p.
- Bowlby, J., (1973). *Attachment and loss : Volume 2. Separation*. Basic Books. 456p.
- Carmel, M., (1990). *Ces femmes qui n'en veulent pas. Enquête sur la non-maternité volontaire au Québec*. Éditions Saint-Martin, Montréal. 159p.
- Cohen, Y., (1980). « L'histoire des femmes au Québec (1900-1950) ». *Recherches sociographiques*, 21(3), 339-345.
- Couvrette, A., (2014). *L'influence de la maternité dans la trajectoire de consommation et de criminalité de femmes toxicomanes judiciairisées*. Thèse de doctorat, Université de Montréal.
- Damant, D., et Lapierre, S., (2012). *Regards critiques sur la maternité dans divers contextes sociaux*. Coll. Problèmes sociaux et interventions sociales, Vol. 53, PUQ, 262p.
- Damant, D., Chartré, M-E., et Lapierre, S., (2012). « L'institution de la maternité ». Dans D., Damant, et S., Lapierre (2012), Chap.1, 5-17.
- De la Sablonnière, É., et Fortin, A., (2010). « Violence conjugale et qualité de la relation mère-enfant : Effet médiateur ou modérateur de la santé des mères ? ». *Canadian Journal of Behavioural Science*, 42(4), 212-231.
- Debest, C., (2012). *Le choix d'une vie sans enfant : des individus confrontés aux normes sociales et de genre*. Doctoral dissertation, Université Paris 7, Paris.
- Delage, M., Sanchez, A., Bruno, J. L., et Degiovani, M., (2012). « Les violences conjugales, phénomène social, problème systémique ». *Thérapie Familiale*, 33(2), 105-121.
- Doucet, M., et Fortin, A., (2014). « Examen des profils d'adaptation chez les enfants exposés à la violence conjugale ». *Canadian Journal of Behavioural Science*, 46(2), 162.

- Dugnat, M., (2004). *Devenir père, devenir mère : naissance et parentalité*. Editions : Erès, Hors collection, 160p.
- Gauthier, S., et Montminy, L., (2012). *Expériences d'intervention psychosociale en contexte de violence conjugale*. Coll. Problèmes sociaux et interventions sociales, Vol. 56, PUQ, 290p.
- Goffman, E., (2002). *L'Arrangement des sexes*. Paris : La Dispute, 115p.
- Harper, E., (2014). « Les expériences des femmes immigrantes vivant de la violence dans un contexte conjugal ». Dans M., Rinfret-Raynor, E., Lesieux, M-M., Cousineau, S., Gauthier et E., Harper, (2014), Chap.4, 77-98.
- Hien, D., et Ruglass, L., (2009). « Interpersonal partner violence and women in the United States : An overview of prevalence rates, psychiatric correlates and consequences and barriers to help seeking ». *International journal of law and psychiatry*, 32(1), 48-55.
- Holt, S., Buckley, H., et Whelan, S., (2008). « The impact of exposure to domestic violence on children and young people : A review of the literature ». *Child abuse and neglect*, 32(8), 797-810.
- Jaffe, P., Crooks, C. V., et Bala, N., (2006). *Making appropriate parenting arrangements in family violence cases : Applying the literature to identify promising practices*. Family, Children and Youth Section, Department of Justice Canada.
- Johnson, M. P., (2011). « Gender and types of intimate partner violence : A response to an anti-feminist literature review ». *Aggression and Violent Behavior*, 16(4), 289-296.
- Johnson, M. P., (2014). « Les types de violence familiale ». Dans M., Rinfret-Raynor, E., Lesieux, M-M., Cousineau, S., Gauthier et E., Harper, (2014), Chap.1, 15-32.
- Kabile, J., (2012). « “Pourquoi ne partent-elles pas ?” : les obstacles à la sortie de la situation de violence conjugale. Pouvoirs dans la Caraïbe ». *Revue du CRPLC*, 17, 161-198.
- Knibiehler, Y., (1997). *La révolution maternelle depuis 1945, femmes, maternité, citoyenneté*. Paris : Librairie académique Perrin. 370p.
- Knibiehler, Y., (dir.), (1999). *Repenser la maternité*. Ouvrage collectif. Editions Corlet. 174p.
- Knibiehler, Y., (2004). « Regard sur le passé ». Dans M., Dugnat, (2004), Chap.2, 17-26.
- Krane, J., et Carlton, R., (2012). « Une pratique à la croisée des chemins : comprendre les femmes en tant que mères en maison d'hébergement ». Dans D., Damant, et S., Lapierre, (2012), Chap.10, 185-204.
- Lapierre, S., (2010). « Striving to be “good” mothers : abused women's experiences of mothering ». *Child Abuse Review*, 19(5), 342-357.
- Lavergne, C., Turcotte, D., et Damant, D., (2008). « Cooccurrence de violence conjugale et de maltraitance envers les enfants : points de vue des intervenants de la protection de la jeunesse ». *Criminologie*, 41(2), 247-267.

- Lawson, J., (2012). « Sociological theories of intimate partner violence ». *Journal of Human Behavior in the Social Environment*, 22(5), 572-590.
- Meyer, S., (2011). « “Acting in the Children’s Best Interest ?” : Examining Victims’ Responses to Intimate Partner Violence ». *Journal of child and family studies*, 20(4), 436-443.
- Oakley, A., (1972). *Sex, gender and society*. London : Temple Smith (revised edition, 1985, Gower).
- Paradis, L., (2012). *L’enfant, une éponge... L’enfant exposé à la violence conjugale. Son vécu, notre rôle*. Québec : Direction régionale de santé publique de la Capitale-Nationale. 131p.
- Poupart, J. (1997). « L’entretien de type qualitatif : considérations épistémologiques, théoriques et méthodologiques ». Dans J., Poupart, J.-P., Deslauriers, L. H., Groulx, A., Laperrière, R., Mayer, et A. P., Pires, p. 173-206. Montréal : Gaëtan Morin.
- Poupart, J., Deslauriers, J.-P., Groulx, L. H., Laperrière, A., Mayer, R., et Pires, A. P., (1997). *La recherche qualitative : Enjeux épistémologiques et méthodologiques*. Groupe de recherche interdisciplinaire sur les méthodes qualitatives (Québec). Montréal : Gaëtan Morin, 405p.
- Poupart, J., (2011). « Tradition de Chicago et interactionnisme : des méthodes qualitatives à la sociologie de la déviance ». *Recherches qualitatives*, 30(1), 178-199.
- Poupart, L., (2012). « Côté Cour – Une expertise psychosociale en milieu judiciaire criminel ». Dans S., Gauthier, et L., Montminy (2012), Chap.5, 93-116.
- Racicot, K., Fortin, A., et Dagenais, C., (2010). « Réduire les conséquences de l’exposition de l’enfant à la violence conjugale : pourquoi miser sur la relation mère-enfant ? ». *Les Cahiers internationaux de psychologie sociale*, 86(2), 321-342.
- Randell, K. A., Bledsoe, L. K., Shroff, P. L., et Pierce, M. C., (2012). « Mothers’ motivations for intimate partner violence help-seeking ». *Journal of Family Violence*, 27(1), 55-62.
- Rhodes, K. V., Cerulli, C., Dichter, M. E., Kothari, C. L., et Barg, F. K., (2010). « ‘I didn’t want to put them through that’ : The influence of children on victim decision-making in intimate partner violence cases ». *Journal of Family Violence*, 25(5), 485-493.
- Rhodes, K. V., Dichter, M. E., Kothari, C. L., Marcus, S. C., et Cerulli, C., (2011). « The impact of children on legal actions taken by women victims of intimate partner violence ». *Journal of Family Violence*, 26(5), 355-364.
- Rinfret-Raynor, M., Lesieux, E., Cousineau, M-M., Gauthier, S., et Harper, E., (2014). *Violence envers les femmes : Réalités complexes et nouveaux enjeux dans un monde en transformation*. Québec : Presses de l’Université du Québec, 358p.
- Savard, N., et Zaouche Gaudron, C., (2014). « Violence conjugale, stress maternel et développement de l’enfant ». *Canadian Journal of Behavioural Science*, 46(2), 216.

- Scott, J. W., (2012). *De l'utilité du genre*. Paris : Fayard, 300 p.
- Séverac, N., (2012). *Les enfants exposés à la violence conjugale. Recherches et pratiques*. Rapport d'étude, Observatoire National de l'Enfance en Danger, 81p.
- Simmons, C. A., Farrar, M., Frazer, K., et Thompson, M. J., (2011). « From the voices of women : Facilitating survivor access to IPV services ». *Violence against women*, 17(10), 1226-1243.
- Stark, E., (2007). *Coercive control: How men entrap women in personal life*. USA : Oxford University Press, 465p.
- Statistique Canada, (2015). *La violence familiale au Canada : un profil statistique, 2013*. Juristat, Composante du produit No 85-002-X au catalogue de Statistique Canada, Canada.
- Tahon, M. B., (2008). « La citoyenneté des femmes et l'expérience historique ». *Recherches féministes*, 21(1), 51-58.
- Taylor, K., et Letourneau, N., (2012). « Infants Exposed to Intimate Partner Violence : Issues of Gender and Sex ». *Journal of Family Violence*, 27(5), 477-488.
- Wathen, C. N., et MacMillan, H. L., (2013). « Children's exposure to intimate partner violence : Impacts and interventions ». *Paediatrics and child health*, 18(8), 419.
- Whiting, J. B., Oka, M., et Fife, S. T., (2012). « Appraisal distortions and intimate partner violence : Gender, power, and interaction ». *Journal of marital and family therapy*, 38(s1), 133-149.

5. CHAPITRE IV (ARTICLE II) : Parentalité et violence conjugale : quels sont les enjeux de la présence d'enfants en situation post-séparation ?

Adélaïde Tanguy, candidate à la maîtrise en criminologie, École de criminologie, Faculté des arts et des sciences, Université de Montréal

Marie-Marthe Cousineau, Ph. D., professeure titulaire, École de criminologie, Faculté des arts et des sciences, Université de Montréal

Mots-clés : violence conjugale, victimisation, maternité, lien mère enfant, trajectoire, post-séparation

Key words : intimate partner violence, victimization, motherhood, mother-child relationship, life-course, post-separation

Résumé : Avec l'émergence de la préoccupation pour l'exposition des enfants à la violence en contexte conjugal depuis les années 1990, les recherches sur le sujet se multiplient et les enjeux sont de plus en plus maîtrisés. Par contre, la littérature présente des lacunes conséquentes concernant la violence post-séparation exercée par l'ex-conjoint, lacunes d'autant plus importantes lorsqu'il y a présence d'enfants. Loin de s'arrêter, les statistiques montrent que la violence tend même à augmenter significativement et à se perpétuer après la rupture. Notre étude, exploratoire, s'inscrit dans ce manque à combler et propose plus spécifiquement d'observer les enjeux liés à la présence d'enfants en contexte post-séparation. Les résultats attestent du rôle clé que joue la présence d'enfants dans le maintien du lien entre la victime et son agresseur et soulignent l'importance d'une prise en charge adaptée de la conjointe et de ses enfants pour l'aider à reprendre le contrôle de sa vie.

Abstract : With the emergence of the concern about children's exposure to violence in context of domestic violence since the 1990s, research on the subject are multiplying and the stakes are increasingly controlled. However, literature presents substantial gaps concerning violence after separation, especially when children are involved. Far from stopping, statistics show that violence tends to increase significantly and to continue after the separation. Our study, exploratory, fits into this gap to fill and propose more specifically to observe the issues of the presence of children in post-separation context. The results testify to the key role of the presence of children in maintaining the relationship between the victim and perpetrator and emphasize the importance of controlled management of the mother and her children to help her regain control of her life.

Introduction

Avec l'émergence relativement récente, depuis les années 1990, de la préoccupation quant à l'exposition des enfants à la violence conjugale, la complexité de la dynamique des liens intrafamiliaux dans un tel contexte intéresse de plus en plus les chercheurs et questionnent les intervenants (Holt, Buckley et Whelan, 2008 ; Racicot, Fortin et Dagenais, 2010 ; Doucet et Fortin, 2014). Les écrits quant à l'influence de la présence d'enfants sur l'issue de la relation violente divergent (Meyer, 2011 ; Simmons, Farrar, Frazer et Thompson, 2011 ; Kabile, 2012). Alors qu'il peut agir comme un point d'ancrage dans la relation, l'enfant peut aussi motiver la femme à quitter durablement son partenaire violent (Rhodes, Cerulli, Dichter, Kothari et Barg, 2010 ; Rhodes, Dichter, Kothari, Marcus et Cerulli, 2011 ; Kabile, 2012). La prévalence de plusieurs facteurs est alors déterminante dans la trajectoire de victimisation. Quoi qu'il en soit, Moe (2007) et Meyer (2010), entre autres, soutiennent que la présence d'enfants augmente la probabilité pour la victime de rechercher de l'aide pour se sortir, elle et ses enfants, de la situation violente.

Alors que la dynamique familiale en contexte de violence conjugale suscite grand intérêt, peu de recherches, à notre connaissance, explorent les enjeux de la violence post-séparation, et encore moins lorsque conjugué à la présence d'enfants. Pourtant, les victimes sont encore significativement confrontées à la violence après la rupture. Selon Statistique Canada (2015), 41 % des personnes agressées par un ex-conjoint ont indiqué avoir été victimes de violence après la fin de leur union, et parmi les victimes de violence conjugale ayant affirmé avoir subi de la violence post-séparation, près de la moitié (49 %) ont indiqué que la gravité de la violence a augmenté après la rupture. Les maisons d'hébergement doivent accompagner les femmes qu'elles accueillent dans leur démarche de dévictimisation et de reprise de contrôle de leur vie, en tenant compte de cette réalité encore méconnue, mais bien concrète.

Notre recherche propose ainsi une réflexion exploratoire sur les enjeux de la présence d'enfants en situation post-séparation. Après avoir situé l'intérêt de l'étude dans la littérature et défini la problématique, le cadre théorique et la méthodologie employés pour rendre compte de cette réalité sont présentés dans les deuxième et troisième sections. Les résultats sont ensuite discutés et introduisent nos réflexions et recommandations pour les milieux de pratique.

5.1. Recension des écrits

5.1.1. Les pièges de la maternité en contexte de violence conjugale

La violence conjugale bouleverse le fonctionnement familial et altère profondément la qualité de l'expérience de la parentalité (Holt *et coll.*, 2008 ; Paradis, 2012 ; Savard et Zaouche Gaudron, 2014). Au sein des foyers violents, lorsqu'il y a présence d'enfants, le contrôle psychologique et émotionnel est une stratégie particulièrement récurrente parce que redoutablement efficace (Lapierre, 2010 ; Paradis, 2012). L'enfant devient, dans bien des cas, l'outil de contrôle privilégié du conjoint violent. Par des stratégies de manipulation, le père perturbe significativement le rapport affectif mère-enfant et le développement de l'enfant, et affecte particulièrement les perceptions et représentations de la femme d'elle-même, de ses enfants et de son rôle de mère (Holt *et coll.*, 2008 ; Racicot *et coll.*, 2010 ; Lapierre, 2010 ; Paradis, 2012).

De fait, certains auteurs montrent que la présence d'enfants agit comme un point d'ancrage dans la relation violente pour la femme victime (Moe, 2007 ; Grauwiler, 2008 ; Hien et Ruglass, 2009 ; Rhodes *et coll.*, 2010 ; Rhodes *et coll.*, 2011 ; Randell, Bledsoe, Shroff et Pierce, 2012). Plusieurs barrières l'enferment dans la relation violente. L'entité familiale (Rhodes *et coll.*, 2010 ; Rhodes *et coll.*, 2011 ; Kabile, 2012 ; Randell *et coll.*, 2012), la responsabilité accrue qu'induit la présence d'enfants (Rhodes *et coll.*, 2010), le risque d'impliquer les services de protection de l'enfance, ou encore la peur de perdre la garde (Lapierre, 2010 ; Meyer, 2011 ; Rhodes *et coll.*, 2011 ; Randell *et coll.*, 2012), pour les plus notables, surviennent comme des obstacles majeurs au moment de quitter le foyer (Lapierre, 2010 ; Meyer, 2011 ; Rhodes *et coll.*, 2011 ; Randell *et coll.*, 2012).

5.1.2. La recherche d'aide des mères victimes de violence conjugale

La présence d'enfants complexifie donc indéniablement le processus de prise de décision de rechercher de l'aide, ou non, pour quitter la relation violente (Rhodes *et coll.*, 2011 ; Randell *et coll.*, 2012). Cependant, les barrières nommées ci-avant, et notamment l'envie de préserver l'entité familiale, se confrontent au besoin de protéger et sortir les enfants de la situation violente. La présence d'enfants, à un certain point dans la trajectoire, peut alors agir comme un facteur d'*empowerment* pour les femmes (Moe, 2007 ; Rhodes *et coll.*, 2011 ; Kabile, 2012 ; Randell *et coll.*, 2012).

Le souci de la sécurité et du bien-être de l'enfant se trouve au cœur des préoccupations des mères et conduit leurs actions (Lapierre, 2010 ; Meyer, 2011 ; Randell *et coll.*, 2012). L'identification des conséquences et des effets intergénérationnels négatifs de l'exposition à la violence incite les mères à signaler cette violence et peut servir de véritable moteur à l'issue de la relation (Lavergne, Turcotte et Damant, 2008 ; Lapierre, 2010 ; Meyer, 2010 et 2011 ; Rhodes *et coll.*, 2010 ; Randell *et coll.*, 2012). Dans ces conditions, la présence d'enfants augmente la probabilité pour la victime de rechercher de l'aide auprès d'autorités et de ressources formelles alors qu'elle ne recourt pas nécessairement à de telles mesures pour se protéger elle-même (Moe, 2007 ; Meyer, 2010 ; Rhodes *et coll.*, 2010). Stark (2007) parle du dilemme de la mère battue : elle est partagée entre assurer sa sécurité et celle de ses enfants, consciente que cela n'implique pas nécessairement de recourir aux mêmes ressources (voir aussi Lapierre, 2010).

Pour autant, Statistique Canada (2015) révèle que mettre un terme à la relation ne protège pas nécessairement des épisodes de violence. Dans certains cas, celle-ci est d'autant plus susceptible de survenir à ce moment, et les risques d'être de nouveau victimisée, voire d'être tuée dans les cas extrêmes, augmentent substantiellement (Statistique Canada, 2015). La victime vit alors dans une crainte permanente pour sa sécurité personnelle et celle de ses enfants dont elle a la responsabilité (Hien et Ruglass, 2009).

5.1.3. Redonner le pouvoir aux femmes, le mandat des maisons d'hébergement

Statistique Canada (2014) dénombre 7 969 femmes et enfants hébergés dans un refuge¹¹ (56 % de femmes et 44 % d'enfants à charge), dont 78 % s'y trouvaient pour fuir une situation de violence. De ce nombre, 37 % étaient hébergés en maison d'hébergement de 1^{ère} étape et 23 % en maison d'hébergement de deuxième étape (Statistique Canada, 2014). D'après les définitions de Statistique Canada (2011), une maison d'hébergement ou refuge, également appelé maison d'hébergement de première étape, est « un établissement offrant un hébergement de courte durée, ou de durée moyenne (1 jour à 11 semaines) en lieu sûr pour les femmes violentées avec ou sans enfant ». Une maison d'hébergement de deuxième étape est, pour sa part, « un établissement offrant un hébergement de plus longue durée (3 à 12 mois) en lieu sûr avec des services de soutien et d'aiguillage, conçu pour aider les femmes pendant qu'elles cherchent un logement permanent ».

11 Établissement d'hébergement pour femmes en difficulté, tous types d'établissements confondus.

Alors que la mission des maisons d'hébergement de première étape consiste essentiellement, compte tenu de la courte durée de séjour, à gérer les situations de crise, les femmes pour lesquelles un suivi plus long est nécessaire sont redirigées en maison de deuxième étape, dans lesquelles elles poursuivent un processus de dévictimisation. Une intervention efficace en matière de violence conjugale vise l'*empowerment* des femmes victimes, soit la reprise du contrôle de leur propre vie (Prud'homme, 2011 ; Chayer et Smith, 2012). Plus précisément, selon Chamberland et Lessard (2003 : 282), l'*empowerment* est :

Un processus par lequel un individu acquiert le sentiment qu'il peut exercer un plus grand contrôle sur sa réalité par des actions concrètes dans des conditions de vie incapacitantes ; le résultat d'un tel processus [étant] l'augmentation des sentiments d'estime de soi, d'efficacité, de contrôle ou de pouvoir sur le plan individuel, organisationnel, et communautaire.

Amener la victime à réattribuer la responsabilité de la violence à celui qui l'a exercé par un processus de déculpabilisation, d'une part, et à reconnaître la perte de pouvoir que cette violence a engendrée chez elle, d'autre part, sont deux mécanismes fondamentaux pour une dévictimisation durable et définitive (Prud'homme, 2011).

Les intervenantes en maison d'hébergement travaillent donc d'abord auprès des femmes victimes de violence conjugale et les accompagnent tout au long du processus de dévictimisation en leur offrant de l'information, du soutien et de l'écoute (Chayer et Smith, 2012). La démarche de reprise de pouvoir passe par la déconstruction des acquis intériorisés des femmes les prédisposant à la victimisation (Chayer et Smith, 2012). Parallèlement, les pratiques d'intervention s'inscrivent, au Québec, dans une approche de type conscientisante, selon une perspective féministe (Chayer et Smith, 2012), et plus récemment, intersectionnelle (Harper, 2014). Un important volet éducatif est ainsi dédié à la sensibilisation, dans un souci de conscientisation à l'aspect global du problème de la violence conjugale (Chayer et Smith, 2012).

5.1.4. La présence d'enfants en maison d'hébergement, quels enjeux pour la pratique ?

Au-delà de ces considérations, force est de constater que la part d'enfants hébergés en maison avec leur mère n'est pas négligeable. La préoccupation quant aux effets de l'exposition des enfants à la violence conjugale s'ajoute aux défis quotidiens des intervenantes et bouleverse leurs pratiques.

Chayer et Smith (2012) remarquent que l'intervention jeunesse est de plus en plus présente en maison et Séverac (2012) recommande de développer une attention particulière à l'enfant ainsi qu'à la relation qu'il entretient avec sa mère. Selon cet auteur, il faudrait intégrer les enfants tant dans les structures d'accueil que dans les pratiques d'intervention et de dévictimisation (Séverac, 2012). Les enfants font désormais partie intégrante de la clientèle des maisons d'hébergement.

Krane et Carlton (2012) s'intéressent à la dynamique particulière qu'instaure l'exercice de la maternité en maison d'hébergement, tant pour les mères et leurs enfants que pour les intervenantes. Ces dernières, en plus de soutenir les femmes vis-à-vis de leur épreuve de victimisation, doivent également scruter leurs comportements parentaux par souci du bien-être des enfants. Dès lors, les attentes envers les mères se multiplient : elles doivent, en plus de surmonter leurs difficultés de femmes victimes de violence, exercer leur maternité en public, répondre adéquatement aux besoins de l'enfant, et assurer leur sécurité et les soins (Krane et Carlton, 2012).

5.2. Nature de l'étude et problématique

Alors que les défis du travail d'intervention en maison d'hébergement sont déjà nombreux (Chayer et Smith, 2012), ils sont exacerbés par les enjeux qu'implique la présence d'enfants (Krane et Carlton, 2012). Mais au-delà du fait que les intervenantes doivent désormais les intégrer dans leur pratique au quotidien, il nous semble que la présence d'enfants comporte des risques et enjeux autrement plus nombreux, notamment liés la violence post-séparation.

En raison de la nature biologique du lien qui l'unit à son père, l'enfant constitue en effet une porte d'accès immuable vers la mère, que l'agresseur peut exploiter pour perpétuer la violence après la rupture. Il semble alors pertinent de s'intéresser au rôle que joue l'enfant dans cette situation post-séparation. Il s'agira plus spécifiquement de cerner

la dynamique familiale post-séparation (DFPS) qui s'instaure et d'en souligner les enjeux. Nous insistons sur le fait que la présente étude est exploratoire par nature : elle s'inscrit dans un manque à combler manifeste de la littérature et les résultats présentés apportent des premières pistes de réflexion sur le sujet, mais appellent surtout à plus de recherches encore.

5.3. Cadre théorique

Notre recherche s'inscrit dans une approche féministe et rejoint, entre autres, la *gender theory* pour expliquer les origines et la dynamique de la violence conjugale, telle qu'elle apparaît au sein de l'échantillon. Bien que nous admettons l'existence du débat sur la symétrie de la violence et reconnaissons que les hommes peuvent également être victimes de violence conjugale, notre intérêt de recherche considère le phénomène entendu au sens de terrorisme intime, tel que défini par Johnson (2011, et 2014), lequel touche essentiellement les femmes comme victimes.

Pour Johnson, il est nécessaire d'identifier l'intention que recouvrent les comportements violents exercés par l'un ou l'autre des partenaires, afin de saisir adéquatement les enjeux de la réalité étudiée (Johnson et Ferraro, 2000 ; Johnson, 2014). Dans la présente étude, les femmes interrogées subissent la violence de leur ex-conjoint qui cherche à exercer une emprise totale sur sa victime, sur le long terme, et recourt, dans ce but, à une panoplie de stratégies violentes et non violentes – entendues au sens physique (Stark, 2007 ; Johnson, 2011). La nature de la violence subie par les participantes s'inscrit donc dans un contexte relationnel de contrôle coercitif général (Stark, 2007 ; Johnson, 2011). Cette violence, ancrée dans des justifications patriarcales, est majoritairement commise par des hommes et se pose, selon le discours féministe, comme une manifestation de la domination masculine et de l'oppression des femmes (Robertson et Murachver, 2011 ; Johnson, Leone et Xu, 2012 ; Lapierre et Côté, 2014).

La perspective des trajectoires de vie enrichit ce cadre théorique et permet de dépasser le seul contexte conjugal, pour véritablement appréhender la trajectoire de victimisation dans sa globalité. Les enjeux post-séparation, encore méconnus, sont ainsi mis en lumière et fournissent une première analyse de la façon dont se transforme la dynamique de violence et de contrôle après la rupture.

5.4. Méthodologie

5.4.1. Devis de recherche qualitatif

L'approche qualitative est sans doute la méthode la plus adaptée pour une étude visant à saisir les perceptions et le vécu des individus (Poupart, 1997 ; Bertaux, 2005). Des entrevues semi-directives ont été menées auprès de 17 femmes mères victimes de violence conjugale, hébergées avec leurs enfants dans quatre maisons d'hébergement de 2^e étape à Montréal¹².

Plusieurs critères ont été définis pour le recrutement des participantes : elles devaient avoir été victimes de violence conjugale, être hébergées en maison d'hébergement, être mères et avoir été mères et/ou enceintes durant les épisodes de violence. Les participantes ont été référées par les intervenantes de chacune des maisons, selon la méthode du tri expertisé (Angers, 1996).

5.4.2. Outil d'enquête

Une grille d'entrevue a été conçue selon deux lignes directrices principales : une première, de type thématique, consistait à approfondir les hypothèses issues de la recension des écrits, alors que la deuxième avait pour objectif de préciser la trajectoire de victimisation de l'enquêtée. Chaque entrevue commençait par la consigne de départ suivante : « *pouvez-vous me parler de votre expérience de la maternité, en contexte de violence conjugale ?* » Cette consigne suffisamment ouverte offrait l'opportunité à l'enquêtée d'entamer la rencontre par ce qui lui semblait le moins menaçant et/ou le plus significatif pour elle. Plusieurs thèmes étaient par la suite abordés, soient 1) la maternité, 2) la place de l'enfant dans le contexte conjugal, et 3) la recherche d'aide et la prise en charge en maison d'hébergement. Un thème récurrent – la dynamique familiale post-séparation (DFPS) – que nous n'avions pas anticipé, s'est démarqué durant les premières entrevues, et la grille a été réagencée de sorte à l'intégrer systématiquement pour les entrevues suivantes.

12 Cette recherche s'inscrit dans le cadre d'une maîtrise en criminologie menée par Adélaïde Tanguy sous la direction de M.-M. Cousineau, et contribue plus largement aux travaux du Partenariat de recherche et d'action Trajetvi subventionné par le Centre de recherche en sciences humaines du Canada (CRSH). Elle a reçu l'approbation éthique du Comité d'éthique de la recherche en arts et en sciences (CÉRAS) de l'Université de Montréal.

5.4.3. Profil des participantes

Au temps de l'enquête, les participantes étaient âgées de 25 à 57 ans. Toutes étaient séparées, en instance de divorce, ou divorcées de leur conjoint violent. Les relations ont duré de 8 mois à 17 ans, et deux femmes ont vécu plus d'une relation violente. Les participantes ont un ou deux enfants, sauf deux qui ont plus de deux enfants. Pour la grande majorité (n=15), l'ensemble – ou au moins un – de leurs enfants partage un lien biologique avec le partenaire violent. Seuls les enfants de deux participantes n'ont aucun lien de parenté avec l'agresseur.

Au regard de la teneur des observations présentées ici, nous n'avons retenu que les femmes en situation de garde partagée (GP) ou garde exclusive (GE), excluant de l'échantillon les deux femmes dont les enfants n'ont pas de lien avec l'ex-partenaire violent, une dont la question de la garde ne se pose pas puisque les enfants n'habitent plus chez leurs parents, et une dernière dont les enfants ont été placés en famille d'accueil. Sans nier la réalité de ces cas particuliers, leur trop faible représentation ne nous permet toutefois pas d'apporter d'observations consistantes.

Sur les treize participantes ainsi retenues, on note cinq cas de GP et huit cas de GE accordée à la mère. Précisons que pour les deux cas de relations violentes multiples, la première a perdu la garde de quatre de ses enfants, mais a la GE de son cinquième, alors que la seconde a la GP de ses enfants.

5.5. Résultats : violence post-séparation et dévictimisation, l'enfant au cœur des enjeux post-rupture

Les treize participantes attestent que la violence se perpétue résolument, voire qu'elle s'intensifie pour près de la moitié d'entre elles (n=6), après avoir quitté le foyer violent, et ce, malgré le fait qu'elles aient trouvé refuge en maison d'hébergement, réalité à laquelle elles n'étaient manifestement pas préparées :

Tout ce que je fais toujours ressortir en violence conjugale, c'est l'accent qu'on met pas assez sur la violence post-séparation. T'es préparée à ben des choses, mais ça, t'es jamais préparée à ce que ça continue. (Inès)

Alors qu'elles subissaient entre trois et cinq formes de violence durant la relation – y compris, pour la grande majorité (n=14), des gestes de violence physique – après la rupture, les enquêtées affirment que leur ex-conjoint violent recoure essentiellement à de la violence psychologique et verbale – harcèlement, insultes, menaces, etc. – qui s'étend parfois à l'entourage :

Il a commencé à venir de plus en plus souvent, il a commencé à se présenter à mon domicile, à hurler après moi, devant mes voisins, dehors bien sûr, en disant que j'étais juste une criss de folle, qu'il y a aucun homme qui voudrait de moi, parce qu'ils me connaissent pas, ils savent pas comment je suis réellement. (Stéphanie)

Je trouvais que c'était plus difficile à vivre de l'extérieur, parce que là il me faisait des menaces, il avait essayé de frapper mon autre garçon en voiture, il me suivait partout, il harcelait tout le monde (Justine)

Il envoie des mails, il a essayé de toutes les façons, les amis, les parents, les coups de fil anonymes, je sais que c'était lui. Les coups de fil anonymes où on me demande mon adresse. (Pauline)

He contacted me but not directly, by his friends. But I said to them, I can't continue like that. (Kenza)

Certaines rapportent également subir une forme de violence économique :

Ça fait 6 mois que j'ai rien de lui, que je touche pas une cent. (Louise)

Il devait me payer une pension de 15 \$ aux deux semaines, j'ai mon relevé de 2015 ; 15 \$ c'est n'importe quoi là ! Par deux semaines ! En 2015, il a été six mois à pas me la payer. (Stéphanie)

Elles constatent de façon unanime que l'ex-conjoint, en s'immisçant dans leur vie après la séparation, cherche à se réappropriier et perpétuer son contrôle :

La réalité, leur soif de contrôle, puis de pouvoir, ça revient vite, toujours. Là, moi, il est doux, ça fait 6 mois. Il me demande de revenir, il est prêt à tout, mais ils peuvent pas changer, malheureusement. (Louise)

Il était trop jaloux. Il a parlé en mal de moi beaucoup, avec mon ex. Mon nouveau mari qui m'a épousé, mon ex lui a dit beaucoup d'affaires sur moi, pour qu'il me laisse tomber. (Jessica)

Et la DPJ a vu que c'était une tentative de prise de contrôle. (Emma)

Un peu plus de la moitié des femmes (n=8) rapportent alors vivre dans un climat constant de peur, voire d'anxiété :

J'avais beaucoup de harcèlement, j'avais des menaces, puis j'avais peur de porter plainte, parce que je voulais pas que ce soit pire. (Justine)

J'ai demandé à aller en maison de 2^e étape, puis ça me faisait un environnement sécurisé, parce que j'avais peur. J'avais vraiment besoin de sécurité, là. (Inès)

La maison d'hébergement, c'est bien parce que moins les gens savent où tu es, plus ça limite, et tu es en sécurité. Parce que le jour où j'ai eu un HLM, j'ai fait un cauchemar, parce que [...] l'accès à l'extérieur, un peu comme les duplex, on peut monter et, donc j'avais comme l'impression que tôt ou tard il finirait par connaître mon adresse. (Pauline)

Nous nous sommes donc intéressées à la façon dont se perpétuait le contrôle en situation post-séparation et le rôle qu'y tenait l'enfant, et avons identifié des distinctions, mais aussi des similitudes, selon la configuration familiale/.

5.5.1. Le maintien du lien par la garde partagée

Parmi les cinq cas de garde partagée, l'ensemble des participantes soutient que l'ex-conjoint, alors qu'il utilisait déjà l'enfant comme un outil efficace de contrôle durant la relation, l'exploite d'autant plus en post-séparation. Leur récit montre que le père, compte tenu du lien biologique qui les unit, fait valoir ses droits de parent sur l'enfant, et l'utilise comme prétexte pour maintenir le contact avec sa victime :

Ça finit jamais. Surtout quand t'as des enfants, parce que tu t'en sors pas. (Louise)

Son père, il trouvait plein de faits pour venir tous les jours « t'as oublié de me donner ci, t'as oublié de me donner ça ». (Stéphanie)

Il est très intelligent là-dedans, [...] ça reste au niveau de l'intimidation. Puis avec les enfants, c'est par là que ça passe, même s'il n'y a pas de dit, tout est tellement... (Inès)

Dès lors, avec l'enjeu de la garde de l'enfant, les occasions de confrontations sont nombreuses. Les mères rapportent avoir eu recours à la justice pour garantir leurs droits sur leurs enfants, et la DPJ est intervenue dans trois familles. La majorité des femmes dans cette situation (n=4) affirment avoir vécu l'expérience auprès des autorités formelles comme une seconde victimisation :

J'ai dit : « pourquoi je vous ai appelé (en parlant de la police) vous pensez ? » J'ai dit : « peut-être que dans une semaine je vais faire la une du Journal de Montréal. Puis je serai une femme parmi tant d'autres qui aura été assassinée par son ex-conjoint. (Stéphanie)

Il me disait toujours : « personne va te croire, tu prends du lithium, regarde-toi ! » Et ça a réussi au début, quand le juge a vu ça « madame, vous prenez du lithium ? Puis lui, vous avez beau dire qu'il est violent, mais vous vous prenez du lithium ». Ça m'a nui ! [...] J'ai été en cour, et on m'a tapé sur les doigts. (Louise)

Quatre participantes relatent que leur ex-conjoint a usé de manipulation pour les décrédibiliser aux yeux des autorités, notamment en projetant l'image d'une mauvaise mère :

Aujourd'hui, mon ex-conjoint, il réussit avec la DPJ à passer pour la bonne personne. Puis que c'est moi qui déstabilise complètement mes enfants [...]. Il y a la DPJ qui est dans notre vie depuis le mois de juillet, et les trois rapports sortent à son avantage à lui, pas du tout à mon avantage. La DPJ mentionne que je suis instable. [...] Donc tu vois, il me fait une réputation de fille qui a des problèmes psychologiques puis tout ça. (Stéphanie)

Tu vas en cour, et tout le monde qui vient témoigner, c'est que t'es une pas bonne mère. (Inès)

Outre le fait que les cinq jugements se soient conclus par des décisions de garde partagée, plusieurs cas attestent de l'efficacité redoutable des stratégies des ex-conjoints. Ceux-ci, d'après les récits qui nous sont faits, veulent obtenir la garde exclusive des enfants pour les soustraire à leur mère, dans le but, estiment les victimes, de les atteindre une nouvelle fois :

Va falloir que je prenne la décision à savoir si je lui laisse la garde. [...] Même quand il y a eu la garde partagée, il a tout fait pour me pourrir la vie pendant quatre ans, et là il veut continuer encore. (Stéphanie)

Sa tactique de vouloir la garde complète, c'est pour me détruire encore plus. (Stéphanie)

Deux femmes rapportent que leur ex-partenaire tente d'obtenir la garde complète, et deux autres sont encore en procédure, au temps de l'enquête, pour prouver qu'elles sont en état d'assumer la charge de leurs enfants. Elles vivent certaines décisions rendues comme des injustices :

Ça fait quatre ans qu'il veut la garde complète. Et là c'est ce que j'ai reçu (en parlant d'une convocation au tribunal) vendredi de la part d'un huissier. (Stéphanie)

Malgré que c'était clairement marqué la violence conjugale, que j'ai été en maison d'hébergement, et je me faisais suivre, tout ça... Non, ils ont cru bon de retourner les enfants avec leur père pour une garde partagée [...]. Et j'ai porté plainte contre lui aussi, ils ont eu assez d'informations, il a été arrêté, donc il a été en prison quatre jours. Mais malgré tout, la justice a dit : « on lui donne la moitié ». Et on lui donne la garde partagée. (Louise)

On lui a pas demandé de faire l'évaluation psychologique. Mais moi, on me l'a faite obligée, parce que faut que je prouve ma santé mentale. (Inès)

Magalie raconte qu'elle avait obtenu la garde exclusive de sa fille avec droits d'accès pour le père, mais celui-ci, en outrepassant ses droits, a réussi à établir une situation en tout point similaire à un cas de garde partagée. Elle voudrait retourner en cour pour obtenir de nouvelles restrictions, mais au regard de la complexité, la lourdeur et la durée, entre autres, des procédures, la participante se dit découragée :

C'est une autre chose que j'essaye de régler, parce qu'au début... it's just him, he's very harrasing, he's very manipulative [...]. So, on est arrivé à six jours avec lui, huit jours avec moi. [...] Puis j'essaye de régler ça, mais c'est vraiment difficile, parce que ça prend des avocats, ça prend des ressources que je n'ai pas. So it's hard. [...] C'est un regret pour moi, parce que je l'avais, la garde complète. And now I have to get it back. » (Magalie)

Le recours à la justice, concernant les droits sur l'enfant, survient généralement peu de temps après la rupture, alors que les femmes se trouvent dans une situation instable et précaire. Elles se disent alors vulnérables, effrayées et désorientées, sentiments exacerbés par la non-coopération de leur ex-partenaire pour trouver une entente cordiale :

During a while he was more pushing, he wanted more time with her (leur fille), and more, and more, and more. And at the time, I still wasn't strong enough to say no. (Magalie)

La première fois, j'ai essayé de faire les médiations avec lui. Même si c'était pas recommandé, je voulais faire mon effort. Mais tout de suite, les menaces [...]. Si ça avait pas été un violent, on n'aurait pas été en cour, on aurait pu faire ça à l'amiable. (Inès)

Ils ont voulu faire quelque chose à l'amiable. On est arrivés à une entente, puis là, finalement, quand on est sortis de là, ils nous ont tout écrit les points, c'était plus la même chose. Faque j'imagine qu'il a essayé de gagner du temps, et il m'a encore eu. (Louise)

J'ai pas de réponse à ça (ne parvient pas à s'expliquer la non-coopération de son ex-conjoint), je me dis sûrement que c'est parce que, lui, il est rancunier, il veut pas parler. C'est lui qui veut pas se remédier. Parce que moi je fais tout pour aller mieux, mais lui non. (Jessica)

Les cinq femmes identifient clairement les stratagèmes manipulateurs de leur agresseur et quatre d'entre elles notent un réinvestissement, suspect selon elles, de leur rôle de père. Pour deux d'entre elles, ce soudain (re)gain d'intérêt envers l'enfant n'a d'autre ambition que celle du bien-être et vise à infléchir en leur faveur la décision des autorités compétentes quant à la garde des enfants :

C'est très difficile à prouver, peut-être, comme je disais, monsieur il parait le père parfait, le compagnon parfait aux yeux de tout le monde. Côté stabilité, ben disons que, pour l'instant, il a remporté cette manche-là auprès de la DPJ. (Stéphanie)

Présentement, il est très calme avec les enfants, comme justement hier, ils ont été au restaurant. Moi, j'ai pas une cent, j'ai rien, mais les enfants mangent au restaurant. Et puis ils vont au cinéma. [...] On n'a jamais rien fait en famille, mais là, il met le paquet. Surtout, j'ai l'impression qu'il veut montrer aux autres qu'il est un bon père, comme pour avoir des gens de son bord, pour si jamais il doit aller en cour criminelle... Faque il joue bien son jeu. (Louise)

Une participante, sans être aussi catégorique, doute tout de même des motivations de son ex-partenaire à se réapproprier sa paternité. La plupart d'entre elles (n=3) relèvent d'ailleurs que leur ex-conjoint ne procure qu'une attention matérielle à leurs enfants et tentent « d'acheter » leur amour, au détriment de l'affect :

C'est un bon pourvoyeur, il va tout leur donner. Ils ont tout, les iPads, l'électronique, tout ça, mais il s'occupe pas nécessairement d'eux autres. Mais comme il va leur donner un cadeau... Ouais, les enfants, je peux voir qu'ils sont affectés. (Louise)

Mais en plus, ce qui est le plus difficile à constater, c'est qu'ils ont beaucoup de matériel avec lui, ils ont tout ce qu'ils veulent. Mais le côté affectif, ils l'ont pas. Et ça, ça ressort beaucoup. (Stéphanie)

Des fois elles vont dire « on va aller, on aime chez notre papa ». Parce qu'elles ont leur chambre et tout, mais elles sont pas heureuses. La petite me dit « on a tout chez papa, mais il parle pas ». Tsais, il est pas communicatif. (Jessica)

Ainsi, l'ensemble des enquêtées en situation de garde partagée soutient que l'enfant constitue un prétexte pour l'ex-conjoint d'entrer constamment en contact avec elles et perpétuer la violence après la rupture. À l'instar des stratégies employées durant la relation, les ex-conjoints violents, pour la majorité, ciblent les capacités parentales de la mère (n=4), le lien mère-enfant (n=3), ou encore menacent régulièrement de retirer la garde (n=2).

Je m'en vas [lui] porter les enfants et tout de suite [il me] menace « ben je vais les garder ». Oh le cave. OK, ben si c'est comme ça, on va aller en cour. (Inès)

He said to the kids: « mommy is crazy, she can't handle anything » that kind of stuff. (Magalie)

Tu vois c'est comme de la manipulation. Il manipule nos enfants, à dire aux enfants que c'est moi qui veux plus le mariage, que c'est moi qui suis partie. (Jessica)

5.5.2. La garde exclusive, un facilitateur pour la reconstruction de soi ?

D'autres participantes (n=8) ont obtenu la garde exclusive de leurs enfants, parmi lesquelles cinq jugements octroient des droits d'accès pour les pères. Ces derniers, s'ils font preuve de bonne conduite, peuvent toutefois obtenir la modification des modalités de leurs droits d'accès et aboutir à un éventuel nouveau jugement pour une mutation en garde partagée.

Outre ces considérations, les ex-conjoints violents n'ayant pas la garde partagée de leurs enfants ont, par conséquent, un accès beaucoup plus restreint à leur victime. Les femmes interrogées rapportent néanmoins qu'ils utilisent d'autant plus l'enfant pour maintenir le lien et les contacter, celui-ci étant véritablement l'unique moyen de contourner les restrictions vis-à-vis des mères :

Il y a eu des conditions, il a pas respecté ces conditions. En même temps, on a une fille ensemble, il venait tout le temps à la maison pour voir la petite, il a pas respecté les conditions. (Martine)

Dans le jugement, la juge avait marqué qu'il avait le droit de me contacter pour l'enfant. Donc là, il se servait de ça. (Justine)

Il va t'écrire un mail, le titre c'est : « pour parler de « l'éducation de [notre fils] ». Supposément il parle de l'enfant, mais toi qui vis la chose, tu sais qu'il ne s'adresse pas pour l'enfant. (Pauline)

Si ça passe pas par moi il veut pas. Ah non. Elle (leur fille) reste un moyen. Dans le fond, c'est ce qui me fait le plus de peine, dans tout ça. (Camille)

Par ce biais, ces enquêtées sont aussi susceptibles de vivre de la violence post-séparation – essentiellement psychologique et verbale – que les femmes en situation de garde partagée.

Même si le jugement a été rendu en leur faveur, la moitié des femmes en situation de garde exclusive soutiennent qu'elles ont vécu leur confrontation au système comme une seconde victimisation. La DPJ est également intervenue dans six foyers et, de nouveau, les sentiments envers cette ressource sont partagés. Les femmes rapportent un manque d'empathie de la part des différents intervenants au sein du système. Elles se sont senties jugées, responsabilisées, et n'ont pas eu le sentiment d'être soutenues ou crues, précisent-elles :

On avait fait venir les policiers une fois, et les policiers étaient très arrogants, puis très désagréables, puis ils m'ont dit que c'était de ma faute (Justine)

La DPJ nous a pas ben ben aidés non plus [...]. Même la DPJ me marche sur les pieds, c'est pas normal [...]. Ouais, ils en font de la violence finalement eux autres, ils font de la violence aux familles à qui ils enlèvent les enfants (Martine)

Il me semble qu'on est malmené dans ce système, dans tout ce processus, vraiment malmené. Faut vraiment du courage pour aller jusqu'au bout [...]. On est énormément à pas se faire croire. (Emma)

Elle me posait toutes les questions comme si c'était de ma faute ce que j'ai vécu, parce que je n'ai rien fait. (Andrea)

En outre, ces procédures sont des occasions de se trouver en présence de leur agresseur, ce qui, disent-elles, rend l'expérience plus éprouvante encore :

Ce qu'il faut que les gens comprennent, c'est que moi me retrouver en sa présence, je ne peux pas... il sait très bien comment m'intimider avec ses yeux. (Stephanie)

Mais être dans la même salle que lui, c'était vraiment... j'étais plus capable. (Inès)

Selon les participantes, ceux-ci n'étaient clairement pas disposés à régler les conflits à l'amiable. Et de nouveau, elles sont nombreuses à souligner qu'ils usent d'une multitude de tactiques pour bien paraître auprès des intervenants :

Elle est vraiment tombée dans son piège à lui parce qu'il est parfait, il est charmant, il est super gentil, vraiment. Et il a gagné : il a dit qu'il ne buvait pas, et l'intervenante a dit qu'elle le croyait vraiment. (Andrea)

La DPJ est revenue, et là, comme par hasard, c'est un père... elle a des cadeaux, elle a des peluches, elle a... il va jusqu'à s'inventer une religion ! Et la juge elle a embarqué, parce qu'elle est juive aussi, donc elle a même pas vu que c'était du faux. (Emma)

Parfois, les interrogées remarquent que leur ex-conjoint déploie ces stratégies pour continuer de les harceler et maintenir son contrôle :

Il m'envoie en cour pour outrage. Au début, il m'emmenait tous les mois en cour. Après il avait plus d'argent, mais il aurait continué à le faire. Un contrôlant incroyable. (Emma)

Malgré tout, le gain de leur cause a eu plusieurs effets bénéfiques. Leur ex-conjoint étant écarté – sur décision judiciaire – de leur vie, les femmes en situation de garde exclusive présentent de meilleurs résultats dans leur processus de dévictimisation que les enquêtées en situation de garde partagée, et font preuve d'une meilleure capacité d'*empowerment*. En outre, elles soutiennent que leurs progrès rapides dans le travail sur soi leur permettent d'être plus disponibles pour leurs enfants et facilitent le réinvestissement de leur parentalité :

Quand je suis très stressée, je crie. Moi je crie, je crie. Et donc ça m'a appris ça aussi que bon, OK, tu te calmes. Avec les techniques pour respirer, ou... mais donc j'ai appris. (Andrea)

Je me suis vraiment améliorée, en tant que parent. OK, je suis pas toujours performante, je fais des erreurs, c'est sûr. Tout le monde en fait, je pense. Mais je trouve que j'évolue, je m'améliore. Et aussi, je m'adapte aux différents stades de la vie de [mes fils]. On évolue et on apprend ensemble. (Justine)

Je pense que [mon fils] change aussi, parce que c'est comme si [...] tu es plus posée, plus calme, plus sûre, plus sereine, lui aussi, c'est pareil. (Pauline)

Ainsi, elles paraissent effectivement toutes parvenir à se réapproprier efficacement leur rôle de mère. Elles remarquent qu'elles adoptent des attitudes plus adéquates envers leurs enfants, en cela qu'elles sont plus calmes, plus patientes, et sont capables de les encadrer et de leur offrir un meilleur soutien dans leur développement, dont elles saisissent mieux les enjeux :

That's what we learn during those mother-child interventions, and it helps you to learn, you know, how to talk to the kid. But we all make our mistakes sometimes, and then you realize after that: « oh I shouldn't have said that » (Sarah)

Il y a aussi beaucoup d'activités avec les enfants, et c'est le seul contexte où les enfants sont impliqués dans ce processus. Ça aide énormément, parce que ça permet d'avoir une vision plus globale et de dire : « regarde, c'est pas juste moi qui suis impactée » (Emma)

Elles notent alors une amélioration significative de la qualité du lien qu'elles entretiennent avec leurs enfants :

Trois femmes admettent tout de même que leur ex-conjoint se comporte en bon père avec leurs enfants :

But I still gave him those two days a week and access right, because I know... he's still a good daddy. (Sarah)

Ce qui est difficile pour moi à comprendre, je suis un peu confuse, c'est qu'il est super gentil avec elle, c'est une autre personne avec elle, et avec moi, c'est autre chose. (Andrea)

L'une d'elles, Camille, doute des motivations du père.

Est-ce qu'il aurait voulu faire ça pour me voir pendant les échanges, ou tu sais, vraiment jouer, la voir elle ? Je sais pas. Mais je pense pas. (Camille)

Ces enquêtées se disent alors inquiètes pour l'avenir et redoutent que leur ex-partenaire, en se conduisant de façon appropriée avec les enfants durant les visites supervisées, parvienne à un nouveau jugement quant aux modalités de la garde :

When we got here, it was not really good at first, but it improved. And I'm really afraid of the time [my son] will start to see his daddy. I'm really afraid, but I have to be patient to see what will happen, and I hope his daddy will understand that he can't play with [his] feelings. (Kenza)

Les ex-conjoints de deux participantes, Martine et Emma, ont d'ailleurs déjà obtenu le droit à des visites plus fréquentes, et sans supervision, et pour la fille d'Emma, ce changement l'a véritablement mise en danger, dit-elle :

Y'a son père qui est pas vraiment adéquat dans son rôle de père, pis que la DPJ s'en fout : « on peut pas briser le lien, ils ont un beau lien ensemble ». Mais ouais, mais regarde, il était supposé être supervisé plus longtemps, pis une visite entre les deux supervisions, pis après ils laissent ma fille aller toute seule, avec qu'est-ce qu'il m'a fait ? C'est pas normal. (Martine)

Au début, j'ai réussi à obtenir qu'il puisse la voir de façon supervisée, et il restait brutal, mais verbalement [...]. Mais à partir du moment où il a obtenu les accès non supervisés, il a été brutal avec elle, négligent. (Emma)

Même si certaines des participantes ayant obtenu la garde exclusive de leurs enfants (n=4) remarquent que ceux-ci éprouvent quelques difficultés ou ressentent la tension post-séparation, il reste qu'ils sont toutefois moins exposés que les enfants en situation de garde partagée et, de fait, moins victimes de la violence de l'ex-conjoint. De manière générale, les mères rapportent une meilleure résilience chez ces enfants, qui présenteraient moins de troubles – tant extériorisés qu'intériorisés – et une bonne démarche de dévictimisation :

Ça va mieux, mais ça a pris du temps. Surtout pour mon deuxième, mon plus jeune, c'est pour lui que ça a été plus difficile. Mais non, aujourd'hui, les deux vont bien, je trouve. (Justine)

Je suis quand même chanceuse, parce que, par rapport à d'autres enfants que j'ai vus [...] on remarque pas beaucoup de conséquences sur elle. (Camille)

Certaines femmes rapportent que ce travail effectué auprès des enfants leur est également bénéfique et, à mesure que leur lien d'attachement s'améliore, elles observent une dynamique de renforcement mutuel :

He started to feel comfortable. And when he starts to feel comfortable, me too, and when I feel more comfortable, well, yes it's improving. It's improving for me and for him. (Kenza)

5.5.3. Les enfants, victimes de première ligne de la dynamique familiale post-séparation

Malgré les différents enjeux que comportent ces dynamiques post-séparation pour les femmes, les enfants, lorsqu'ils sont pleinement utilisés par l'ex-conjoint pour se réappropriier le contrôle sur la mère, deviennent les victimes directes de l'après-rupture, et ce, quelle que soit la configuration familiale considérée. Les enfants, au-delà d'être exposés – de façon plus ou moins significative – sont surtout plus susceptibles de subir à leur tour la violence de l'ex-conjoint, d'une part, ou de souffrir de la rupture familiale, d'autre part.

En situation de garde partagée, livrés à eux-mêmes durant les temps de garde du père, quatre participantes rapportent que leurs enfants sont plus à même de subir son agressivité, de la négligence, ou encore de la violence psychologique :

Puis des fois elle dit : « papa il me parle pas comme ça, il me dit que je suis grosse puis que toi tu fais du gym pour être sexy, pour que tu sois belle ». Donc pour elle, dans sa tête, elle se dit : « ah je suis grosse, je suis pas correcte, faut être mince pour être correcte [...] ». Donc pour moi il est en train d'enseigner aux enfants le mal. (Jessica)

Toute la matinée devant la télévision, l'après-midi elle a besoin de jouer, elle a besoin de bouger, mais c'était trop pour lui là. Puis elle touche à tout, donc des fois il m'appelait et : « je vais la passer dans le mur, là ! » (Inès)

Lui, il pense qu'il est bien, parce que son père il battait ses enfants, mais lui, il les bat pas physiquement. Mais psychologiquement, les enfants en ont peur. Et c'est pas normal. (Louise)

D'après ce qui nous a été rapporté, les plus jeunes des fratries, pas encore en âge de saisir les enjeux, seraient plutôt intégrés, à leur insu, aux stratégies visant à porter atteinte aux mères, tandis que les plus âgés seraient directement visés par la violence :

Surtout ma fille, ma fille elle a 10 ans, mon fils il était trop petit. Mon fils il est surtout victime de beaucoup d'aliénation de la part de son père. (Stéphanie)

Tous les récits qui nous sont faits témoignent que les enfants pris dans une situation de garde partagée, quel que soit leur âge, subissent de l'aliénation parentale de la part du père, dans le but de porter atteinte à la mère, en la responsabilisant quant à la rupture de l'entité familiale, ou encore en la dévalorisant, dénigrant, rabaissant, pour saper son autorité auprès des enfants :

Mes enfants ont été très conditionnés par leur père. En fait, mon fils m'a dit il y a environ deux/trois vendredis : « maman, papa il va demander la garde parce qu'il faut que tu te soignes, t'es malade ». [...] Ah oui, [ma fille] m'a dit aussi dernièrement : « maman, c'est dans ta tête dans tout ça. Papa il dit [...] qu'il a jamais fait de violence avec toi ». (Stéphanie)

Son père c'est : « oh, mais voyons ta mère, ta mère, ta mère... ». Parce que leur papa m'accuse beaucoup. (Jessica)

Il appert qu'en manipulant les enfants, le père fait naître un conflit de loyauté, notamment chez les plus jeunes, qui ne le voient pas comme une menace et sont partagés entre l'amour qu'ils portent à chacun de leurs deux parents :

Ça devient comme un conflit. L'enfant se demande : « est-ce que je protège ma mère ? Est-ce que mon père pense que je suis contre lui ? Qu'est-ce qui se passe ? » (Jessica)

Je pense à mes enfants qui ont été tellement tirillés dans tout ça depuis 4 ans. [...] Mais c'est ça, c'est les enfants qui sont pris d'attache là-dedans. (Stéphanie)

Ils auront toujours l'influence du père, puis ils l'aiment tellement, tout ça, même s'ils le voient tout le temps agir agressif, violent comme ça, ben ça changera pas. (Louise)

De surcroît, toutes les mères en situation de garde partagée observent chez leurs enfants une certaine forme de parentification – conséquence directe de la manipulation de l'ex-partenaire – qu'elles doivent s'employer à corriger :

En première étape, ils ont remarqué que [ma fille] est comme parentisée, énormément. C'est sûr que chez son père, elle... mais ça se reproduit aussi ici, avec moi. Parce qu'étant donné qu'il lui donne une responsabilité là-bas, quand elle arrive avec moi, c'est plus fort qu'elle. De vouloir prendre mon rôle. (Stéphanie)

Quand elles voient que maman va pas bien, elles essayent plus de me donner les déjeuners au lit, de faire quelque chose qui va me plaire, ranger la maison, passer le balai, faire la vaisselle. (Jessica)

What I noticed is that my oldest one, she's twelve now, she felt it was her job to protect the other kids. (Magalie)

Stéphanie rapporte que ses enfants ont également été utilisés plus concrètement pour obtenir de l'information sur elle, ou encore pour la retrouver, physiquement :

Quand j'ai déménagé, elle avait huit ans, elle arrêtait pas de me demander : « maman, je veux une clé ». C'est lui qui lui demandait. J'ai fait faire un double, pour moi, au cas où je la perde. [...] Même pas une semaine après elle a disparu [...]. J'ai pas de preuves, mais la seule preuve que j'ai par exemple, c'est [ma fille] qui arrêtait pas de me demander des clés, puis quand la clé a disparu, elle a arrêté de m'en parler. (Stéphanie)

Il se sert des enfants. Il demande à [mon fils] : « à quelle station de métro tu débarques avec maman ? » (Stéphanie)

De fait, la présence d'enfants en situation de garde partagée peut représenter un vrai danger non seulement pour la victime, mais aussi pour les autres femmes hébergées, compte tenu de la clause stricte de confidentialité des maisons d'hébergement qui peut être à tout moment menacée. Mais au-delà des préoccupations concernant les femmes victimes, c'est véritablement aux enfants que le père inflige directement plusieurs formes de violence en les intégrant à ses stratégies pour porter atteinte à la mère. Ceux-ci deviennent alors victimes de la violence post-séparation, ce qui tend à ralentir significativement leur processus de dévictimation.

A contrario, les mères ayant la garde exclusive de leurs enfants soulignent que le père, absent de la dynamique familiale post-séparation, ne peut altérer, par sa violence, les progrès des enfants. Cette configuration comporte tout de même ses propres enjeux pour ces derniers. Selon les récits qui nous sont faits, les enfants semblent troublés par l'absence de leur père. Les femmes que nous rencontrons identifient alors l'entité familiale comme un véritable enjeu post-séparation de la garde exclusive. Alors que la majorité d'entre elles rapportent un grand attachement aux valeurs traditionnelles familiales, la moitié (n=4) sont aux prises avec un dilemme et culpabilisent de priver les enfants de leur père :

Elle lui parle au téléphone, mais là je suis en train de me demander à couper ça aussi. Parce qu'avant, elle l'appelait pas papa, mais là elle commence à dire papa [...]. Alors, ça me déchire le cœur, mais je pense qu'il va falloir arrêter tout court. (Camille)

I feel bad, because I know that now she's sad he's not around [...]. But I told myself I can go on and move away. And still give her the best as well, so it's a battle for me, I don't know what to do. (Sarah)

Les enquêtées expliquent que les enfants, les plus jeunes notamment, n'ont pas nécessairement conscience de la violence de leur père, et réclament de le voir. Par conséquent, trois mères identifient là aussi un conflit de loyauté chez leurs enfants :

Moi je pense qu'elle ne comprend pas pourquoi. Donc elle est fâchée [...]. Parce que ce qu'elle veut c'est son père. (Andrea)

Malgré ces différents enjeux auxquels elles font face, toutes les mères, tant en situation de garde partagée que de garde exclusive, se disent persuadées d'avoir fait le bon choix en quittant leur conjoint, notamment pour la sécurité et le bien-être de leurs enfants. Alors que l'origine des conséquences relevant de la dynamique familiale post-séparation sur leurs enfants diffèrent, les participantes rapportent devoir surmonter des défis similaires : elles doivent travailler à se déculpabiliser, d'une part, et à normaliser autant que possible la situation pour atténuer les différentes conséquences chez leurs enfants, et *a fortiori* le conflit de loyauté qui semble naître quelle que soit la configuration familiale considérée, d'autre part.

5.5.4. Quelles implications pour le travail sur soi des mères en maison d'hébergement ?

Compte tenu des défis que comportent les différentes configurations familiales, tant pour les mères que pour les enfants, répertoriés jusque-là, les participantes soutiennent qu'elles doivent, plus que jamais, travailler à compenser la dynamique familiale post-séparation néfaste qui s'instaure, pour permettre le bon développement de leurs enfants.

Alors que pour la majorité, ils ont été une motivation pour quitter le foyer violent, la conscientisation qui s'opère en maison d'hébergement quant aux enfants pousse les femmes à se dépasser pour se réapproprier leur rôle de mère :

I try my best. For sur sometimes I find myself like I think I'm saying the right thing and then I'm like no I'm still... But you do your best. (Sarah)

C'est ça que je me dis, que je veux faire le meilleur de moi, pour mes filles. (Jessica)

J'avais peur au début, parce que [ma fille] lui ressemble énormément, elle a la même face. Et j'avais peur au début, malgré moi, inconsciemment de lui en vouloir, et de lui faire payer, mais pas du tout. J'avais peur de moi-même. Puis j'ai fait de la thérapie [...]. Ben c'est d'abord cette prise de conscience, de ce risque (de s'en prendre à sa fille, par association à son ex-conjoint violent) que je veux pas prendre, donc qu'il faut que je fasse quelque chose pour y remédier, pour elle. (Emma)

Pour la majorité des mères en situation de garde partagée (n= 4), cette volonté se confronte toutefois à un *coparenting* difficile qui ralentit le processus de dévictimisation, tant personnel que des enfants. En effet, cette situation de garde partagée les oblige, inévitablement, à maintenir un lien avec leur agresseur. Même si elles s'efforcent de limiter le contact, elles affirment se sentir constamment sous la menace de leur ex-conjoint :

Il a encore une certaine emprise, je le vois encore très, très grand, très puissant, très fort [...]. Il est toujours tsais, comme au-dessus de ma tête. J'entends encore sa voix : « t'es bonne à rien, regardes toi, t'es même pas foutue de rien faire ». (Louise)

Même les rencontres d'école, ça, c'était le bout. Cette année, il y avait la rencontre des profs, mais être assise à côté de lui dans une salle de prof, ça faisait comme : « je vais prendre sur moi ». Mais tsais, non, ça je le fais pour ma fille, pour lui faire plaisir. (Inès)

En outre, ce dernier ne se montre généralement pas coopératif, et plusieurs participantes se disent parfois découragées en voyant leur travail auprès de leurs enfants défaire par le temps passé avec leur père :

Des fois, j'ai l'impression de faire un pas, mais que je recule de 3, 4. Parce qu'il me fait reculer de 3, 4. (Louise)

Quand j'essaye de faire de la discipline, ou de mettre un cadre, ben ça fonctionne pas. Parce que tout est défaire l'autre semaine. Chez leur père. (Stéphanie)

Mais quand le papa revient. Quand elles (ses filles) reviennent l'autre semaine, c'est autre chose, c'est comme s'il faut refaire tout le travail, tout recommencer. (Jessica)

En effet, selon les enquêtées, les ex-conjoints violents, en les utilisant à des fins stratégiques, sèment la confusion chez les enfants et perturbent significativement leur bon développement. Seule Inès, parmi les femmes séparées depuis le plus longtemps, constate une amélioration de la part de son ex-conjoint, qui ne s'est néanmoins pas faite sans mal après la rupture :

Depuis les fêtes ça va, la relation entre nous deux est mieux, encore là ce sera jamais une relation amicale, où qu'on peut se parler vraiment. Ça j'y crois pas, je lui fais pas assez confiance, ni lui, ni son environnement. Mais on est capables de se parler une semaine sur deux pour [les filles]. (Inès)

Les mères en situation de garde exclusive, quant à elles, doivent faire face à la culpabilité d'avoir soustrait la présence du père à l'enfant, et normaliser la dynamique monoparentale qui s'impose. Cette situation n'est pas sans difficulté. Dans un premier temps, l'ex-partenaire, malgré son éviction de l'entité familiale, fait subir de la pression à la femme, puisqu'il reste le père de l'enfant et peut se réclamer de ses droits :

Since we have the kid together, he is always gonna do that, he is always gonna play with my emotions knowing that I want certain things for her. (Sarah)

Il y a eu les démarches pour la garde, là il voulait... c'était comme toujours la raison qu'il donnait pour continuer de m'achaler, tsais « l'enfant, l'enfant, l'enfant ». (Justine)

D'autre part, les enquêtées constatent que leur lien d'attachement avec l'enfant se renforce, voire est exacerbé. Certains enfants tendent à se raccrocher excessivement à leur mère, au détriment parfois de relations autres. Certaines femmes, conscientes de cette tendance, s'emploient à l'atténuer :

On est vraiment fusionnelles. Super proches. Le moindre petit changement dans son attitude je le vois. Je le ressens [...]. On se comprend très, très bien [...]. On est vraiment proches. (Emma)

[Le lien] a été vraiment renforcé, je veux dire... on est tout le temps ensemble. Là j'ai besoin de l'envoyer à la garderie à temps complet [...]. C'est ça, on est peut-être trop ensemble. Faut casser ça un peu. (Camille)

Même si certaines femmes font encore face à quelques obstacles, la majorité des participantes – garde partagée et garde exclusive confondues – se montrent confiantes pour elles. Elles réapprennent les codes de la maternité, et, alors qu'elles estiment faire preuve d'une plus ou moins bonne capacité d'*empowerment* au plan personnel. Elles affirment s'inquiéter surtout de la sécurité, du bien-être et du bon développement de leurs enfants, comme l'indique textuellement Pauline :

Moi ma plus grande préoccupation, c'est vraiment mon enfant. (Pauline)

Travailler avec leurs enfants devient leur priorité et elles signalent qu'elles réinvestissent leur parentalité, même en dehors des ateliers mères-enfants, durant lesquels elles bénéficient du soutien des intervenantes :

Because it's like a family, and « intervenants » they help me a lot to improve for me or for [my son]. (Kenza)

J'essaie d'avoir le meilleur encadrement [...] avec le soutien des intervenantes tout ça, j'essaie de les encadrer du mieux que je peux. (Louise)

La majorité d'entre elles affirment d'ailleurs que leurs enfants font preuve d'une bonne résilience :

Je trouve que [mes filles] ont plus confiance en elles. (Jessica)

Même quand je dis qu'elle parlait pas, après la première fin de semaine qu'on est sorties de là, elle a commencé à parler. (Inès)

Yes, it's so much better now, much better. They're good. (Magalie)

Nous remarquons à travers le témoignage des participantes à notre étude que les enfants qui paraissent s'en sortir le mieux sont ceux dont la mère a quitté depuis plus longtemps le foyer violent et vit, par conséquent, depuis plus longtemps en maison d'hébergement. L'effort doit donc se poursuivre sur le long terme, mais ce constat donne bon espoir aux mères arrivées plus récemment en maison d'hébergement, et dont les enfants sont encore aux prises avec certains traumatismes.

Guidées, encadrées et soutenues par les intervenantes, les femmes interrogées, toute dynamique familiale post-séparation confondue, s'en sortent donc tout de même bien, et font même preuve d'attitudes exemplaires. Elles refusent d'adopter le même comportement que leur agresseur et s'attachent à ne pas diaboliser le père devant leurs enfants. Elles affirment vouloir leur laisser leur capacité de libre arbitre et sont confiantes dans le fait qu'ils sauront juger, en temps voulu, du comportement inadéquat de leur père :

Des fois, j'essaie de parler le plus possible en bien de leur papa. [...] Maintenant, elles (ses filles) essayent de voir d'elles-mêmes, elles essayent de juger d'elles-mêmes. [...] C'est ça que mon souhait a toujours été. (Jessica)

Elle (sa fille) ne comprend pas, parce que ce qu'elle veut c'est son père. Donc je parle jamais mal de lui, je lui explique [...], j'essaie de la rassurer. (Andrea)

I never speak not good of his daddy, in front of [him]. (Kenza)

Puis je veux pas abimer ce qu'elle (sa fille) a réussi à se créer aussi, parce elle a réussi à se créer un monde où papa il est pas si méchant puis elle l'aime. (Inès)

Elles disent essayer, autant que faire se peut, de normaliser la situation pour ne pas perturber plus leurs enfants. Elles relèvent d'ailleurs plusieurs effets bénéfiques d'une telle attitude, qui les confortent dans leurs actions :

C'est comme si, à chaque fois que je prenais une décision, ou que je faisais quelque chose dans ce processus, c'est comme si son attitude, son comportement me validaient. Validaient mes décisions. C'est comme si elle me disait : « merci maman ». (Emma)

Malgré les tentatives de leur ex-conjoint pour entraver leur dévictimisation, les participantes se disent satisfaites et reconnaissantes de leur prise en charge en maison d'hébergement et constatent, de manière générale, une amélioration de leur lien à l'enfant.

Conclusion

L'article offre un premier aperçu de certains enjeux de la dynamique familiale post-séparation et confirme résolument que la présence d'enfants en situation de violence conjugale participe au maintien du lien entre l'agresseur et sa victime, même après la rupture. Les femmes, par le biais de leurs enfants, courent toujours le risque de subir le contrôle de leur ex-partenaire. La difficulté des ressources d'aide – notamment du système judiciaire et de la DPJ – à répondre rapidement et adéquatement aux besoins des mères victimes participe également à ce maintien du lien entre les conjoints.

Parallèlement, et même si elles se disent satisfaites de leur prise en charge en maison d'hébergement, le travail de dévictimisation que les femmes y effectuent – tant sur elles-mêmes qu'auprès de leurs enfants – est, par le fait même, affecté par la menace pesante que représente toujours l'ex-conjoint violent.

Ainsi, la réappropriation du statut maternel est éprouvée par un *co-parenting* difficile en situation de garde partagée, et par le lien immuable que l'enfant possède toujours avec son père, en situation de garde exclusive. Les enfants, au-delà d'être exposés à la tension post-séparation, deviennent des victimes de première ligne de la dynamique familiale post-séparation. En situation de garde partagée, ils sont, dans bien des cas, utilisés par l'ex-conjoint notamment dans ses stratégies pour se réapproprier l'emprise sur sa victime, tandis qu'en garde exclusive, ils subissent la rupture de l'entité familiale. Bien que nous ayons fait le choix de nous concentrer sur ces deux configurations familiales, les dynamiques conjugales sont autrement plus nombreuses, et donnent lieu à de multiples situations particulières, complexifiant par là même la prise en compte des préoccupations quant aux enfants.

Ces résultats inédits mettent l'emphase sur les enjeux conséquents de la dynamique familiale post-séparation, plus spécialement en présence d'enfants impliqués, enjeux qui semblent pourtant avoir été ignorés, à notre connaissance, dans la littérature jusqu'ici. La violence post-séparation constitue indéniablement la réalité de nombreuses femmes victimes et, conjuguée à la présence d'enfants, les risques à considérer sont démultipliés. Ces défis rencontrent de surcroît le mandat des maisons d'hébergement – de 2^e étape notamment – qui, au-delà de la gestion de situation de crise, offrent des services spécialisés en violence conjugale post-séparation. La bonne capacité d'*empowerment* dont font preuve les participantes à l'étude témoigne de la nécessité et de l'efficacité du recours aux maisons d'hébergement pour les femmes victimes et leurs enfants, en vue d'une dévictimisation durable et définitive. Le travail effectué doit donc se poursuivre dans les milieux de pratique, tant en soutenant les femmes dans leurs épreuves de victimisation et de maternité, qu'en intégrant pleinement l'enfant dans le processus de prise en charge, mais il est absolument nécessaire que la recherche se poursuive afin de mieux maîtriser les enjeux post-séparation, et ainsi orienter et améliorer efficacement le travail d'intervention. Les conclusions présentées ici proposent de premières pistes de réflexion, mais ont surtout pour ambition d'éveiller l'intérêt des chercheurs et d'initier plus d'études sur le sujet.

Références

- Angers, M., (1996). *Initiation pratique à la méthodologie des sciences humaines*, Montréal, C.E.C.
- Chayer, D., et Smith, K., (2012). « Les maisons d'hébergement pour les femmes victimes de violence conjugale, un lieu pour l'exercice de l'*empowerment* ». Dans S., Gauthier et L., Montminy, (2012), Chap.1, 9-27.
- Damant, D., et Lapierre, S., (2012). *Regards critiques sur la maternité dans divers contextes sociaux. Coll. Problèmes sociaux et interventions sociales*, Vol. 53, PUQ, 262p.
- Doucet, M., et Fortin, A., (2014). « Examen des profils d'adaptation chez les enfants exposés à la violence conjugale ». *Canadian Journal of Behavioural Science*, 46(2), 162.
- Gauthier, S., et Montminy, L., (2012). *Expériences d'intervention psychosociale en contexte de violence conjugale*. (Vol. 56). PUQ.
- Grauwiler, P., (2008). « Voices of women : perspectives on decision-making and the management of partner violence ». *Children and Youth Services Review*, 30(3), 311-322.

- Harper, E., (2014). « Les expériences des femmes immigrantes vivant de la violence dans un contexte conjugal ». Dans M., Rinfret-Raynor, E., Lesieux, M-M., Cousineau, S., Gauthier et E., Harper, (2014), Chap.4, 77-98.
- Hien, D., et Ruglass, L., (2009). « Interpersonal partner violence and women in the United States : An overview of prevalence rates, psychiatric correlates and consequences and barriers to help seeking ». *International journal of law and psychiatry*, 32(1), 48-55.
- Holt, S., Buckley, H., et Whelan, S., (2008). « The impact of exposure to domestic violence on children and young people : A review of the literature ». *Child abuse and neglect*, 32(8), 797-810.
- Johnson, M. P., et Ferraro, K. J., (2000). « Research on domestic violence in the 1990s : Making distinctions ». *Journal of Marriage and Family*, 62(4), 948-963.
- Johnson, M. P., (2011). « Gender and types of intimate partner violence : A response to an anti-feminist literature review ». *Aggression and Violent Behavior*, 16(4), 289-296.
- Johnson, M. P., (2014). « Les types de violence familiale ». Dans M., Rinfret-Raynor, E., Lesieux, M-M., Cousineau, S., Gauthier et E., Harper, (2014), Chap.1, 15-32.
- Johnson, M. P., Leone, J. M., et Xu, Y., (2014). « Intimate terrorism and situational couple violence in general surveys, ex-spouses required ». *Violence Against Women*, 20(2), 186-207.
- Kabile, J., (2012). « “Pourquoi ne partent-elles pas ?” : les obstacles à la sortie de la situation de violence conjugale. Pouvoirs dans la Caraïbe ». *Revue du CRPLC*, 17, 161-198.
- Krane, J., et Carlton, R., (2012). « Une pratique à la croisée des chemins : comprendre les femmes en tant que mères en maison d’hébergement ». Dans D., Damant, et S., Lapierre, (2012), Chap.10, 185-204.
- Lapierre, S., (2010). « Striving to be “good” mothers : abused women's experiences of mothering ». *Child Abuse Review*, 19(5), 342-357.
- Lavergne, C., Turcotte, D., et Damant, D., (2008). « Cooccurrence de violence conjugale et de maltraitance envers les enfants : points de vue des intervenants de la protection de la jeunesse ». *Criminologie*, 41(2), 247-267.
- Lessard, G., et Chamberland, C., (2003). « Agir auprès des familles où il y a de la violence conjugale et de la violence parentale ». *Violence parentale et violence conjugale. Des réalités plurielles, multidimensionnelles et interreliées*, 276-318.
- Meyer, S., (2010). « Seeking help to protect the children ? : The influence of children on women’s decisions to seek help when experiencing intimate partner violence ». *Journal of Family Violence*, 25(8), 713-725.
- Meyer, S., (2011). « “Acting in the Children’s Best Interest ?” : Examining Victims’ Responses to Intimate Partner Violence ». *Journal of child and family studies*, 20(4), 436-443.

- Moe, A. M., (2007). « Silenced Voices and Structured Survival Battered Women's Help Seeking ». *Violence against women*, 13(7), 676-699.
- Paradis, L., (2012). *L'enfant, une éponge... L'enfant exposé à la violence conjugale. Son vécu, notre rôle*. Québec : Direction régionale de santé publique de la Capitale-Nationale. 131p.
- Poupart, J. (1997). « L'entretien de type qualitatif : considérations épistémologiques, théoriques et méthodologiques ». Dans J., Poupart, J.-P., Deslauriers, L. H., Groulx, A., Laperrière, R., Mayer, et A. P., Pires, p. 173-206. Montréal : Gaëtan Morin.
- Poupart, J., Deslauriers, J.-P., Groulx, L. H., Laperrière, A., Mayer, R., et Pires, A. P., (1997). *La recherche qualitative : Enjeux épistémologiques et méthodologiques*. Groupe de recherche interdisciplinaire sur les méthodes qualitatives (Québec). Montréal : Gaëtan Morin, 405p.
- Poupart, J., (2011). « Tradition de Chicago et interactionnisme : des méthodes qualitatives à la sociologie de la déviance ». *Recherches qualitatives*, 30(1), 178-199.
- Prud'homme, D., (2011). « La violence conjugale : quand la victimisation prend des allures de dépendance affective ! ». *Reflets : Revue d'intervention sociale et communautaire*, 17(1), 180-190.
- Racicot, K., Fortin, A., et Dagenais, C., (2010). « Réduire les conséquences de l'exposition de l'enfant à la violence conjugale : pourquoi miser sur la relation mère-enfant ? ». *Les Cahiers internationaux de psychologie sociale*, 86(2), 321-342.
- Randell, K. A., Bledsoe, L. K., Shroff, P. L., et Pierce, M. C., (2012). « Mothers' motivations for intimate partner violence help-seeking ». *Journal of Family Violence*, 27(1), 55-62.
- Rhodes, K. V., Cerulli, C., Dichter, M. E., Kothari, C. L., et Barg, F. K., (2010). « 'I didn't want to put them through that' : The influence of children on victim decision-making in intimate partner violence cases ». *Journal of Family Violence*, 25(5), 485-493.
- Rhodes, K. V., Dichter, M. E., Kothari, C. L., Marcus, S. C., et Cerulli, C., (2011). « The impact of children on legal actions taken by women victims of intimate partner violence ». *Journal of Family Violence*, 26(5), 355-364.
- Rinfret-Raynor, M., Lesieux, E., Cousineau, M-M., Gauthier, S., et Harper, E., (2014). *Violence envers les femmes : Réalités complexes et nouveaux enjeux dans un monde en transformation*. Québec : Presses de l'Université du Québec, 358p.
- Savard, N., et Zaouche Gaudron, C., (2014). « Violence conjugale, stress maternel et développement de l'enfant ». *Canadian Journal of Behavioural Science*, 46(2), 216.
- Séverac, N., (2012). *Les enfants exposés à la violence conjugale. Recherches et pratiques*. Rapport d'étude, Observatoire National de l'Enfance en Danger, 81p.
- Simmons, C. A., Farrar, M., Frazer, K., et Thompson, M. J., (2011). « From the voices of women : Facilitating survivor access to IPV services ». *Violence against women*, 17(10), 1226-1243.

- Stark, E., (2007). *Coercive control: How men entrap women in personal life*. USA : Oxford University Press, 465p.
- Statistique Canada, (2011), *Les maisons d'hébergement au Canada : feuillets d'information pour le Canada, les provinces et les territoires, 2009-2010*. Juristat, Composante du produit No 85-404-X au catalogue de Statistique Canada, Canada.
- Statistique Canada, (2014). *Les refuges pour femmes violentées au Canada, 2014*. Juristat, Composante du produit No 85-002-X au catalogue de Statistique Canada, Canada.
- Statistique Canada, (2015). *La violence familiale au Canada : un profil statistique, 2013*. Juristat, Composante du produit No 85-002-X au catalogue de Statistique Canada, Canada.

6. CHAPITRE V : CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS

Ce mémoire par articles proposait de rendre compte de l'influence de la maternité dans une trajectoire de victimisation en contexte conjugal. Plus spécifiquement, il s'agissait de cerner les perceptions des femmes victimes de violence conjugale quant à leur rôle de mère en regard des construits sociaux entourant la maternité ; d'appréhender la maternité comme un possible point tournant dans une trajectoire de victimisation ; et finalement de préciser le lien mère enfant dans le processus de dévictimisation, par lequel la victime se rétablit, dans un premier temps, de la violence qu'elle a subie, en vue, à plus long terme, de reprendre le pouvoir sur sa vie dans une perspective d'*empowerment*.

L'interactionnisme symbolique constituait le cadre théorique le plus à même de répondre à ces objectifs. Cette approche laisse en effet la place à la dimension humaine de l'expérience sociale de s'exprimer. Elle permet de rendre compte de la subjectivité des individus dans l'appréhension des réalités sociales et de saisir le sens que donne chaque femme à son expérience propre (Bertaux, 2005 ; Poupart, 2011). En regard de la teneur de certains résultats dégagés au cours des analyses, nous avons dû élargir ce cadre d'analyse de sorte à en adopter un plus pertinent et plus complet, compte tenu des conclusions présentées. De fait, l'approche féministe permet d'expliquer les origines et la dynamique de la violence conjugale, telle qu'elle apparaît au sein de l'échantillon (Johnson, 2011 ; 2014). Un cycle de la violence ancré dans des logiques de domination et de rapports de pouvoir a été clairement identifié dans le récit de chacune des participantes. En définissant adéquatement la réalité étudiée, cette perspective aura contribué à mettre en évidence plusieurs enjeux. Finalement, ce cadre théorique s'inscrit dans la perspective plus large des trajectoires de vie, comme mode d'appréhension de la réalité des femmes, telle qu'elles la vivent. Cette approche aura permis, dans un premier temps, d'étudier la maternité comme un point tournant possible dans le contexte de violence conjugale, mais aussi de dépasser ce seul contexte pour appréhender la trajectoire de victimisation dans son ensemble et ainsi de mieux saisir les enjeux post-séparation, le cas échéant.

L'approche qualitative est sans contredit la voie la plus adaptée pour une étude visant à saisir les perceptions et l'expérience propres de l'individu pris dans sa réalité sociale subjective (Poupart, 1997 ; Bertaux, 2005). Des entretiens de type semi-directif ont ainsi été conduits auprès de dix-sept femmes mères victimes de violence conjugale, hébergées avec leurs enfants dans quatre maisons d'hébergement de deuxième étape à Montréal.

Une grille d'entrevue a été élaborée de sorte à explorer les trois thèmes majeurs dégagés de la recension des écrits, soient 1) la maternité, 2) la place de l'enfant dans le contexte conjugal, et 3) la recherche d'aide et la prise en charge en maison d'hébergement, et à préciser la trajectoire de victimisation des participantes. Pour ce faire, les relances ont en outre eu pour objet de préciser la chronologie des événements marquant le parcours de vie des femmes invitées à raconter leur histoire de leur point de vue. Un quatrième thème – la dynamique familiale post séparation – que nous n'avions pas anticipé, s'est démarqué, et la grille d'entrevue a été réagencée de sorte à l'intégrer systématiquement.

Les résultats présentés dans le premier article s'inscrivent dans la continuité des études de la dernière décennie s'intéressant à la présence d'enfants en contexte de violence conjugale. Plus précisément, notre recherche étudiait la maternité et la présence d'enfants comme des possibles points tournants et s'intéressait à l'impact de la relation mère-enfant dans une trajectoire de victimisation. Les observations relevées au sein de l'échantillon concordent avec les hypothèses de la recension des écrits et attestent du rôle majeur joué par la maternité. Nos analyses soulignent l'importance de la qualité structurante du lien mère-enfant. La maternité a agi comme un point tournant essentiel dans le parcours de chacune des participantes, soit comme un ancrage dans un premier temps, puis comme une motivation pour quitter la relation ensuite. Alors que plusieurs barrières dues à la présence d'enfants enferment la mère dans la relation violente, la majorité des participantes affirment que la préoccupation quant à la sécurité et au bien-être de l'enfant les a finalement motivées à quitter leur conjoint violent.

Les résultats du second article sont de nature plus exploratoire. En effet, ils s'articulent autour du thème de la violence post-séparation dont les enjeux sont encore méconnus, car peu étudiés. Tellement, nous le disions, que l'exploration du thème n'était pas initialement prévue dans notre canevas d'entrevue.

La littérature fait d'ailleurs état de plusieurs lacunes sur le sujet et notre article s'inscrit dans ce manque à combler. De fait, il offre des premières pistes de réflexion quant aux enjeux que pose la question des enfants en situation post-séparation, et appelle à plus de recherches sur le sujet. Nos conclusions soulignent, pour l'instant, que les enfants participent au maintien du lien entre l'agresseur et sa victime après la rupture, d'une part, et aussi que les enfants souffrent d'une façon ou d'une autre de la dynamique familiale post-séparation. Les observations varient d'une situation familiale à l'autre, et plusieurs configurations sont à considérer.

Compte tenu de la représentation de chacun des cas d'étude au sein de l'échantillon, nous avons pris le parti de nous concentrer uniquement sur les situations de garde partagée et de garde exclusive. Nous sommes ainsi parvenues à identifier des enjeux distincts selon ces deux configurations, soit la question du maintien du lien entre les partenaires en cas de garde partagée, et la préoccupation quant à l'entité familiale en cas de garde exclusive.

6.1. La prise en charge en maison d'hébergement, une étape cruciale dans la démarche d'empowerment des femmes victimes de violence conjugale

Aujourd'hui, toutes les femmes interrogées (n=17) se disent satisfaites de leur prise en charge en maison d'hébergement et reconnaissent les bienfaits de l'intervention :

Ici, je suis bien entourée, j'ai des intervenantes formidables, qui se soucient vraiment de notre situation, qui prennent les moindres choses, même les petits détails, au sérieux. (Leonie)

It's good I came to shelter, here, because it's like a family, and « les intervenantes », they help me a lot to improve for me or for [my son]. (Kenza)

On a commencé à faire de l'hébergement, puis là, tout le soutien que j'ai... avec les équipes comme j'ai ici, même en première étape, on est vraiment bien encadrées, on est soutenues. (Roxanne)

À la fin j'ai pris la décision de rester là parce que je savais que j'avais vraiment besoin de soutien, émotionnellement puis tout ça pour me guérir. (Sarah)

Selon les mères que nous avons rencontrées, le processus de dévictimisation les a menées à véritablement prendre conscience de la violence qu'elles ont subie et à en saisir les tenants et les aboutissants, notamment lors d'ateliers dédiés, organisés et encadrés par les intervenantes des maisons d'hébergement :

Je prends conscience de tout ce qu'il m'a fait endurer, de ce que j'ai accepté. (Stéphanie)

Là, je commence à comprendre, je fais des ateliers, des rencontres, j'ai été me renseigner en fait (Jessica)

Avec les ateliers, tu comprends, tu découvres. (Pauline)

Like when I read about this later, in the shelter, you learn certain... and you understand things later. (Sarah)

Ça fait pas très longtemps que je le sais. C'est en faisant du travail et en faisant les groupes qu'on fait le soir, qu'on réalise que finalement je me suis pas juste fait insulter, ou juste fait pousser. Puis j'ai tout vécu les formes de violence. Mais tsais, ça tu t'en rends pas compte tout de suite parce qu'elles sont moins voyantes si on veut, que mettons, verbales, psychologiques, là. Mais j'ai fini par le comprendre, le voir. (Roxanne)

Elles affirment se déculpabiliser progressivement de cette violence et apprennent à en réattribuer la responsabilité à celui qui l'a commise :

La première chose que j'ai comprise, c'est que ce n'était pas de ma faute. (Andrea)

Elles tendent à plus s'affirmer et font montre d'une meilleure estime d'elles-mêmes :

On a travaillé beaucoup sur mon estime. Parce que j'en avais pas en fait, parce que tsais j'étais dépendante. (Rachel)

Il faut se détacher. Que j'ai l'assurance de pouvoir penser de moi-même et tout, et avoir confiance en ce que je fais. Bon là-dessus aussi, ça s'améliore. (Pauline)

Because when I knew about « ateliers », and « l'estime de soi », I realized it made me feel good. It made me feel, not feel, think in a different way. And it helped me, it was really good, it helped a lot. (Kenza)

Je suis ici, je me fais aider, à voir maintenant que je peux avancer, et que je peux faire mes affaires toute seule, sans l'aide de personne, avec les professionnels bien sûr. (Jessica)

Près de la moitié (n=7) adoptent un langage institutionnalisé démontrant leur capacité à nommer et identifier tant les étapes de leur victimisation que les conséquences qui en découlent. Elles disent qu'elles se munissent d'outils pour apprendre à se protéger à l'avenir de telles situations, d'une part, et pour reprendre le contrôle de leur vie, d'autre part :

Je cherche à connaître plus sur le cycle de la violence, comment se protéger là-dedans. Comment voir qui est bon, qui est pas bon. Et c'est maintenant ça que je travaille, parce que je n'ai jamais eu avec moi ces armes-là, donc c'est des armes que je me procure [...]. On essaye juste de prendre les outils qu'on a besoin, pour finir le chemin [...]. Et je me dis c'est tellement génial que j'ai maintenant des armes pour aller combattre ceux qui me cherchent. La défense, j'avais pas ça avant. (Jessica)

They told me “you know, you have rights” and I said “ok, if I have rights, I have to take it”. (Kenza)

J’ai appris les signes précurseurs, tsais quand on voit que quelqu’un est pas correct, qu’il essaye de te contrôler, ben de t’en éloigner. (Rachel)

Leur témoignage montre qu’elles s’impliquent véritablement dans le processus et démontrent leur volonté de se sortir résolument de la violence :

Moi j’avais l’envie d’apprendre, progresser, de m’en sortir, de tout ça. (Andrea)

Avec la maison d’hébergement, on me donne des conseils, et j’essaye d’être la meilleure élève possible. (Louise)

J’ai participé à toutes sortes de choses qu’ils proposent ici. J’ai fait tous les groupes. Les groupes d’entraide, les groupes d’estime de soi et tout. Ça a marché. (Emma)

J’ai tellement fait de travail, puis j’ai vraiment tout fait ce qu’ils m’ont demandé. Puis je l’ai pas fait à moitié, là, comme quelqu’un qui veut se débarrasser de quelque chose, tsais, je l’ai vraiment fait, je me suis impliquée dans tout. (Roxanne)

La plupart (n=13) font d’ailleurs preuve d’une bonne autonomisation, affirment qu’elles se cherchent un logement, un emploi, etc. pour se construire une nouvelle vie saine, « normale », et dénuée de violence :

C’est plus ce qui m’intéresse vraiment, être autonome, aller travailler, pour gagner de l’argent, pour pouvoir donner le meilleur, parce que tu sais, ce que je gagne n’est pas suffisant. Parce que les enfants grandissent, ils ont besoin de ça. (Jessica)

Là, j’attends mon HLM, j’ai reçu le papier, je suis sur la liste d’attente, donc qu’un logement se libère, j’attends. (Jessica)

En juillet on va déménager à Laval. Parce que j’ai trouvé un appartement de rêve ! (Inès)

Quand je suis entrée en maison d’hébergement, on m’a trouvé un HLM tout de suite. Parce que j’avais déjà fait la demande avant même de rentrer. (Rachel)

Même si chacune des participantes en est à un stade différent dans le processus de dévictimisation, il apparaît clairement, dans leur récit, que les maisons d'hébergement contribuent largement à développer leur capacité d'*empowerment* et les intervenantes les aident efficacement dans leur travail sur soi, ce qu'elles affirment apprécier et dont elles semblent tirer grand profit :

Faut que j'apprenne à me faire respecter, en m'affirmant puis en m'exprimant. (Martine)

Il faut que j'arrête de lui donner du pouvoir comme ça. (Stéphanie)

But that's what it is, when you don't stand up for what you believe in, they're just gonna keep stepping on you, and stepping, and stepping. (Sarah)

Je me suis battue, et je suis très fière de l'avoir laissé. (Josiane)

Je suis en train d'apprendre. Je suis en train d'être plus forte et à donner le meilleur. A tous les jours, c'est comme si t'as un renouvellement de force, d'intelligence et d'esprit de discernement, parce que c'est ce que tu veux de nouveau. (Jessica)

C'est certainement un travail de longue haleine, mais les dix-sept femmes rencontrées témoignent du bilan positif que leur apporte leur séjour en maison d'hébergement :

Regarde ma vie est nouvelle, je suis en train de recommencer ma vie, et je vais prendre ma vie en main, je prends soin de [mes filles]. (Jessica)

Ça va super bien. Faque j'ai été capable de reprendre ma vie en main. (Rachel)

Maintenant j'ai repris mon pouvoir. (Andrea)

En outre, la majorité des femmes (n=11) dépassent ce simple travail sur soi et ont pris conscience de l'aspect social du phénomène. La perspective féministe est très identifiable dans les discours, et beaucoup de participantes paraissent l'avoir intégré dans leur démarche de dévictimisation :

Nous en tant que femmes victimes de violence, pourquoi qu'on se regrouperait pas un soir, juste nous autres, sans les intervenantes [...] pour partager nos vies. Parce qu'on peut s'apprendre les unes et les autres. (Martine)

Je suis bien solidaire à la cause des femmes. C'est pour ça je viens déjeuner le mercredi matin ici, on a toujours un sujet, on parle toujours d'un sujet particulier, et je suis ben solidaire de toutes les femmes qui sont là. On n'a pas à se faire maltraiter puis tout ça. (Josiane)

Ma situation, comparée à plusieurs femmes qu'il y a ici, je te dirais qu'elle est vraiment belle. Elles n'ont pas toutes aussi... ben oui, j'ai eu de la violence, mais regarde, tu rajoutes l'immigration, puis la cour, et les procès... y'en a qui ont vécu plus de violence que moi j'ai pu en vivre. (Roxanne)

Toutes ont accepté de nous rencontrer non seulement pour partager leur histoire et faire entendre leur voix, mais aussi dans le souci de donner de la visibilité au phénomène et peut-être inciter d'autres femmes dans des situations similaires à dévoiler la violence qu'elles subissent. Elles le disent explicitement :

J'avais dit à mon intervenante : « oui ça me tente de partager ». Par rapport à ce que ça peut faire dans la vie des enfants, ou dans ta vie, quand tu vis de la violence avec tes enfants, c'est important d'en parler. (Jessica)

C'est pour ça que je voulais participer à l'étude, pour montrer aux autres femmes que... On a une force intérieure. (Martine)

Certaines affirment être profondément concernées par cet enjeu, et veulent véritablement travailler à aider les victimes à se prononcer. Quelques femmes (n=3) veulent offrir leur témoignage dans plusieurs organismes afin de sensibiliser le plus grand nombre :

Je vais attendre d'avoir un peu de recul et j'ai l'intention d'aller faire des témoignages, puis d'en parler le plus possible, parce que c'est tellement facile de rentrer... [...] c'est important de faire de la sensibilisation. (Louise)

Martine et Magalie confient, pour leur part, vouloir travailler dans le domaine de l'intervention, malgré les embûches qu'entrevoit Magalie pour y parvenir :

Ils voulaient me garder comme intervenante à la thérapie, mais finalement ça s'est pas fait. Mais oui, j'aimerais ça être intervenante, puis aider les autres. (Martine)

Moi j'ai commencé, pour faire mes cours, je voulais vraiment retourner comme intervenante, mais j'ai dit... parce que j'ai mes trois enfants, j'ai beaucoup de... donc à temps plein ça va me prendre beaucoup de temps. (Magalie)

La plupart des participantes à l'étude (n=10) montrent donc qu'elles ont développé de profondes valeurs d'entraide :

Je suis très active dans le quartier, parce que je suis frustrée de pas travailler, donc je fais du bénévolat. Puis il y a beaucoup de gens qui m'envoient des gens pour que je les motive à prendre le pouvoir [...]. Ça m'a aidé un peu à rendre la pareille, parce que je me sentais un peu redevable, enfin beaucoup, ça m'a permis d'apporter ma contribution aussi. (Emma)

Depuis, je fais du bénévolat. C'est un peu ma façon de redonner ce que j'ai reçu. Dans ma vision des choses, la vie c'est comme une roue, tu rends ce qu'on t'a donné. (Justine)

C'est l'aspect de communauté avec les autres femmes. C'était vraiment quelque chose, parce qu'on faisait des choses en groupe puis ça, je pense, j'ai trouvé ça vraiment like it helped to have the support, like to feel like not, you know to feel that you're not the only one in the world going through these things you know. And sometimes it's not like... you can talk to your counsellor, but if you're talking to somebody that has actually been through... it's totally different. (Magalie)

Finalement, les participantes rapportent être particulièrement satisfaites des ateliers et des activités dédiés au lien mère-enfant, qu'elles ont pu suivre en maison d'hébergement. Elles apprécient les bienfaits qu'elles en retirent tant pour elles en tant que mère, que pour leurs enfants, et approuvent aussi le fait que les ateliers s'adressent tantôt à elles seules, tantôt à elles et leurs enfants :

Y'a des groupes spécifiques réservés aux parents, sans les enfants, mais il y a aussi beaucoup d'activités avec les enfants, et c'est le seul contexte où les enfants sont impliqués dans ce processus. Ça aide énormément, parce que ça permet d'avoir une vision plus globale et de dire : « regarde, c'est pas juste moi qui suis impactée (Emma)

It's nice cause you work with one counsellor like the side of just being a woman, and then the other one for the mother, and... so I had meetings between just me and the counsellor, and on other times it was just the kids by themselves, and sometimes it was all of us together. And so, with us three, it was really... it really helped all of us to sort of be able to... because sometimes it would be things that would come up with the kids that I would not be sure, or you know... but that I don't even know they felt that way. (Magalie)

Je l'ai vu dans les cours des groupes d'entraide, comment les enfants réagissent. (Andrea)

Avec le soutien des intervenantes tout ça, j'essaye d'encadrer [mes enfants] du mieux que je peux. (Louise)

Des participantes (n=3), dans certaines maisons, déplorent pour leur part que l'accent ne soit pas assez porté sur ces temps privilégiés entre les mères et leurs enfants et souhaiteraient plus d'ateliers consacrés à ce genre d'activités. Ces femmes rapportent alors rechercher de l'aide par elles-mêmes, soit via les intervenantes qui les redirigent vers des services externes, soit en se documentant elles-mêmes, ou encore en se livrant à des exercices centrés sur la communication avec leurs enfants, afin de restaurer et améliorer le lien de confiance entre eux :

I asked my "intervenante", and she will take me next Monday in a place where they make activities between mother and your son. (Kenza)

Des fois je fais moi-même des thérapies avec eux, chaque samedi je leur dis : « allez devant le miroir ». Puis elles se regardent. Et elles vont parler, de qu'est-ce qu'elles aiment, qu'est-ce qu'elles n'aiment pas, on va l'écrire et moi je vais le lire, et [...] puis après tu essayes d'arranger, un par un, puis tu leur redonnes confiance. (Jessica)

6.2. Recommandations

Ainsi, par les récits qui nous ont été faits, nous ne pouvons que saluer l'aide et le soutien bénéfiques qu'apportent les maisons d'hébergement – et plus spécialement les maisons de 2^e étape, dont nous avons pu avoir un aperçu des pratiques au travers de ce terrain d'enquête – aux femmes victimes dans leur cheminement de dévictimisation, en situation post-séparation. Concernant plus spécifiquement les mères, les enjeux liés à la présence d'enfants semblent avoir été bien saisis et les mesures mises en place – notamment les ateliers mère-enfants – pour les intégrer pleinement au processus, porter leurs fruits. Il nous semble donc essentiel de persévérer dans cette direction.

J'ai pris le nécessaire et je suis allée dans un refuge [...]. Et ça m'a aidée beaucoup, ça m'a aidée à reprendre ma vie en main, puis... ouais, moi je trouve que c'était une bonne décision que j'ai prise. (Rachel)

L'intervenante que j'ai, elle a fait beaucoup de démarches, elle m'a beaucoup aidée, elle m'a soutenue, quand j'ai besoin de parler elle est toujours là, elle m'a donné beaucoup de ressources, soit sur le plan matériel, soit sur le plan comment je pourrais dire ça ? Moral et retrouver d'autres groupes de femmes, participer dans des ateliers qui peuvent m'aider... (Leonie)

The workshops, you know, the topics that we would always talk about, I always find it helpful, like sometimes it was really hard, you know, but it always helped me. It always helped me to feel better. (Magalie)

J'ai eu beaucoup d'aide [ici] pour aider mes enfants, puis aussi pour moi, comme mère, ils m'ont énormément aidé à reprendre confiance en moi [...]. Ils m'ont aidée à devenir plus cohérente [...]. J'ai assisté à tous les cours, j'en ai pris, ils ont été très aidants, puis l'hébergement a été très utile pour moi [...]. Ce que je réalise, il faut absolument une place comme les maisons d'hébergement quand t'as vécu de la violence, c'est du travail pour en sortir, et eux ils t'aident vraiment là-dedans. (Josiane)

Comme nous l'avons relevé dans la recension des écrits (chapitre I du présent mémoire), les enfants font désormais partie intégrante de la clientèle des maisons d'hébergement (Chayer et Smith, 2012 ; Krane et Carlton, 2012 ; Séverac, 2012). Toutefois, toutes les maisons d'hébergement ne sont pas, encore, nécessairement équipées pour recevoir les femmes accompagnées de leurs enfants. Et dans le cas où les infrastructures prévoiraient effectivement l'espace suffisant à cet égard, cela ne signifie pas pour autant que les enfants sont pris en charge en tant que victimes, au même titre que leur mère, dans le processus de dévictimisation. Or, nos résultats l'indiquent, les enfants sont bel et bien victimes de la violence conjugale, tant dans le contexte conjugal en lui-même, qu'en situation post-séparation.

Alors que Chayer et Smith (2012) remarquent que l'intervention jeunesse est de plus en plus présente en maison d'hébergement, les propos de certaines femmes rencontrées ont porté à notre attention le manque d'ateliers mères-enfants dans certaines maisons d'hébergement ou, du moins, leur désir de favoriser plus encore le développement de telles activités, qu'elles apprécient particulièrement. Rappelons, en outre, que notre étude, Montréalocentrée, ne reflète pas la réalité des maisons d'hébergement en régions, dans lesquelles l'accès et la mise en place de tels services sont peut-être plus complexes. À l'instar de Séverac (2012), et au vu des témoignages positifs recueillis, nous pensons qu'il est nécessaire d'intégrer systématiquement l'enfant dans les pratiques d'intervention.

Les femmes, par leur récit, ont fait valoir à maintes reprises la force de motivation que leur procuraient leurs enfants pour se sortir résolument et durablement de la violence, et aussi la dynamique de renforcement mutuel que pouvait créer la consolidation du lien mère-enfant, constats qui rejoignent le propos de Séverac (2012) alors qu'il recommandait de porter une attention particulière à leur relation. La majorité des enquêtées ont affirmé avoir à cœur la sécurité et le bien-être de leurs enfants, et le travail de conscientisation effectué en maison d'hébergement, ainsi que les progrès que les mères ont pu elles-mêmes constater auprès de leurs enfants, les confortent, disent-elles, dans leur décision de rompre toute relation avec le conjoint violent.

La mise en place d'ateliers mères-enfants apparaît donc comme une première réponse au bon déroulement du processus de dévictimisation, tant des femmes que de leurs enfants, et en favoriser le développement permettrait donc de les guider adéquatement dans ce cheminement. Bien qu'il soit possible de rediriger les mères vers des services spécifiques externes – avec lesquels il est essentiel de développer des partenariats – nous pensons que les maisons d'hébergement devraient accueillir systématiquement des intervenantes jeunesse au sein de leur équipe. Elles pourraient ainsi encadrer ces ateliers et accompagner au mieux les femmes dans la réappropriation de leur maternité, d'une part, et aider également l'enfant à dépasser les traumatismes qu'il peut avoir gardés de l'exposition à la violence et contribuer à son bon développement, d'autre part.

Il est fondamental, à cet égard, de promouvoir l'importance des maisons d'hébergement de 2^e étape et d'encourager leur implantation, notamment en régions, où ces ressources sont encore trop peu nombreuses. Le travail de dévictimisation ne pouvant se faire autrement que sur le long terme, le rôle de ces maisons apparaît comme un complément nécessaire à la mission des maisons de 1^e étape, qui n'offrent que des séjours de courte durée et s'emploient principalement à gérer des situations de crise (Statistique Canada, 2015).

Les maisons de 2^e étape, nous l'avons dit, proposent des services centrés sur les préoccupations post-séparation, qui constituent la réalité de nombreuses femmes victimes, et sont plus à même de leur fournir le temps et les outils nécessaires à la reprise définitive de contrôle sur leur vie. Les pratiques d'intervention en maisons de 2^e étape sont donc primordiales pour la dévictimisation efficace et durable des femmes victimes. Pourtant, compte tenu de leur nombre limité, mais aussi du nombre restreint de places qu'elles peuvent offrir, ces ressources ne sont encore pas accessibles à toutes les femmes victimes qui éprouveraient le besoin d'y séjourner.

Cette réalité soulève alors la préoccupation quant aux femmes et aux enfants qui n'ont pas accès aux maisons d'hébergement, ou qui réalisent leur recherche d'aide autrement – toutes les femmes ne souhaitant pas nécessairement recourir à ces ressources d'aide. Nous posons la question : quels services pourrait-on proposer à cette population particulière qui est, certainement, confrontée aux mêmes enjeux post-séparation que les femmes hébergées ?

En guise de piste de réflexion, nous rappelons une ultime fois la nécessité de porter une attention spécifique aux enjeux post-séparation, notamment lorsque des enfants sont impliqués dans une situation de violence conjugale. Alors que les maisons d'hébergement font face à ces défis post-rupture dans leur pratique au quotidien, encore peu — si ce n'est aucune — étude ne s'est véritablement penchée sur le sujet. En multipliant les recherches, de nouvelles pistes d'intervention efficaces pourraient pourtant être élaborées et voir le jour dans ces ressources, conduisant de fait à l'amélioration et l'uniformisation de la prise en charge des femmes victimes de violence conjugale et de leurs enfants, tout en continuant à respecter leur singularité. Ces recherches devraient finalement s'intéresser également aux femmes victimes et leurs enfants non hébergés dans de telles ressources, dont la réalité est peut-être d'autant plus complexe, puisqu'elle se pose en dehors de ces services d'aide. Cette population ne doit pas être laissée pour compte, et en maîtrisant les défis que pose la situation post-séparation, des mesures spécifiques pourraient être élaborées pour lui venir en aide.

RÉFÉRENCES

- Ainsworth, M. D. S., et Bell, S. M., (1970). « Attachment, exploration, and separation : Illustrated by the behavior of one-year-olds in a strange situation ». *Child development*, 41, 49-67.
- Altrichter, H., Posch, P., et Somekh, B., (1996). *Teachers Investigate Their Work : An Introduction To The Methods Of Action Research*. London : Routledge, 320p.
- Ansara, D. L., et Hindin, M. J., (2010). « Formal and informal help-seeking associated with women's and men's experiences of intimate partner violence in Canada ». *Social science and medicine*, 70(7), 1011-1018.
- Angers, M., (1996). *Initiation pratique à la méthodologie des sciences humaines*. Montréal, C.E.C.
- Anthias, F., (2014). « Une théorisation intersectionnelle du genre, de l'ethnicité, de la migration et de la classe en fonction de la violence faite aux femmes ». Dans M., Rinfret-Raynor, E., Lesieux, M-M., Cousineau, S., Gauthier, E., Harper, (2014), chap.3, 55-76.
- Aubry, J., (1955). *La carence des soins maternels*. Centre international de l'Enfance, P.U.F., Paris, 1(8), 188p.
- Ayotte, R., Brisson, M., Potvin, P., Prud'homme, D., et Tremblay, D., (2007). *La légitimité du pouvoir chez les conjoints dominants : une étude exploratoire des stratégies de justification du modèle du Processus de Domination Conjugale (PDC)*. Rapport de recherche, L'Accord Mauricie Inc. 2004-2006.
- Badinter, E., (1980). *L'amour en plus : histoire de l'amour maternel (XVIIe-XXe siècle)*. Paris : Flammarion, 450p.
- Badinter, E., (2010). *Le Conflit — la femme et la mère*. Paris : Flammarion, 272p.
- Bandura, A., et Walters, R. H., (1963). *Social learning and personality development*. Éditions : Holt, Rinehart and Winston, 329p.
- Bandura, A., (1973). *Aggression : A social learning analysis*. Prentice-Hall, 390p.
- Bandura, A., (1977). *Social learning theory*. Prentice Hall, 247p.
- Baribeau, C., (2009). « Analyse des données des entretiens de groupe ». *Recherches qualitatives*, 28(1), 133-148.
- Bayard, C., (2012). « Les représentations sociales de l'allaitement maternel : points de vue des femmes québécoises rencontrées durant leur grossesse ». Dans D., Damant, et S., Lapierre, (2012).
- Beauvoir, S. de, (1953). *Le deuxième sexe*. Vintage.
- Belotti, E. G., (1973). *Du côté des petites filles*. Milan : Éditions des femmes.
- Bertaux, D., (2005). *L'enquête et ses méthodes, Le récit de vie*. 3e édition. Paris : Armand Colin, Collection 128, 128p.

- Bidart, C., (1997). « Parler de l'intime : les relations de confiance ». *Mana*, 3, 19-55.
- Bilodeau, D., (1990). « L'approche féministe en maison d'hébergement : quand la pratique enrichit la théorie ». *Nouvelles pratiques sociales*, 3(2), 45-55.
- Blanchet, A., et Gotman, A., (1992). *L'enquête et ses méthodes : l'entretien*. Paris : Editions Nathan, 128p.
- Blumer, H., (1969). *Symbolic interactionism : perspective and method*. Berkely (USA) : University of California Press, 208p.
- Boumaza, M., et Campana, A., (2007). « Enquêter en milieu "difficile" : introduction ». *Revue française de science politique*, 57(1), 5-25.
- Bourdieu, P., (1990). « La domination masculine ». *Actes de la recherche en sciences sociales*, 84(1), 2-31.
- Bourret, A., Lessard, G., Côté, I., et Fortin, A., (2006). *Mieux connaître et agir. Thème : enfants exposés à la violence conjugale*. Centre québécois de ressources en promotion de la sécurité et en prévention de la criminalité, 16p.
- Bowlby, J., (1969). *Attachement et perte, vol. 1 : L'attachement*. Paris : PUF. 425p.
- Bowlby, J., (1973). *Attachment and loss : Volume 2. Separation*. Basic Books. 456p.
- Brodeur V., Chartrand S. G., Corriveau L., Valay B., et Centre de formation populaire, (1982), *Le Mouvement des femmes au Québec : étude des groupes montréalais et nationaux*. Montréal : Centre de formation populaire, 77p.
- Carmel, M., (1990). *Ces femmes qui n'en veulent pas. Enquête sur la non-maternité volontaire au Québec*. Édition Saint-Martin, Montréal, 159p.
- Chamberland, C., (2003). *Violence parentale et violence conjugale. Des réalités plurielles, multidimensionnelles et interreliées*. PUQ, 396p.
- Chayer, D., et Smith, K., (2012). « Les maisons d'hébergement pour les femmes victimes de violence conjugale, un lieu pour l'exercice de l'empowerment ». Dans S., Gauthier et L., Montminy, (2012), Chap.1, 9-27.
- Cohen, Y., (1980). « L'histoire des femmes au Québec (1900-1950) ». *Recherches sociographiques*, 21(3), 339-345.
- Couvrette, A., (2014). *L'influence de la maternité dans la trajectoire de consommation et de criminalité de femmes toxicomanes judiciairisées*. Thèse de doctorat, Université de Montréal, 271p.
- Damant, D., Chartré, M-E., et Lapierre, S., (2012). « L'institution de la maternité ». Dans D., Damant, et S., Lapierre, (2012), Chap.1, 5-17.
- Damant, D., et Lapierre, S., (2012). *Regards critiques sur la maternité dans divers contextes sociaux*. Coll. Problèmes sociaux et interventions sociales, Vol. 53, PUQ, 262p.
- De la Sablonnière, É., et Fortin, A., (2010). « Violence conjugale et qualité de la relation mère-enfant : Effet médiateur ou modérateur de la santé des mères ? ». *Canadian Journal of Behavioural Science*, 42(4), 212-231.
- Debest, C., (2012). *Le choix d'une vie sans enfant : des individus confrontés aux normes sociales et de genre*. Doctoral dissertation, Université Paris 7, Paris.

- Delage, M., Sanchez, A., Bruno, J. L., et Degiovani, M., (2012). « Les violences conjugales, phénomène social, problème systémique ». *Thérapie Familiale*, 33(2), 105-121.
- Delforge, S., (2006). « Images et représentations du père et de la mère dans les revues adressées aux professionnel(le)s de l'enfance ». *Informations sociales*, 4(132), 100-105.
- Doucet, M., et Fortin, A., (2014). « Examen des profils d'adaptation chez les enfants exposés à la violence conjugale ». *Canadian Journal of Behavioural Science*, 46(2), 162.
- Du Mont, J., Forte T., Cohen M. M., Hyman I., et Romans S., (2005), « Changing help-seeking rates for intimate partner violence in Canada », *Women and health*, 41(1), 1-19.
- Dugnat, M., (2004). *Devenir père, devenir mère : naissance et parentalité*. Editions : Erès, Hors collection, 160p.
- Dumont, A., (2015). *La théorie du parcours de vie et la recherche en violence conjugale*. Fiche synthèse Méthodologie, Trajetvi, 5p.
- Dupuis, F., et Dedios, M., (2009). « L'impact de la violence conjugale sur les enfants : quel parent est responsable ? ». *Recherches féministes*, 22(2), 59-68.
- Edleson, J.L., Lyungai, F., Beeman, S.K., et Hagemeister, A.K., (2003). « How Child are Involved in Adult Domestic Violence : results from a Fourcity Telephone Survey ». *Journal of Interpersonal Violence*, 18(1), 18-32.
- Ehrensaft, M. K., Langhinrichsen-Rohling, J., Heyman, R. E., O'Leary, K. D., et Lawrence, E., (1999). « Feeling controlled in marriage : a phenomenon specific to physically aggressive couples ? ». *Journal of Family Psychology*, 13(1), 20-32.
- Fischer, G-N., (1987). *Les concepts fondamentaux de la psychologie sociale*. Presses de l'Université de Montréal, Dunod, 336p.
- Fugate, M., Landis, L., Riordan, K., Naureckas, S., et Engel, B., (2005). « Barriers to domestic violence help seeking implications for intervention ». *Violence against women*, 11(3), 290-310.
- Gauthier, S., et Montminy, L., (2012). *Expériences d'intervention psychosociale en contexte de violence conjugale*. Coll. Problèmes sociaux et interventions sociales, Vol. 56, PUQ, 290p.
- Goffman, E., (2002). *L'Arrangement des sexes*. Paris : La Dispute, 115p.
- Gouvernement du Québec, (1995). *Politique d'intervention en matière de violence conjugale : prévenir, dépister, contrer la violence conjugale*. Québec : Comité interministériel de coordination en matière de violence conjugale et familiale, 38p.
- Grauwiler, P., (2008). « Voices of women : perspectives on decision-making and the management of partner violence ». *Children and Youth Services Review*, 30(3), 311-322.
- Harper, E., (2014). « Les expériences des femmes immigrantes vivant de la violence dans un contexte conjugal ». Dans M., Rinfret-Raynor, E., Lesieux, M-M., Cousineau, S., Gauthier, E., Harper, (2014), chap. 4, 77-98.
- Henry, M., (1990). *Phénoménologie matérielle*. Presses universitaires de France, 179p.

- Herla, R., (2010). *Violence conjugale et intersectionnalité*. Collectif contre les violences familiales et l'exclusion (CVFE), 10p.
- Hien, D., et Ruglass, L., (2009). « Interpersonal partner violence and women in the United States : an overview of prevalence rates, psychiatric correlates and consequences and barriers to help seeking ». *International journal of law and psychiatry*, 32(1), 48-55.
- Holt, S., Buckley, H., et Whelan, S., (2008). « The impact of exposure to domestic violence on children and young people : a review of the literature ». *Child abuse and neglect*, 32(8), 797-810.
- Husserl, E., (1931). *Méditations cartésiennes. Introduction à la phénoménologie*. Traduction de l'allemand par G. Peiffer et E. Lévinas, Librairie J. Vrin, (1947).
- IREF et Relais-femmes, (2007). *L'analyse différenciée selon le sexe (ADS) : où en sommes-nous dix ans après ?* Journée de réflexion organisée par Relais-femmes et l'Institut de recherches et d'études féministes de l'UQAM tenue à l'UQAM le 26 octobre 2006, Montréal.
- Jaffe, P., Crooks, C. V., et Bala, N., (2006). *Making appropriate parenting arrangements in family violence cases : applying the literature to identify promising practices*. Family, Children and Youth Section, Department of Justice Canada.
- Jodelet, D., (1984). « Représentations sociales : phénomènes, concept et théorie ». Dans S., Moscovici, *Psychologie Sociale*. Paris, PUF, 357-378.
- Johnson, M. P., (2006). « Conflict and control gender symmetry and asymmetry in domestic violence ». *Violence against women*, 12(11), 1003-1018.
- Johnson, M. P., (2011). « Gender and types of intimate partner violence : a response to an anti-feminist literature review ». *Aggression and Violent Behavior*, 16(4), 289-296.
- Johnson, M. P., (2014). « Les types de violence familiale ». Dans M., Rinfret-Raynor, E., Lesieux, M-M., Cousineau, S., Gauthier et E., Harper, (2014), Chap.1, 15-32.
- Johnson, M. P., et Ferraro, K. J., (2000). « Research on domestic violence in the 1990s : making distinctions ». *Journal of Marriage and Family*, 62(4), 948-963.
- Johnson, M. P., Leone, J. M., et Xu, Y., (2014). « Intimate terrorism and situational couple violence in general surveys, ex-spouses required ». *Violence Against Women*, 20(2), 186-207.
- Joubert, L., (2012). « Dire la non-maternité ou pourquoi votre amie sans enfant est muette ». Dans D., Damant, et S., Lapierre, (2012).
- Kabile, J., (2012). « "Pourquoi ne partent-elles pas ?" : les obstacles à la sortie de la situation de violence conjugale. Pouvoirs dans la Caraïbe ». *Revue du CRPLC*, 17, 161-198.
- Knibiehler, Y., (1997). *La révolution maternelle depuis 1945, femmes, maternité, citoyenneté*. Paris : Librairie académique Perrin, 370p.
- Knibiehler, Y., (dir.), (1999). *Repenser la maternité*. Ouvrage collectif. Editions Corlet. 174p.
- Knibiehler, Y., (2000). *Histoire des mères et de la maternité en Occident*. Que sais-je ? no3539(3), Presses universitaires de France, 128p.
- Knibiehler, Y., (2004). « Regard sur le passé ». Dans M., Dugnat, (2004), Chap.2, 17-26.

- Krane, J., et Carlton, R., (2012). « Une pratique à la croisée des chemins : comprendre les femmes en tant que mères en maison d'hébergement ». Dans D., Damant, et S., Lapierre, (2012), Chap.10, 185-204.
- Lapierre, S., (2010). « Striving to be “good” mothers : abused women's experiences of mothering ». *Child Abuse Review*, 19(5), 342-357.
- Lapierre, S., et Côté, I., (2014). « La typologie de la violence conjugale de Johnson : quand une contribution pro-féministe risque d'être récupérée par le discours masculiniste et antiféministe ». *Revue Intervention*, 140, 69-79.
- Lapierre, S., Krane, J., Damant, D., et Thibault, J., (2012). « Négligence à l'endroit des enfants et maternité : un regard féministe ». Dans D., Damant, et S., Lapierre, (2012), Chap.12, 229-250.
- Lavergne, C., Turcotte, D., et Damant, D., (2008). « Cooccurrence de violence conjugale et de maltraitance envers les enfants : points de vue des intervenants de la protection de la jeunesse ». *Criminologie*, 41(2), 247-267.
- Lawson, J., (2012). « Sociological theories of intimate partner violence ». *Journal of Human Behavior in the Social Environment*, 22(5), 572-590.
- Lessard, G., et Chamberland, C., (2003). « Agir auprès des familles où il y a de la violence conjugale et de la violence parentale ». Dans C., Chamberland, (2003), Chap.5, 276-318.
- Macy, R. J., Nurius, P. S., Kernic, M. A., et Holt, V. L., (2005), « Battered women's profiles associated with service help-seeking efforts : Illuminating opportunities for intervention ». *Social Work Research*, 29(3), 137-150.
- Mauger, G., (1991). « Enquêter en milieu populaire ». *Genèses*, 6(1), 125-143.
- McKnight, L. R., et Loper, A. B., (2002). « The effect of risk and resilience factors on the prediction of delinquency in adolescent girls ». *School Psychology International*, 23, 186-198.
- McQuain, T. L., (2006). *Rejet et transformation de la figure de la mère dans la littérature contemporaine des femmes au Québec*. Thèse de doctorat, 330p.
- Mead, M., (trad. Ancelot C. et Étienne H.), (1966). *L'un et l'autre sexe. Les rôles d'homme et de femme dans la société*. Paris : Denoël-Gonthier.
- Meyer, S., (2010). « Seeking help to protect the children ? The influence of children on women's decisions to seek help when experiencing intimate partner violence ». *Journal of Family Violence*, 25(8), 713-725.
- Meyer, S., (2011). « “Acting in the Children's Best Interest ?” Examining Victims' Responses to Intimate Partner Violence ». *Journal of child and family studies*, 20(4), 436-443.
- Meyor, C., (2005). « Le sens et la valeur de l'approche phénoménologique ». *Recherches qualitatives*, Hors-Série, 4, 103-118.
- Moe, A. M., (2007). « Silenced Voices and Structured Survival Battered Women's Help Seeking ». *Violence against women*, 13(7), 676-699.

- Oakley, A., (1972). *Sex, gender and society*. London : Temple Smith (revised edition, 1985, Gower).
- Oakley, A., (1974). *The sociology of housework*. Editions Robertson, 242p.
- Organisation mondiale de la santé, (2013). *Global and regional estimates of violence against women. Prevalence and health effects of intimate partner violence and non-partner sexual violence*. World Health Organization. 50p.
- Paradis, L., (2012). *L'enfant, une éponge... L'enfant exposé à la violence conjugale. Son vécu, notre rôle*. Québec : Direction régionale de santé publique de la Capitale-Nationale. 131p.
- Paradis, F., et Lessard, G., (2003). *La problématique des enfants exposés à la violence conjugale et les facteurs de protection : recension des écrits*. Québec : Institut national de santé publique du Québec, 78p.
- Poirel, M-L., et Dufort, F., (2012). « Tensions et incertitudes autour de la « dépression postnatale » et de son traitement ». Dans D., Damant, et S., Lapierre, (2012), Chap.5. 73-98.
- Poupart, J. (1997). « L'entretien de type qualitatif : considérations épistémologiques, théoriques et méthodologiques ». Dans J., Poupart, J.-P., Deslauriers, L. H., Groulx, A., Laperrière, R., Mayer, et A. P., Pires, p. 173-206. Montréal : Gaëtan Morin.
- Poupart, J., Deslauriers, J.-P., Groulx, L. H., Laperrière, A., Mayer, R., et Pires, A. P., (1997). *La recherche qualitative : Enjeux épistémologiques et méthodologiques*. Groupe de recherche interdisciplinaire sur les méthodes qualitatives (Québec). Montréal : Gaëtan Morin, 405p.
- Poupart, J., (2011). « Tradition de Chicago et interactionnisme : des méthodes qualitatives à la sociologie de la déviance ». *Recherches qualitatives*, 30(1), 178-199.
- Poupart, L., (2012). « Côté Cour – Une expertise psychosociale en milieu judiciaire criminel ». Dans S., Gauthier, et L., Montminy (2012), Chap.5, 93-116.
- Prud'homme, D., (2011). « La violence conjugale : quand la victimisation prend des allures de dépendance affective ! ». *Reflets : Revue d'intervention sociale et communautaire*, 17(1), 180-190.
- Racicot, K., Fortin, A., et Dagenais, C., (2010). « Réduire les conséquences de l'exposition de l'enfant à la violence conjugale : pourquoi miser sur la relation mère-enfant ? ». *Les Cahiers internationaux de psychologie sociale*, 86(2), 321-342.
- Ramvi, E., et Davies, L., (2010). « Gender, mothering and relational work ». *Journal of Social Work Practice*, 24(4), 445-460.
- Randell, K. A., Bledsoe, L. K., Shroff, P. L., et Pierce, M. C., (2012). « Mothers' motivations for intimate partner violence help-seeking ». *Journal of Family Violence*, 27(1), 55-62.
- Rhodes, K. V., Cerulli, C., Dichter, M. E., Kothari, C. L., et Barg, F. K., (2010). « 'I didn't want to put them through that' : the influence of children on victim decision-making in intimate partner violence cases ». *Journal of Family Violence*, 25(5), 485-493.

- Rhodes, K. V., Dichter, M. E., Kothari, C. L., Marcus, S. C., et Cerulli, C., (2011). « The impact of children on legal actions taken by women victims of intimate partner violence ». *Journal of Family Violence*, 26(5), 355-364.
- Rinfret-Raynor, M., Cantin, S., et Fortin, L., (1997). « Les stratégies de recherche d'aide des femmes victimes de violence conjugale : le cas des femmes référées aux CLSC par les policiers ». *Criminologie*, 30(2), 87-108.
- Rinfret-Raynor, M., Lesieux, E., Cousineau, M-M., Gauthier, S., et Harper, E., (2014). *Violence envers les femmes : Réalités complexes et nouveaux enjeux dans un monde en transformation*. Québec : Presses de l'Université du Québec, 358p.
- Robertson, K., et Murachver, T., (2011). « Women and men's use of coercive control in intimate partner violence ». *Violence and victims*, 26(2), 208-217.
- Sampson, R. J., et Laub, J. H., (1993). *Crime in the making : pathways and turning points through life*. Cambridge, Mass. : Harvard University Press, 309p.
- Savard, N., et Zaouche Gaudron, C., (2014). « Violence conjugale, stress maternel et développement de l'enfant ». *Canadian Journal of Behavioural Science*, 46(2), 216-225.
- Scott, J. W., (2012). *De l'utilité du genre*. Paris : Fayard, 300p.
- Secrétariat à la condition féminine, (2010). *L'égalité entre les femmes et les hommes au Québec, faits saillants*. Ministère de la Culture, des Communications, et de la Condition féminine, Gouvernement du Québec, Canada.
- Secrétariat à la condition féminine, Massé, H., en collaboration avec Laberge, M., et Massé, G., (2002). « L'analyse différenciée selon les sexes au gouvernement du Québec : vers une mobilisation interne et des alliances stratégiques pour l'égalité ». Ministère de la Culture, des Communications, et de la Condition féminine, Gouvernement du Québec, Canada, *Lien social et Politiques*, (47), 43-54.
- Seery, A., (2015). « Les jeunes féministes et la valorisation du travail de reproduction : quelques réflexions sur le mouvement des femmes au Québec ». *Recherches féministes*, 28(1), 151-168.
- Séverac, N., (2012). *Les enfants exposés à la violence conjugale. Recherches et pratiques*. Rapport d'étude, Observatoire National de l'Enfance en Danger, 81p.
- Shannon, L., Logan, T. K., Cole, J., et Medley, K., (2006). « Help-seeking and coping strategies for intimate partner violence in rural and urban women ». *Violence and victims*, 21(2), 167-181.
- Simmons, C. A., Farrar, M., Frazer, K., et Thompson, M. J., (2011). « From the voices of women : facilitating survivor access to IPV services ». *Violence against women*, 17(10), 1226-1243.
- Stack, D. M., Serbin, L. A., Grunzweig, N., Temcheff, C. E., De Genna, N. M., Ben-Dat Fisher, D., Hodgins, S., Schwartzman, A. E., et Ledingham, J., (2005). « De l'agressivité à la maternité : Étude longitudinale sur 30 ans auprès de filles agressives devenues mères : trajectoires de leur agressivité durant l'enfance, indicateurs de leurs

- caractéristiques parentales et développement de leurs enfants ». *Criminologie*, 38(1), 39-65.
- Stark, E., (2007). *Coercive control : how men entrap women in personal life*. USA : Oxford University Press, 465p.
- Statistique Canada, (2011), *Les maisons d'hébergement au Canada : feuillets d'information pour le Canada, les provinces et les territoires, 2009-2010*. Juristat, Composante du produit No 85-404-X au catalogue de Statistique Canada, Canada.
- Statistique Canada, (2014). *Les refuges pour femmes violentées au Canada, 2014*. Juristat, Composante du produit No 85-002-X au catalogue de Statistique Canada, Canada.
- Statistique Canada, (2015). *La violence familiale au Canada : un profil statistique, 2013*. Juristat, Composante du produit No 85-002-X au catalogue de Statistique Canada, Canada.
- Stewart, D. E., MacMillan, H., et Wathen, N., (2013). « Intimate Partner Violence/La violence entre partenaires intimes ». *Canadian journal of psychiatry*, 58(6), S1.
- Tabet, P., (1998). *La construction sociale de l'inégalité des sexes. Des outils et des corps*. Paris : éditions L'Harmattan, Bibliothèque du féminisme, 206p.
- Tahon, M. B., (2008). « La citoyenneté des femmes et l'expérience historique ». *Recherches féministes*, 21(1), 51-58.
- Taylor, K., et Letourneau, N., (2012). « Infants Exposed to Intimate Partner Violence : issues of Gender and Sex ». *Journal of Family Violence*, 27(5), 477-488.
- Thomas, W. I., et Thomas, D. S., (1928). *The Child in America : Behavior Problems and Programs*. New York : Alfred A. Knopf, 583p.
- Unrau, Y. A., et Grinnell, R. M., (2005). « Exploring out-of-home placement as a moderator of help-seeking behavior among adolescents who are high risk ». *Research on Social Work Practice*, 15(6), 516-530.
- UQAM et Relais-femmes (2001). *L'analyse différenciée selon les sexes : approches gouvernementales et paragouvernementales. Nouveaux enjeux, nouvelles stratégies en vue d'instaurer l'égalité entre les hommes et les femmes*. Montréal : Alliance de recherche IREF/Relais-femme.
- Vatnar, S. K. B., et Bjørkly, S., (2009). « Interactional aspects of intimate partner violence result in different help-seeking behaviors in a representative sample of women ». *Journal of family violence*, 24(4), 231-241.
- Walker, L. A., (1984). « Battered women, psychology, and public policy ». *American Psychologist*, 39(10), 1178.
- Wathen, C. N., et MacMillan, H. L., (2013). « Children's exposure to intimate partner violence : Impacts and interventions ». *Paediatrics and child health*, 18(8), 419-422.
- Wathen, N., (2012). *La victimisation avec violence : répercussions sur la santé des femmes et des enfants*. (Vol. 7). Ottawa (Ont.), ministère de la Justice Canada.

- Whiting, J. B., Oka, M., et Fife, S. T., (2012). « Appraisal distortions and intimate partner violence : Gender, power, and interaction ». *Journal of marital and family therapy*, 38(s1), 133-149.
- Wolfe, D., (1999). « Comprendre et traiter les enfants témoins de violence domestique ». London, University of Western Ontario, R and D Seminars. Dans L., Paradis, (2012).
- Zang, T., Hoddenbagh, J., McDonald, S., Scrim, S., (2012). *An estimation of the economic impact of spousal violence in Canada, 2009*. Department of Justice Canada, Ottawa.

ANNEXE I

GRILLE D'ENTRETIEN SEMI-DIRIGE

Mise en contexte : explication succincte de l'étude et des objectifs.

Consigne de départ :

J'aimerais que vous me parliez de votre expérience de la maternité, en contexte de violence conjugale (*incluant les périodes pré- et post-grossesse*).

Partie I : thèmes à explorer

- Parlez-moi de votre expérience de la maternité.
 - o Comment percevez-vous votre rôle de mère ?
 - o Comment avez-vous vécu votre expérience de la maternité pendant les épisodes de violence conjugale ?

- Quel a été votre lien à l'enfant durant la violence et quel est-il aujourd'hui ?
 - o Quelle a été la place de l'enfant dans votre relation de couple ?
 - o Pensez-vous que votre enfant a été affecté par la violence au sein du couple ?
 - o Votre enfant vous a-t-il permis de créer, d'une quelconque façon, du réseau social (selon les lieux/personnes fréquentées) ?
 - o Comment décririez-vous votre relation avec votre enfant aujourd'hui, en situation d'hébergement ?
 - o Est-elle différente de la relation que vous aviez avec lui en contexte conjugal violent ?

- Comment en êtes-vous venue à rechercher de l'aide pour faire face à votre situation ?
 - o Qu'est-ce qui vous a poussé à quitter le foyer conjugal violent ?
 - o Êtes-vous encore en contact avec votre conjoint actuellement ? (Si oui, nature du contact).
 - o Comment en êtes-vous arrivée à vous tourner vers une maison d'hébergement ? (Processus)

 - o Comment vivez-vous votre séjour au sein de la maison d'hébergement ?

Déterminer l'impact de la prise en charge en MH sur la participante.

- Quelle place occupe votre enfant durant votre séjour au sein de la maison d'hébergement ?

Identifier la place que la participante accorde à son enfant dans le processus de dévictimisation.

- Comment décririez-vous la dynamique familiale aujourd'hui (en post-séparation) ?

Partie II : précisions

- Comment s'est instauré le cycle de la violence au sein de votre couple ?
- Qu'est-ce qui vous a poussé à rester avec votre conjoint violent ?
- De quelle nature était votre relation avec vos parents ? Y a-t-il eu des antécédents de violence familiale ?

Y a-t-il une quelconque forme de reproduction sociale ?

- De quelle nature était votre relation avec vos beaux-parents/famille élargie ?

Conclusion

Aimeriez-vous ajouter quelque chose que nous n'aurions pas abordé durant cette entrevue ?

ANNEXE II

FICHE SIGNALÉTIQUE DES PARTICIPANTS

Entrevue :

Lieu :

Date :

Heure :

Durée :

Caractéristiques de l'interviewée :

Âge :

Situation familiale :

Niveau d'étude :

Situation professionnelle actuelle :

Caractéristiques visant à apporter un éclairage sur les variables :

Nombre d'enfant(s) :

Âge des enfants :

Durée de la relation avec le conjoint :

Dates :

Début des épisodes de violence :

Premier enfant :

S'il y a lieu, premier départ de la relation :

S'il y a lieu, nombre de retours dans la relation :

Départ officiel (si différent du premier départ) :

ANNEXE III



FORMULAIRE D'INFORMATION ET DE CONSENTEMENT

L'influence de la maternité en contexte de violence conjugale

Chercheuse étudiante : Adélaïde Tanguy, étudiante à la maîtrise en criminologie, Faculté des arts et des sciences, École de criminologie, Université de Montréal

Directrice de recherche : Marie-Marthe Cousineau, Ph. D., professeure titulaire, École de criminologie, Université de Montréal

Vous êtes invité à participer à un projet de recherche. Avant d'accepter, veuillez prendre le temps de lire ce document présentant les conditions de participation au projet. N'hésitez pas à poser toutes les questions que vous jugerez utiles à la personne qui vous présente ce document.

A) RENSEIGNEMENTS AUX PARTICIPANTS

1. Objectifs de la recherche

La présente recherche vise à rendre compte de l'influence de la maternité dans les trajectoires de violence conjugale, dans une perspective de reprise de contrôle sur leur vie des femmes victimes.

2. Participation à la recherche

Votre participation consiste à accorder une entrevue à l'étudiante qui s'intéressera à votre parcours de vie, et tentera de comprendre votre expérience de mère victime de violence conjugale. Cette entrevue sera enregistrée, avec votre autorisation, sur support audio afin d'en faciliter ensuite la transcription et une prise de notes complétera le recueil des données. La rencontre devrait durer environ 90 minutes. Le lieu et le moment de l'entrevue seront déterminés avec l'intervieweuse, selon vos disponibilités. La possibilité d'une seconde entrevue pourra être envisagée à la fin du premier rendez-vous, si vous en ressentez le besoin.

3. Risques et inconvénients

Il n'y a pas de risque particulier à participer à ce projet. Il est possible cependant que certaines questions puissent raviver des souvenirs liés à une expérience désagréable. Vous pourrez à tout moment refuser de répondre à une question ou même mettre fin à l'entrevue.

4. Avantages et bénéfices

Une compensation de 25\$ vous sera remise pour votre participation à l'entrevue, mais surtout vous contribuerez à améliorer la compréhension du vécu de femmes victimes de violence conjugales auxquelles la question de la maternité se pose.

5. Confidentialité

Les renseignements personnels que vous donnerez demeureront confidentiels. Aucune information permettant de vous identifier d'une façon ou d'une autre ne sera publiée. De plus, chaque participante à la recherche se verra attribuer un nom fictif (anonymisation des données) que seules l'étudiante et sa directrice de recherche connaîtront, de manière à préserver votre identité. Les données seront conservées dans un lieu sûr. Les notes et enregistrements seront transcrits dans un premier temps pour les besoins d'analyse, et seront par la suite systématiquement détruits, ainsi que toute information personnelle, 1 an après la fin du projet. Aucune donnée, quelle qu'elle soit, ne sera conservée au-delà de ce délai.

6. Droit de retrait

Votre participation à ce projet est entièrement volontaire et vous pouvez à tout moment refuser de répondre à une question ou vous retirer de la recherche sur simple avis verbal et sans devoir justifier votre décision, sans conséquence pour vous. En outre, un intervenant expert (présent hors de la salle d'entretien) sera tenu informé de la rencontre et vous pourrez, à tout moment, le consulter, si vous en ressentez le besoin.

Si vous décidez de vous retirer de la recherche, veuillez communiquer avec la chercheuse au numéro de téléphone indiqué ci-dessous.

À votre demande, tous les renseignements qui vous concernent pourront aussi être détruits. Cependant, après le déclenchement du processus de publication, il sera impossible de détruire les analyses et les résultats portant sur vos données.

B) CONSENTEMENT

Déclaration du participant

- Je comprends que je peux prendre mon temps pour réfléchir avant de donner mon accord ou non à participer à la recherche.
- Je peux poser des questions à l'équipe de recherche et exiger des réponses satisfaisantes.
- Je comprends qu'en participant à ce projet de recherche, je ne renonce à aucun de mes droits ni ne dégage les chercheurs de leurs responsabilités.
- Par la présente, je consens à ce que les données recueillies anonymisées puissent faire l'objet d'analyses secondaires répondant à des objectifs différents de la présente étude, pour autant que ces analyses soient réalisées dans le cadre plus large du projet Trajetvi dont la chercheuse m'a parlé.
- J'ai pris connaissance du présent formulaire d'information et de consentement et j'accepte de participer au projet de recherche.

Signature du participant : _____ Date : _____

Nom : _____ Prénom : _____

Engagement du chercheur

J'ai expliqué au participant les conditions de participation au projet de recherche. J'ai répondu au meilleur de ma connaissance aux questions posées et je me suis assurée de la compréhension du participant. Je m'engage, avec l'équipe de recherche, à respecter ce qui a été convenu au présent formulaire d'information et de consentement.

Signature de la chercheuse : _____ Date : _____
(ou de son représentant)

Nom : _____ Prénom : _____

Pour toute question relative à l'étude, ou pour vous retirer de la recherche, veuillez communiquer avec Adélaïde Tanguy au numéro de téléphone 514 777-2916 ou à l'adresse courriel adelaide.tanguy@umontreal.ca

Pour toute préoccupation sur vos droits ou sur les responsabilités des chercheurs concernant votre participation à ce projet, vous pouvez contacter le Comité d'éthique de la recherche en arts et en sciences par courriel à l'adresse ceras@umontreal.ca ou par téléphone au 514 343-7338 ou encore consulter le site Web <http://recherche.umontreal.ca/participants>.

Toute plainte relative à votre participation à cette recherche peut être adressée à l'ombudsman de l'Université de Montréal en appelant au numéro de téléphone 514 343-2100 ou en communiquant par courriel à l'adresse ombudsman@umontreal.ca (**l'ombudsman accepte les appels à frais virés**).

ANNEXE IV



N^o de certificat
CERAS-2015-16-002-P

Comité d'éthique de la recherche en arts et en sciences

CERTIFICAT D'APPROBATION ÉTHIQUE

Le Comité d'éthique de la recherche en arts et en sciences (CÉRAS), selon les procédures en vigueur, en vertu des documents qui lui ont été fournis, a examiné le projet de recherche suivant et conclu qu'il respecte les règles d'éthique énoncées dans la Politique sur la recherche avec des êtres humains de l'Université de Montréal.

Projet	
Titre du projet	Le lien maternel à l'épreuve de la victimisation : impact des perceptions et représentations du rôle de mère des femmes victimes de violence conjugale sur leur lien à l'enfant
Étudiante requérante	Adélaïde Tanguy [REDACTED] Étudiante à la maîtrise, FAS-École de criminologie
Sous la direction de	Marie-Marthe Cousineau, Professeure titulaire, FAS-École de criminologie, Université de Montréal

Financement	
Organisme	Non financé
Programme	
Titre de l'octroi si différent	
Numéro d'octroi	
Chercheur principal	
No de compte	

MODALITÉS D'APPLICATION

Tout changement anticipé au protocole de recherche doit être communiqué au CÉRAS qui en évaluera l'impact au chapitre de l'éthique.

Toute interruption prématurée du projet ou tout incident grave doit être immédiatement signalé au CÉRAS.

Selon les règles universitaires en vigueur, un suivi annuel est minimalement exigé pour maintenir la validité de la présente approbation éthique, et ce, jusqu'à la fin du projet. Le questionnaire de suivi est disponible sur la page web du CÉRAS.



Marie-Pierre Bousquet, Vice-présidente
Comité d'éthique de la recherche en arts et
en sciences
Université de Montréal

4 juin 2015

Date de délivrance

31 août 2018

Date de fin de Validité

adresse postale
C.P. 6128, succ. Centre-ville
Montréal QC H3C 3J7

adresse civique
Pavillon Lionel-Groulx
3150, rue Jean-Brillant
Local C-9104
Montréal QC H3T 1N8

Téléphone : 514-343-7338
ceras@umontreal.ca
www.ceras.umontreal.ca